



ACP OBSERVATORY ON MIGRATION
OBSERVATOIRE ACP SUR LES MIGRATIONS
OBSERVATÓRIO ACP DAS MIGRAÇÕES

SI PROCHES ET SI LOINTAINES: *Les diasporas haïtiennes aux Caraïbes*

Pedro F. Marcelino (ed.)



© 2012 Pedro F. Marcelino

Rapport de recherche

ACPOBS/2013/PUB08



Une initiative du Secrétariat ACP,
financée par l'Union européenne.

mise en œuvre par l'OIM et avec le soutien financier de la Suisse,
de l'OIM, du Fonds de l'OIM pour le développement et du UNFPA



Fonds de l'OIM pour le
développement
Dette financée par le soutien en
matière de développement migratoire



Centro de
Derechos Humanos

2013

L'Observatoire ACP sur les migrations

L'Observatoire ACP sur les migrations est une initiative du Secrétariat du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), financée par l'Union européenne, mise en œuvre par l'Organisation Internationale pour les migrations (OIM), à la tête d'un consortium de 15 partenaires, et avec le soutien financier de la Suisse, de l'OIM, du Fonds de l'OIM pour le développement et du UNFPA. Établi en 2010, l'Observatoire ACP sur les migrations est une institution visant à produire des données sur les migrations sud-sud à destination des migrants, de la société civile et des décideurs politiques et à renforcer les capacités de recherche dans les pays ACP, dans le but d'améliorer la situation des migrants et de resserrer les liens entre migration et développement.

L'Observatoire a été créé pour favoriser le déploiement d'un réseau d'institutions de recherche et d'experts sur les migrations. Des activités ont été lancées dans 12 pays pilotes et seront progressivement étendues à d'autres pays ACP intéressés. Les 12 pays pilotes sont l'Angola, le Cameroun, Haïti, le Kenya, le Lesotho, le Nigeria, la République démocratique du Congo, la République unie de Tanzanie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Sénégal, le Timor-Leste et Trinité-et-Tobago.

L'Observatoire a lancé des activités de recherche et de renforcement des capacités relatives à la problématique des migrations sud-sud et du développement. A travers ces activités, l'Observatoire ACP cherche à adresser les nombreux enjeux de plus en plus incontournables pour le Groupe des États ACP dans le cadre des liens migration/développement. Les documents et produits des recherches, ainsi que les manuels pour le renforcement des capacités, sont accessibles gratuitement sur le site Internet de l'Observatoire (www.acpmigration-obs.org). Les futures publications et informations sur les activités de l'Observatoire seront mises en ligne.

© 2013 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

© 2013 Observatoire ACP sur les migrations

Document préparé par Pedro F. Marcelino (ed.), Mikhail Giovanni Bullard, Pablo Ceriani Cernadas (CDH UNLa), Maria João Ferreira (ISCSP), Natalia Lippmann Mazzaglia (CDH UNLa), Raimundo Gómez Navia (UH), Ana Gómez Salas (CDH UNLa) et Mónica Stillo (ORT), avec la collaboration de Leah Reesor-Keller, Corinne Molza (trad.) et Marinka Yossiffon (trad.). Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité des auteurs et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue du Secrétariat du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), de l'Union européenne, de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et des autres membres du Consortium de l'Observatoire ACP sur les migrations, de la Suisse ou du UNFPA.

Tous droits réservés. Aucune partie du présent document ne peut être reproduite, stockée dans un système électronique d'extraction, ni transmise, sous quelque forme que ce soit ni par aucun procédé électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'enregistrement ou autrement, sans le consentement écrit préalable de l'éditeur.

Mise en page préparée par Pablo Escribano Miralles, Observatoire ACP sur les migrations.



ACP OBSERVATORY ON MIGRATION
OBSERVATOIRE ACP SUR LES MIGRATIONS
OBSERVATÓRIO ACP DAS MIGRAÇÕES

SI PROCHE ET SI LOINTAINES:

Les diasporas haïtiennes aux Caraïbes

Pedro F. Marcelino (ed.)

Mikhail Giovanni Bullard

Pablo Ceriani Cernadas, CDH UNLa

Maria João Ferreira, ISCSP

Natalia Lippmann Mazzaglia, CDH UNLa

Raimundo Gómez Navia, UH

Ana Gómez Salas, CDH UNLa

Mónica Stillo, ORT

avec la collaboration de

Leah Reesor-Keller

Corinne Molza (trad.)

Marinka Yossiffon (trad.)

Préface

Cette étude sur les diasporas haïtiennes aux Caraïbes a été éditée par Pedro F. Marcelino. Il s'agit de la deuxième étude de la série de publications de l'Observatoire ACP sur les migrations qui explore le potentiel des diasporas dans le Sud pour contribuer au développement de leur pays d'origine. Quatre pays pilotes (Haïti, le Lesotho, le Kenya et le Nigeria) sont impliqués dans ce projet pionnier de recherche, visant à évaluer et à promouvoir la contribution des diasporas qui vivent dans le Sud, non seulement en termes de transferts financiers, mais aussi en termes d'impact positif sur le développement humain.

Haïti reste, jusqu'à ce jour, très dépendant des transferts de fonds de ses diasporas. Ces transferts ont contribué à atténuer la pauvreté extrême, mais leur efficacité dans la réduction durable de la pauvreté n'est pas incontestable, ce qui reste surtout vrai dans les périodes de crise économique. Néanmoins, cette étude va bien au-delà de la compréhension des diasporas comme sources d'envois de fonds et d'injections de capitaux. Elle analyse notamment les transferts sociaux et les transferts de connaissances, portant une attention particulière à l'esprit d'entreprise et à la philanthropie, aux stratégies d'optimisation des transferts de fonds, aux transferts de connaissances et à l'utilisation des technologies de l'information comme instruments innovants pour le développement socio-économique et le renforcement des capacités locales. Tout cela, se concentrant principalement sur les migrants haïtiens résidant à Cuba, aux Bahamas et à la Dominique.

Les principales recommandations visant à renforcer le potentiel des diasporas en Haïti et à maîtriser les obstacles possibles pour coopérer avec les membres des diasporas sont explorées dans l'étude. Cette étude va certainement être une base qui permettra au gouvernement haïtien de mettre en place, dans les années à venir, des programmes comme celui du Ministère des Haïtiens Vivant à l'Étranger (MHAVE), qui a créé une base de données des compétences techniques permettant de recueillir le capital social des diasporas, tout en favorisant un sentiment d'appartenance et de loyauté envers Haïti, et des politiques offrant aux diasporas un rôle plus actif et important dans le développement.

Je remercie l'Observatoire ACP sur les migrations de porter l'initiative sur cette thématique, nous ayant permis d'intégrer la perspective de la migration Sud-Sud dans nos travaux. De nombreuses recherches ont été consacrées aux diasporas haïtiennes en Amérique du Nord et en France, ne mettant

pas l'accent sur les diasporas dans la région des Caraïbes. Étant donné qu'un nombre croissant d'Haïtiens se déplacent dans les Caraïbes, mais aussi dans les pays d'Amérique du Sud comme l'Argentine et le Brésil, il est temps de regarder aussi « plus près de chez soi ».



Dr Francis Saint-Hubert

Résumé

Les phénomènes migratoires sont au cœur du tissu social et économique d'Haïti. Ses communautés diasporiques en Amérique du Nord et en France ont longtemps contribué à compenser les déséquilibres qui entravent le développement national, par des transferts formels et informels de capital social et financier. Le rôle de ces communautés a fait l'objet d'abondantes études universitaires et d'initiatives de la société civile.

Un écart significatif persiste entre les diasporas d'Amérique du Nord et de France et celles établies dans la région des Caraïbes, qui aujourd'hui s'étendent même jusqu'au sud de l'Equateur, en Guyane, en Argentine et au Brésil. Ces noyaux négligés par les études, où les Haïtiens vivent souvent dans une situation de vulnérabilité sociale, libèrent de nombreuses possibilités propices à l'amélioration de la coopération Sud-Sud.

Cette équipe de recherche propose une approche multi-site de la diaspora haïtienne aux Caraïbes, en se consacrant spécifiquement aux première, deuxième et troisième générations d'Haïtiens résidant à Cuba, aux Bahamas et à la Dominique, trois États insulaires avec diverses caractéristiques socio-économiques, démographiques et politiques. Ces générations sont présentées ici comme des modèles permettant l'identification et l'interprétation des communautés haïtiennes à travers la région.

Bien que la nature souvent précaire des migrations récentes appelle à une analyse fondée sur les droits juridiques comme un point de départ nécessaire, cette équipe de recherche suggère également d'appréhender ces communautés avec un regard nouveau. Elle se propose d'analyser les liens existants et potentiels entre les diasporas et Haïti en portant une attention particulière à l'esprit d'entreprise et à la philanthropie, aux stratégies d'optimisation des transferts de fonds, aux transferts de connaissances et à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication comme instruments innovants pour le développement socio-économique et le renforcement des capacités locales.

Remerciements

L'équipe de recherche de l'Observatoire ACP sur les migrations souhaiterait exprimer sa gratitude au Secrétariat du Groupe des États ACP et à l'Union européenne pour leur soutien. Nous souhaiterions également remercier tous les membres du Groupe académique de conseils en recherche de l'Observatoire ACP pour leurs précieux commentaires et réactions.

Par ailleurs, les auteurs souhaitent remercier Leah Reesor-Keller, Abubacar Fofana, Andrea Pacheco Pacífico, Soeur Rosita Milesi, Paulo Sérgio de Almeida, Pablo de la Vega, Edson Louidor, Esery Mondesir, Slawko Waschuk, Godfrey Baldacchino, Manuel Rivero Glean, Digna Castañeda Fuertes, Tobi Metzner, Guy Alexandre, Marinka Yossiffon, Corinne Molza, Ernst Louis, Collette Lespinasse, Consuelo Doris Diaz, Ezequiel et Ebenecer Batista, Richard Mirabal Jean-Claude, Ulrich Gaillard, Stervins Alexis, Legrand Charles chez FIDA/PCh, la communauté de Font Baptiste en Haïti et la communauté haïtienne de San Francisco de Paola, à Cuba.

Table des matières

Liste d'acronymes et abréviations	xi
Liste des cartes, tableaux, figures et études de cas	xiii
Résumé analytique	xv
Executive summary	xix
Resumo ejecutivo	xxi
1. Introduction	1
1.1 Méthodologie	2
1.2 Limites de la recherche	4
2. Migration haïtienne aux Caraïbes	5
2.1 Leçons apprises et contexte de la recherche.....	5
2.2 Revue de la littérature	8
2.3 La migration haïtienne aux Bahamas, à Cuba et la Dominique	22
3. Analyse des résultats	37
3.1 Relations bilatérales avec les trois pays de l'échantillon	37
3.2 Droits humains des migrants.....	42
3.3 Politiques d'engagement de la diaspora.....	55
3.4 L'utilisation des TIC dans la mobilisation des diasporas	70
3.5 La diaspora et le développement communautaire.....	75
4. Recommandations.....	81
5. Bibliographie	87
6. Annexes.....	107
6.1 Cartes et tableaux	107
6.2 Addenda : Migrations haïtiennes en transit vers les hubs régionaux et vers d'autres destinations d'Amérique	119

Liste d'acronymes et abréviations

ACP	Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
AFFORD	African Foundation for Development
ASEC	Assemblées des sections communales
BID	Banque interaméricaine de développement
BRA	Batey Relief Alliance
CARICOM	Communauté caribéenne
CASEC	Conseils d'administration des sections communales
CCN	Comité consultatif national
CERD	Comité pour l'élimination de la discrimination raciale
CIDH	Commission interaméricaine des droits de l'homme
CIADH	Cour interaméricaine des droits de l'homme
COMAR	Commission mexicaine d'aide aux réfugiés
CRC	Comité sur les droits de l'enfant
CSME	Common Single Market and Economy
DAES	Département des affaires économiques et sociales (UN-DESA)
EPU	Examen périodique universel (UPR)
FNJD	Fédération nationale de la jeunesse pour le développement
HCR	Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
HTA	Home Town Associations
IdEA	International diaspora Engagement Alliance
IDE	Investissement direct à l'étranger
IMDH	Institut pour les migrations et les droits de l'homme (Brésil)
INM	Institut national des migrations (Mexique)
KYC	Know Your Customer
MHAVE	Ministère des Haïtiens vivant à l'étranger
MPI	Migration Policy Institute
MTOs	Opérateurs de transferts d'argent
OEA	Organisation des États américains
OIM	Organisation internationale pour les migrations
PCR	Processus consultatifs régionaux

PMEs	Petites et moyennes entreprises
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TSP	Transfer Solutions Providers, Ltd.
UHAB	United Haitian Association in the Bahamas
UIT	Union internationale des télécommunications
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international

Liste des cartes, tableaux, figures et études de cas

Cartes

- Carte 1 : Églises de la communauté haïtienne de New Providence
- Carte 2 : Cluster des églises protestantes haïtiennes de la communauté haïtienne à Nassau
- Carte 3 : Estimation de la répartition géographique des descendants haïtiens à Cuba
- Carte 4 : Estimation de la répartition géographique des descendants haïtiens en Dominique
- Carte 5 : Réseau International Sous-marin Intra-Bahamas (BTCNI)

Tableaux

- Tableau 1 : Les Bahamas : population totale selon certaines nationalités et par île
- Tableau 2 : Différentes versions sur le nombre de migrants haïtiens à Cuba (1902–1933)
- Tableau 3 : Dominique : séjour annuel des arrivées, par pays de résidence
- Tableau 4 : Les Bahamas : niveau d'éducation le plus élevé atteint par certaines nationalités
- Tableau 5 : Les accords internationaux signés dans le système universel des droits de l'homme

Figures

- Figure 1 : Cuba : exemple de liste de bénévoles de la diaspora (collectées en 2009)
- Figure 2 : Engager la diaspora à travers les transferts : un réseau complexe
- Figure 3 : Exemple de transferts sociaux de Cuba: Festival Kyba Kreyol (2012)
- Figure 4 : *Printscreen* de la web du projet *Ayti SMS Sékou* de FNJD

Études de cas

- Étude de cas 1 : Société Omni Money Transfer (OMT) et la carte de Mango, Les Bahamas
- Étude de cas 2 : Ayti SMS Sékou

- Étude de cas 3 : Fédération des Jeunes pour le Développement (FNJD), Haïti
- Étude de cas 4 : Batey Relief Alliance (BRA), République dominicaine, Haïti et États-Unis
- Étude de cas 5 : Association haïtienne pasteurs (HPA) et l'Association unie des Bahamas (UHAB)
- Étude de cas 6 : Amitié Dominique-Haïti Association (DHFA)
- Étude de cas 7 : Les coopératives de production Haïti (PCH) et le FIDA, Haïti et le Canada

Résumé analytique

Contexte

Cette étude sur la participation de la diaspora haïtienne dans les Caraïbes a été commandée par l'Observatoire ACP sur les migrations, en collaboration avec le Point focal de l'Observatoire ACP en Haïti et le Comité consultatif national (CCN), entité composée du milieu universitaire haïtien, des institutions de l'État, et d'autres acteurs de la société civile. L'étude est parmi plusieurs promues par l'Observatoire dans les pays pilotes, y compris Trinité-et-Tobago aux Caraïbes.

Cette étude analyse la situation de trois pays dans la région des Caraïbes : les Bahamas, Cuba et la Dominique, chaque cas permettant de comprendre les modèles migratoires dans des destinations et des contextes similaires. L'absence de la République dominicaine comme étude de cas est justifiée par les nombreuses études qui ont déjà été réalisées sur cette question. Ces faits nous ont permis de nous concentrer sur trois cas moins connus.

Méthodologie

L'étude a été réalisée entre juillet et décembre 2012, et a inclus des travaux de terrain en Haïti, aux Bahamas, à Cuba et à la Dominique. Elle a été

réalisée dans le but d'analyser le contexte migratoire actuel, d'évaluer les politiques et pratiques courantes, d'identifier les lacunes et de faire des recommandations pour l'avenir. Nous avons mis l'accent sur cinq domaines clés pour la diaspora : (1) les relations bilatérales d'Haïti avec les pays voisins, ainsi que les relations multilatérales avec les organismes régionaux, (2) la situation des droits des migrants haïtiens dans les Caraïbes, (3) les stratégies pour engager les diasporas et pour optimiser les transferts d'argent, (4) la pénétration des technologies de l'information et de la communication (TIC) et leur potentiel dans la mobilisation des diasporas pour le développement en Haïti, (5) un aperçu de la façon dont les diasporas peuvent profiter des opportunités de développement humain, en particulier après le tremblement de terre de janvier 2010.

Une revue théorique de la littérature existante a été réalisée, fournissant des indices initiaux sur les lacunes en matière de politiques et de données.

Ce rapport est fondé sur la triangulation des données provenant de différentes sources. Le premier volet de l'étude est basé sur un ensemble de données administratives et l'analyse d'une enquête sur les migrants haïtiens aux Bahamas

et, dans une moindre mesure, à Cuba, l'enquête ne pouvant pas être effectuée à la Dominique. Ces données ont été complétées par les statistiques de fond aux Bahamas, et des informations statistiques limitées à Cuba et à la Dominique. L'observation non participante et les contacts informels pendant le travail de terrain nous ont permis de faire des recherches latérales lorsque les données étaient insuffisantes. Un troisième ensemble de données a été établi par des dizaines d'entretiens avec des acteurs multiples dans les trois pays et en Haïti. Un ensemble final est basé sur des sondages réalisés auprès des représentations diplomatiques haïtiennes, avec des réponses des ambassades dans les pays de l'échantillon (Les Bahamas, Cuba), ainsi que celles au Panama et à la Barbade.

Principales conclusions

Comme conclusion préliminaire, il convient de signaler que les données validées sur les Haïtiens sont rares dans tous les domaines, ce qui suggère la nécessité d'une étude approfondie sur des couloirs spécifiques ou sur des domaines d'action.

Dans l'ensemble, on peut aussi conclure que les relations bilatérales d'Haïti avec ses voisins des Caraïbes restent complexes à cause de ce que certains États peuvent percevoir

comme une menace démographique ou économique. Les droits des migrants continuent d'être négligés dans toute la région, notamment à cause de certaines mesures problématiques mises en oeuvre dans quelques États, passibles de créer des précédents pour d'autres (expulsions sommaires, questions de documentation, xénophobie ou discours discriminatoires politiques et médiatiques). Dans certains cas, la législation existante ne répond pas aux normes internationales, ou les États en question ne sont pas signataires d'une ou plusieurs des conventions protégeant les migrants et leurs droits.

Haïti a fait des efforts pour impliquer ses diasporas, mais ces efforts restent insuffisants et incohérents, sans réussir à exploiter pleinement les multiples méthodes et outils d'engagement, en particulier en matière de TIC.

Recommandations

Les recommandations suivantes ont été formulées :

- Engager les institutions des pays d'accueil pour cartographier les diasporas et rechercher cas par cas les contributions possibles pour le développement humain en Haïti.
- Intégrer la discussion sur les droits des migrants et l'engagement des diasporas dans les débats régionaux

- bilatéraux et multilatéraux dans lesquels Haïti est présent.
- Délivrer des cartes d'identité à tous les Haïtiens dans le pays et, avec priorité, à ceux à l'étranger.
 - Promouvoir un débat national soutenu sur le rôle des diasporas dans le développement et sur les stratégies traditionnelles d'engagement des diasporas dans les plans nationaux de développement.
 - Faire l'inventaire des organisations, des professionnels et des capacités haïtiennes des diasporas, et promouvoir leur engagement philanthropique à travers des transferts collectifs.
- Promouvoir les transferts sociaux et la connaissance du pays d'accueil.
 - Lancement d'un site d'information et d'engagement des diasporas en ligne.

Executive summary

Background

This study on the engagement of the Haitian diaspora in the Caribbean was commissioned by the ACP Observatory on Migration, working with the ACP Observatory Focal Point in Haiti and the National Consultative Committee (CCN), an organ composed by Haitian academia, state, and civil society stakeholders. The study is one of several promoted by the ACP Observatory on Migration in pilot countries, including Trinidad and Tobago in the Caribbean.

The study herein analyses three sample countries in the Caribbean region: the Bahamas, Cuba, and Dominica, each enabling further understanding of migration models in other destinations.

The absence of the Dominican Republic as a case study is due, among other reasons, to the many studies that have focused on it already. This fact has enabled us to concentrate on three lesser-known cases.

Methodological approach

This study was conducted within the span of six months (from July to December 2012), and has included fieldwork in Haiti, the Bahamas, Cuba, and Dominica. It was undertaken with the purpose of analyzing the current situation, identifying and assessing existing practices, policies

and policy gaps, and furnishing recommendations to move forward. It focuses in five key areas of relevance to the diaspora: (1) Haiti's bilateral relations with Caribbean neighbours, and its multilateral dealings with regional bodies; (2) a rights-based analysis of Haitian migration in the Caribbean; (3) diaspora engagement strategies and remittance optimization; (4) ICT penetration and potential for the engagement of diasporas for development in Haiti; (5) an overview of how the diaspora can partake in human development opportunities, particularly post-earthquake.

A desk review of existing literature was done, providing initial clues on policy and data gaps. The report is based on the triangulation of data from different sources. The first component of the study is based on a dataset created through the administration and analysis of a survey of Haitian migrants in the Bahamas and, to a limited extent, in Cuba. The survey could not be conducted in Dominica. Survey data was complemented by substantive statistical information in the Bahamas; significant statistical information in Cuba; and more limited statistical information in Dominica. Non-participant observation and informal contacts through fieldwork enabled us to research laterally where hard data was unobtainable. A third dataset was built by dozens of stakeholder interviews in all three

countries, as well as in Haiti. A final dataset was based on interviews/surveys and additional contacts with Haitian diplomatic representations. While the response rate was low, it included the two embassies in sample countries (the Bahamas, Cuba), and contacts with the representations in Panama and Barbados.

Key findings

An overarching finding is that valid data on Haitians is scarce across the board, suggesting a need for further study on single corridors or policy areas.

In overview, it can be concluded that Haiti's bilateral relations with its Caribbean neighbours remain complex due to what some states may perceive as a demographic or economic threat. Migrant rights continue to be overlooked across the region, with problematic measures in some states creating precedents for others (for example, summary deportations, documentation issues, xenophobic or discriminatory political media discourses). In some cases existing legislation fails to meet international standards, and/or the states in question are not signatories to one or more of the conventions protecting migrants and their rights.

Haiti has made efforts to engage with its diaspora, these have been insufficient, inconsistent, and have not been successful in fully harnessing multifaceted engagement

methodologies, particularly ICT instruments that enable low-budget approach.

Recommendations

The following recommendations are made:

- Engage institutions in host countries to map out the diaspora and research possible case-by-case contributions for the human development in Haiti.
- Mainstream the discussion of migrant rights and diaspora engagement in bilateral and regional multilateral fora in which Haiti takes part.
- Prioritize the issuance of ID cards to every Haitian in the country and overseas.
- Promote a sustained national debate on the role of the diaspora in development and mainstream diaspora engagement strategies in national development plans.
- Inventory Haitian diaspora organizations, professionals, and capabilities, and promote their philanthropic engagement and collective remittances.
- Promote social remittances and knowledge transfers from the host countries.
- Launch a website for diaspora information and engagement.

Resumo executivo

Antecedentes

Este estudo sobre o envolvimento da diáspora Haitiana nas Caraíbas foi apoiado pelo Observatório ACP das Migrações, em conjunto com o Ponto Focal do Observatório ACP no Haiti e com a Comissão nacional consultiva (National Consultative Committee, NCC), um organismo composto por intervenientes académicos, governamentais e da sociedade civil Haitianos. O estudo é um de vários promovidos pelo Observatório ACP das Migrações em países piloto, incluindo Trinidad e Tobago nas Caraíbas.

O estudo em causa analisa três países de amostra na região das Caraíbas: Bahamas, Cuba e Domínica, sendo que cada um deles permite um maior entendimento dos modelos de migração noutros destinos. A ausência da República Dominicana enquanto estudo de caso deve-se, entre outros motivos, aos muitos estudos já centrados neste país. Este facto permitiu-nos concentrar em três casos menos conhecidos.

Abordagem metodológica

Este estudo foi realizado num período de seis meses (de Julho a Dezembro de 2012), e influenciou o trabalho no terreno no Haiti, nas

Bahamas, em Cuba e Domínica. Foi realizado com vista a analisar a situação actual, identificar e avaliar as práticas, políticas e lacunas nas políticas existentes, bem como fornecer recomendações para avançar. O estudo centra-se em cinco áreas principais relevantes para a diáspora: (1) Relações bilaterais entre o Haiti e os países vizinhos das Caraíbas e negociações multilaterais com os organismos regionais; (2) análise baseada nos direitos da migração Haitiana nas Caraíbas; (3) estratégias de envolvimento da diáspora e optimização das remessas; (4) penetração e potencial das tecnologias de informação e comunicação (TIC) para o envolvimento das diásporas no desenvolvimento do Haiti; (5) um resumo de como a diáspora pode participar em oportunidades de desenvolvimento humano, sobretudo após o sismo.

Foi realizada uma revisão dos documentos existentes, concedendo pistas iniciais relativamente a lacunas em termos de políticas e dados. O relatório baseia-se na triangulação de dados de diferentes fontes. O primeiro componente do estudo baseia-se num conjunto de dados criado através da administração e análise de um inquérito aos migrantes nas Bahamas e, até um certo ponto, em Cuba. Não

foi possível conduzir o inquérito em Domínica. Os dados do inquérito foram complementados com informações estatísticas substanciais nas Bahamas; informações estatísticas significativas em Cuba; e informações estatísticas mais limitadas em Dominica. A observação não participativa e os contactos informais estabelecidos através do trabalho no terreno permitiram-nos investigar lateralmente, nos casos em que não foi possível obter dados concretos. Foi criado um terceiro conjunto de dados com dezenas de entrevistas a intervenientes nos três países, bem como no Haiti. Um conjunto de dados final baseou-se em entrevistas/inquéritos e em contactos adicionais com representações diplomáticas Haitianas. Apesar de a taxa de resposta ter sido baixa, incluiu as duas embaixadas nos países de amostra (Bahamas, Cuba), e contactos com as representações no Panamá e em Barbados.

Principais conclusões

Uma conclusão abrangente consiste no facto de os dados válidos sobre os Haitianos serem escassos, sugerindo a necessidade de estudar mais os corredores simples ou áreas relativas a políticas.

Em resumo, pode concluir-se que as relações bilaterais do Haiti com os países vizinhos das Caraíbas

permanecem complexas devido ao que alguns Estados consideram uma ameaça demográfica ou económica. Os direitos dos migrantes continuam a ser subvalorizados na região, com medidas problemáticas em alguns Estados a criar precedentes para outros (por exemplo, deportações sumárias, questões relacionadas com a documentação, discursos políticos de cariz xenófobo ou políticas discriminatório divulgados pelos meios de comunicação social). Em alguns casos, a legislação existente não corresponde às normas internacionais, e/ou os Estados em causa não são signatários de uma ou mais convenções de protecção dos migrantes e dos respectivos direitos.

O Haiti envidou esforços para se envolver com a diáspora, sendo que os mesmos foram insuficientes, inconsistentes e mal sucedidos no objectivo de potenciar plenamente metodologias de envolvimento multifacetadas, particularmente os instrumentos TIC que permitem uma abordagem de baixo orçamento.

Recomendações

Estabelecem-se as seguintes recomendações:

- Envolver as instituições nos países de destino para mapear a diáspora e investigar possíveis contribuições caso a caso para o desenvolvimento humano no Haiti.

- Desenvolver a discussão sobre os direitos dos migrantes e a implicação da diáspora nos grupos bilaterais et multilaterais dos que o Haiti faz parte.
- Estabelecer prioridades na emissão de bilhetes de identidade para todos os Haitianos no país e no estrangeiro.
- Promover um debate nacional sustentado relativamente ao papel da diáspora no desenvolvimento e integrar estratégias de envolvimento da diáspora em planos de desenvolvimento nacionais.
- Inventariar organizações, profissionais e capacidades da diáspora haitiana e promover o respectivo envolvimento filantrópico e as remessas colectivas.
- Promover as remessas sociais e a transferência de conhecimentos dos países de destino.
- Lançar um website para informações relativas à diáspora e ao seu envolvimento.

I. Introduction

Cette étude sur la participation de la diaspora haïtienne dans les Caraïbes a été commandée par l'Observatoire ACP sur les migrations, en collaboration avec le Point focal de l'Observatoire ACP en Haïti et le Comité consultatif national (CCN), entité composée du milieu universitaire haïtien, des institutions de l'État, et d'autres acteurs de la société civile. L'étude est parmi plusieurs promues par l'Observatoire dans les pays pilotes, y compris Trinité-et-Tobago aux Caraïbes.

L'Observatoire ACP a été conçu pour aider les Gouvernements dans les régions ACP à intégrer la mobilité humaine dans les plans nationaux de développement humain¹ et les

stratégies de mitigation de la pauvreté et pour renforcer la coopération Sud-Sud.²

Le Secrétariat du Groupe des États ACP reconnaît que la mobilité contribue au renforcement des capacités et à l'expansion des options individuelles pour la réalisation de soi-même, à travers la réduction de la pauvreté et l'amélioration des ressources pour la santé et l'éducation. La cohérence politique et institutionnelle devrait être complétée par un consensus sur la mobilité en tant que stratégie de vie. L'objectif est d'encourager un cadre de mobilité humaine dans lequel les avantages de la mobilité

1 L'Observatoire ACP sur les migrations adopte une approche du développement humain dans l'étude des migrations Sud-Sud et les questions de développement dans les pays ACP. Tout au long de ce rapport, la définition du développement évoquée est celle du PNUD : « [l]e développement humain est un processus d'élargissement des choix des gens. Cet élargissement est assuré par l'expansion des capacités humaines et des fonctionnements. À tous les niveaux de développement, les trois capacités essentielles pour le développement humain sont pour les gens de mener une vie longue et saine, d'être informé et d'avoir un niveau de vie décent. Mais le domaine du développement humain va plus loin : les domaines essentiels de choix, très appréciés par les gens, la gamme de possibilités politiques, économiques et sociales pour être créatif

et productif pour profiter de l'estime de soi, l'autonomie et un sentiment d'appartenance à une communauté. Le concept de développement humain est une approche holistique mettant les gens au centre de tous les aspects du processus de développement » (voir PNUD, 2010, Rapport sur le développement humain, Glossaire des termes, <http://hdr.undp.org/en/humandev/glossary/>). Voir aussi le Guide de recherche de l'Observatoire ACP : <http://www.acpmigration-obs.org/sites/default/files/EN-ACP-Obs-Research-GuidFinal-06112012.pdf>.

2 Conformément à la note 1, l'Observatoire ACP sur les migrations a adopté la définition du PNUD du Sud. Voir « Définition du 'Sud' appliquée par l'Observatoire ACP sur les migrations », Observatoire ACP sur les migrations, Bruxelles, <http://www.acpmigration-obs.org/node/1057>. La liste des pays non inclus dans le 'Sud', selon cette définition, coïncide avec les pays à IDH très élevé. Voir <http://hdr.undp.org/en/statistics/>.

Sud-Sud sont plus importants que ses coûts. L'engagement des diasporas³ haïtiennes dans ce processus est primordial. Cette étude analyse un échantillon de trois pays dans la région des Caraïbes : les Bahamas, Cuba et la Dominique. Chaque cas de figure permet de comprendre les modèles migratoires dans des destinations et des contextes similaires. Bien qu'exposé dans le rapport, nous pouvons déjà justifier l'absence de la République dominicaine comme étude de cas, en dépit qu'elle soit la principale destination des Haïtiens dans la région : d'une part, il y a déjà plusieurs travaux de recherche récents sur cette communauté ; d'autre part, de nombreuses agences internationales, ONG pour les droits de l'homme et autres organisations de la société civile travaillent sur le terrain et produisent des rapports sur ce cas ; finalement, il faut noter que beaucoup d'Haïtiens conceptualisent la République dominicaine comme une sorte d'extension géographique d'Haïti, à cause des facilités d'entrée, ce qui conduit à une typologie migratoire différente. Ces faits nous ont permis de nous concentrer sur trois cas moins connus. D'autres

destinations en Amérique centrale et du Sud sont brièvement abordées dans les annexes.

I.1 Méthodologie

L'étude a été réalisée entre juillet et décembre 2012, et a inclus un travail de terrain en Haïti, aux Bahamas, à Cuba et à la Dominique. Elle a été réalisée dans le but d'analyser le contexte migratoire actuel, d'évaluer les politiques et pratiques courantes, d'identifier les lacunes et de faire des recommandations pour l'avenir. Nous avons mis l'accent sur cinq domaines clés pour la diaspora : (1) les relations bilatérales d'Haïti avec les pays voisins, ainsi que les relations multilatérales avec les organismes régionaux, (2) la situation des droits des migrants haïtiens dans les Caraïbes, (3) les stratégies pour engager les diasporas et pour optimiser les transferts d'argent, (4) la pénétration des TIC et leur potentiel dans la mobilisation des diasporas pour le développement en Haïti, (5) un aperçu de la façon dont les diasporas peuvent profiter des opportunités de développement humain, en particulier après le tremblement de terre de 2010.

Au début de ce processus, en juillet 2012, l'équipe de recherche présentait la proposition initiale de discussion au sein du CCN à Port-au-Prince. Les commentaires et suggestions des membres qui ont participé à cette

3 Le concept de diaspora dans le présent rapport doit être compris comme « les personnes vivant en dehors de leur pays d'origine, indépendamment de leur nationalité et qui sont prêts à contribuer au développement de leur pays d'origine et/ou de la communauté ». Voir : ACP Guide de recherche, supra, note 1.

réunion ont été intégrés dans le plan de recherche. La deuxième phase ajoutait une revue théorique de la littérature existante, fournissant des indices initiaux sur les lacunes des politiques et des données. La revue de la littérature a continué pendant l'année.

Le rapport est fondé sur la triangulation de données provenant de différentes sources. Le premier volet de l'étude est basé sur un ensemble de données administratives et l'analyse d'une enquête sur les migrants haïtiens aux Bahamas et, dans une moindre mesure, à Cuba, cette enquête ne pouvant pas être effectuée à la Dominique en raison de l'accès limité à la communauté dans les délais impartis. Aux Bahamas, l'équipe de recherche a travaillé avec des groupes religieux et l'Association de Pasteurs Haïtiens (HPA), structures centrées dans la communauté, afin de localiser les sujets dans deux des principales destinations pour les Haïtiens, New Providence et l'île d'Abaco. A Cuba, où les obstacles administratifs ont empêché le déroulement normal de l'enquête, les entretiens informels et l'observation non-participative ont représenté les moyens principaux de collecte d'information. Ces données ont été complétées par des statistiques de fond aux Bahamas, et des informations statistiques limitées à Cuba (la fiabilité des sources est variée) et à la Dominique.

L'observation non participante et les contacts informels pendant le travail de terrain nous ont permis de faire des recherches latérales lorsque les données étaient insuffisantes. Un troisième ensemble de données a été construit grâce à des dizaines d'entretiens avec des acteurs multiples dans les trois pays et en Haïti. Cela inclut des entretiens semi-structurés avec les migrants sélectionnés à partir de l'échantillonnage de l'enquête, avec les Home Town Associations (HTA) et d'autres groupes d'intérêt haïtiens formels et informels dans les trois pays, avec des groupes culturels haïtiens à Cuba, avec les entreprises d'envois de fonds et avec des institutions de la société civile haïtienne travaillant avec la diaspora. Un ensemble final est basé sur des sondages auprès des représentations diplomatiques haïtiennes, avec des réponses des ambassades dans les pays de l'échantillon (Les Bahamas, Cuba), ainsi que des Ambassades au Panama et à la Barbade.

Les résultats préliminaires de l'étude ont été présentés à Port-au-Prince les 8 et 9 janvier 2013 pendant deux sessions de débat avec les membres du CCN, tenues à l'Université d'État d'Haïti et au Ministère des Haïtiens vivant à l'étranger (MHAVE), et lors d'une audience avec Monsieur le Ministre. Les commentaires reçus lors de toutes ces sessions ont été incorporés dans le rapport.

I.2 Limites de la recherche

Cette étude suit les lignes directrices proposées pour le projet de recherche sur les migrations Sud-Sud de l'Observatoire ACP sur les Migrations, composé de plus de vingt études similaires. Il est important de noter, toutefois, la disponibilité et fiabilité limitée des données statistiques dans certains pays, et bien sûr le rythme plus lent de la négociation d'accès aux données dans le contexte des Caraïbes. Haïti a posé des défis outre les difficultés communes aux pays du Sud : il s'agissait déjà du pays le plus pauvre parmi les voisins des Caraïbes avant « l'année zéro » (Le Monde, 2010) et le tremblement de terre de janvier 2010 a détruit une grande partie de l'infrastructure physique du Gouvernement. La tragédie a aussi entraîné la destruction des bases de données digitales et la perte des

archives en papier. Des milliers de travailleurs du secteur public ont péri, ce qui a affaibli les ressources déjà fragiles de l'État et compliqué les processus de récupération administrative et de transfert des connaissances.

2. Migration haïtienne aux Caraïbes

2.1 Leçons apprises et contexte de la recherche

On estime que, au cours des cinquante dernières années, entre 10 et 20 % de la population active des Caraïbes a migré vers un État membre de l'OCDE, notamment les États-Unis, le Canada et les anciennes puissances coloniales. En outre, les citoyens des Caraïbes sont fortement mobiles dans la région, partant surtout des pays les plus pauvres ou agraires vers les marchés haut de gamme, et à revenus plus élevés, tels que les Bahamas, les Antilles, ou les Turks et Caïques.

Dans la période 2000–2002, les États-Unis d'Amérique et le Canada étaient les principales destinations de ces flux, recevant 64,3 % des Haïtiens, dont une partie importante étant hautement qualifiée (Paul, 2008 ; Jadotte, 2009). L'Amérique latine et les Caraïbes comptent 25 % de ces flux (Migration DRC, 2007).⁴ Les données disponibles montrent qu'en 2005, on comptait plus de 834 000 migrants haïtiens dans le monde, soit environ 10 % de la

population d'Haïti. De ce nombre, environ 131 500 (16 %) vivaient dans les Caraïbes, en particulier en République dominicaine (12 %).⁵ Haïti est le troisième pays d'origine des migrants dans les Caraïbes, derrière la République dominicaine et Cuba. Or le volume réel de la migration haïtienne reste sous-estimé, voire inconnu. Le nombre d'Haïtiens en République dominicaine, par exemple, pourrait être dix fois le chiffre estimé (Paul, 2008). Bien compris, il est possible que les chiffres réels soient plus importants à la suite du séisme de 2010, qui a provoqué des mouvements massifs de populations.

Le rôle potentiel des communautés de migrants haïtiens dans le développement de leur pays d'origine est souvent calculé en fonction des transferts reçus. En 2010, cela représentait 1 499 milliards de dollars E.-U. (11,7 % du PIB). En 2012, Haïti était classé huitième au monde dans la liste des pays récepteurs du plus grand montant de transferts de fonds par habitant (Banque mondiale, 2012). Ces chiffres pourraient être plus élevés tenant en compte la difficulté d'évaluer le montant précis des transferts par méthodes informelles (chiffres importants, comme on le

4 'Engager les Diasporas Haïtiennes dans la Participation et Promotion de Développement en Haïti' : Termes de référence pour l'appel d'offres pour entreprendre des recherches commanditées par l'Observatoire ACP sur les migrations. Observatoire ACP sur les Migrations, Bruxelles, 2012.

5 *Idem, supra.*

verra), y compris les envois de fonds non pécuniaires.⁶

Il est important de relativiser l'effet positif des envois de fonds, compte tenu de leurs impacts sociaux. Ces transferts ont souvent des effets ambigus sur les économies locales, permettant aux familles de mieux vivre dans le court terme, mais pouvant aussi générer de profondes disparités de revenus internes entre ceux qui les reçoivent et ceux qui ne les reçoivent pas. De plus, ils s'imposent parfois aux solutions locales pour les besoins locaux et renforcent la dépendance envers des ressources exogènes. Dans une période de crise économique internationale comme l'actuelle, cette dépendance se révèle pernicieuse, en évoluant comme un agent de contagion de la crise qui peut provoquer la transmission rapide des difficultés financières d'une région à une autre. Des études suggèrent que les familles fortement dépendantes des envois de fonds peuvent facilement tomber dans la précarité en cas d'interruption des flux (Orozco, 2009b).⁷ Sans tenir compte des transferts informels et non-financiers, l'économie d'Haïti est, comme indiqué, déjà parmi les plus dépendantes de ces flux, particulièrement face à la pauvreté et le manque de formes locales de production de richesse en quantités

suffisantes pour diluer leur impact dans la société. Le phénomène est plus prononcé dans les zones rurales (MPCE, 2004 ; MPCE, 2007).

Optimiser le potentiel latent des envois de fonds est une entreprise complexe. Au lendemain du tremblement de terre de 2010, les migrants haïtiens ont été parmi les premiers à répondre aux besoins financiers et humanitaires les plus importants, avec le soutien des agences internationales et des agents para-financiers locaux tels que Fonkoze. Mais les diasporas peuvent-elles effectivement jouer un rôle dans l'atténuation du traumatisme et de la pauvreté en Haïti? Peuvent-elles contribuer activement au développement humain du pays, au-delà des envois de fonds? Dans les périodes de relative normalité, des données internationales révèlent que jusqu'à 85 % des envois de fonds sont dépensés dans la consommation directe (de produits souvent importés) ayant donc un impact relativement faible dans les économies locales.

Il est clair qu'Haïti ne peut pas survivre durablement exclusivement sur base des transferts. Il serait donc essentiel d'explorer les capacités critiques qui peuvent faire la différence, d'où l'importance de la contribution des diasporas au-delà des envois de fonds : le capital humain et social peut provenir des transferts

⁶ *Idem.*

⁷ *Idem.*

de connaissances, technologies et réseaux sociaux, ainsi que des notions de bonne gouvernance et de reddition de comptes aux citoyens. Haïti a pris conscience de la nécessité de faire participer les diasporas à ses stratégies de développement il y a presque deux décennies, avec la création du Commissariat aux Haïtiens d'Outre-Mer en 1988, menant à la création du MHAVE en 1994,⁸ mais l'absence de bases de données fiables laisse beaucoup de place pour de nouvelles recherches.

En engageant les générations d'Haïtiens à travers les Caraïbes et en présentant le pays comme un énorme marché de potentiel inexploité pour les entreprises et les individus les plus innovants, Haïti devrait être en mesure de faire revenir les ressources talentueuses de ses diasporas. Il est fondamental que le pays poursuive cette volonté d'engagement de façon proactive, assurant des synergies équitables entre Haïti et les Haïtiens vivant ailleurs, et avec des politiques d'attraction bénéfiques aux deux parties. Il ne suffit pas de demander aux Haïtiens de revenir sans un *roadbook* clair et prédéterminé, ni de demander aux Haïtiens de retourner juste à cause d'un sentiment d'identité (plus ou moins dilué) si l'État n'est pas disposé à offrir des garanties sous la forme d'incitations fiscales et économiques, de reconnaissance

publique de la valeur des diasporas, et surtout de reconnaissance des droits politiques fondamentaux. Le nouveau règlement de la double nationalité est déjà un premier pas vers cet objectif.

Notre équipe de recherche croit fermement que les modes d'engagement proposés par des initiatives publiques et privées telles que l'International Diaspora Engagement Alliance (IdEA) aux États-Unis et l'African Foundation for Development (AFFORD) au Royaume-Uni devraient être favorisés à ce stade : favoriser l'esprit d'entreprise, le volontarisme et le mécénat des diasporas, renforcer leur rôle dans les relations internationales, faciliter les transferts de compétences, promouvoir les outils TIC comme instruments de développement, mobiliser la diaspora pour des activités philanthropiques dans des domaines-clés – logement, éducation, assistance aux sinistrés et développement de mécanismes d'atténuation des catastrophes, santé publique et sécurité alimentaire (AFFORD, 2012 ; IdEA, 2012). Nous avons aussi considéré les six principaux domaines programmatiques proposés par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Migration Policy Institute (MPI) selon lesquels les migrants peuvent influencer positivement sur le développement

8 *Idem.*

humain au pays d'origine : les transferts ; l'investissement direct et le marché des capitaux ; le transfert du capital humain ; la philanthropie ; et le tourisme diasporique (Agunias et Newland, 2012). Alors que ces programmes ont été mis en œuvre dans les corridors Sud-Nord, ce projet propose qu'il soit possible d'adapter ces programmes dans les couloirs Sud-Sud.

Cette approche va bien au-delà de la compréhension de la diaspora comme une source d'envois de fonds et d'injection de capitaux. Nous pensons que l'exploitation du potentiel de la diaspora pour le développement d'Haïti est plus efficace à travers l'autonomisation et la capacité des migrants qui vivent dans la région et qui peuvent profiter des économies d'échelle actuellement émergentes dans les couloirs Sud-Sud, de l'identification de niches de marché et de l'utilisation du poids démographique d'Haïti, plutôt qu'à travers la perception d'Haïti et des Haïtiens comme une menace aux communautés d'accueil. Pour réaliser cette vision, cependant, des politiques structurales et d'orientation sont nécessaires, ce qui suppose l'implication et l'engagement du Gouvernement, des pays voisins, des partenaires multilatéraux et des ONG travaillant sur la question migratoire, les droits des migrants, et le développement humain.

2.2 Revue de la littérature

Pour atteindre les objectifs de cette étude, nous nous sommes concentrés sur les textes les plus importants concernant les migrations, le transnationalisme, les droits des migrants, le développement, les envois de fonds, l'engagement des diasporas et l'utilisation des TIC. En ce qui concerne la situation des migrants haïtiens dans les trois pays de l'échantillon, la littérature est limitée. Il y a, néanmoins, des différences considérables : des informations existent dans le cas des Bahamas, y compris un travail statistique approfondi, de la jurisprudence disponible, ainsi que des ouvrages et des rapports d'ONG et d'agences internationales. Dans le cas de Cuba, les statistiques et la jurisprudence étaient soit limitées, soit impossible à obtenir, mais les études universitaires sur ce sujet sont abondantes. Malheureusement, la majorité se concentre sur les mouvements historiques et les caractérisations anthropologiques des migrations. Des questions de validité scientifique se posent, compte tenu de la teneur subjective de beaucoup d'études publiées à Cuba. La littérature spécialisée sur la Dominique est quasi inexistante, à l'exception d'une poignée de rapports et de documents Gouvernementaux, renforçant la nécessité d'accroître la recherche.

Relations bilatérales et multilatérales d'État d'Haïti

La Déclaration de Rose Hall sur la Gouvernance régionale et le Développement intégré de juillet 2003 définit la Communauté caribéenne (CARICOM) comme un « système de régionalisme mature » dont les politiques adoptées par les chefs d'État et de Gouvernement ont force de loi dans la région en raison des législations nationales, du Traité Révisé de Chaguaramas et de la Cour de Justice des Caraïbes. Approfondissant l'intégration régionale dans toute la région des Caraïbes, le Traité révisé de Chaguaramas établit la Communauté des Caraïbes (juillet 2001) et institutionnalise également le Common Single Market and Economy (CSME). Haïti est un État membre de la CARICOM mais pas du CSME. De toute manière, il est évident qu'Haïti figurera dans tous les débats sur l'augmentation des flux migratoires intra-caribéens et sur la complète institutionnalisation de la libre circulation des personnes dans l'espace territorial du CSME. La libre circulation est cruciale pour l'avenir d'Haïti, quand on vérifie qu'une partie considérable de la diaspora est composée de personnes hautement qualifiées. Cependant, avec une population de plus de huit millions de personnes au dernier recensement (2003) et peut-être de dix millions d'habitants aujourd'hui,

la pression démographique redoutée par certains voisins d'Haïti (populations 100 000-300 000) reste compréhensible.

L'Organisation des États américains (OEA) est elle aussi une organisation clé dans le contexte régional américain. L'organisation considère les migrations comme un droit fondamental, même si controversé, et comme un sujet de discussion dans les Amériques qui nécessite une coordination et une action conjointes. La protection des travailleurs migrants est donc une préoccupation centrale. Le Programme interaméricain pour la Protection et la Promotion des Droits de l'Homme des Migrants a l'intention de promouvoir les droits humains à travers le développement d'un processus d'analyse comparative pour l'identification et la diffusion des meilleures pratiques au sein des États (pays d'origine, de transit et de destination) membres des organisations internationales et des ONG. Ces pratiques devraient répondre aux besoins des groupes de migrants particulièrement vulnérables (OEA, 2005). Un autre sujet de préoccupation pour l'OEA est la protection des personnes d'ascendance africaine. La Déclaration de Santiago (OEA, 2000), et la Charte démocratique interaméricaine (OEA, 2001) établissent une articulation entre l'élimination de toutes les formes de racisme, le renforcement

de la démocratie dans le contexte américain et la reconnaissance de la contribution des personnes d'ascendance africaine au patrimoine culturel américain.

En février 2011, suite à la détérioration de la situation humanitaire en Haïti, la Commission interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH) exhortait les États-Unis d'Amérique à suspendre les expulsions vers Haïti des personnes d'origine haïtienne qui étaient gravement malades ou avaient des parents aux États-Unis. La CIDH (2011) a fait valoir le droit à la vie familiale et la nécessité de veiller à ce que les procédures qui permettent la révision des décisions d'expulsion soient en place.

Dans le cadre des relations bilatérales d'Haïti avec les pays abordés dans ce projet, il est essentiel de mentionner la politique d'affaires étrangères renouvelée et enhardie qu'Haïti a suivie depuis quelques années. Après son élection, le Président Michel Martelly tente de reconstruire la politique étrangère d'Haïti vis-à-vis des partenaires multilatéraux et bilatéraux. Dans son discours inaugural (14 mai 2011) le Président Martelly a exprimé la conviction – omniprésente en Haïti – que l'élite gouvernementale haïtienne et les partenaires internationaux ont bénéficié du sous-développement d'Haïti (Martelly, 2011a). Dans un second discours devant l'Assemblée générale des Nations unies (23 septembre 2011), M Martelly a

souligné l'importance de la présence de l'ONU dans le territoire (Martelly, 2011b). Toutefois, le Président a plaidé en faveur de la restructuration du mandat de l'ONU, notamment en ce qui concerne sa durée. Le discours de M Martelly reflète une forte empreinte nationaliste que le Président a utilisé dans ses discours aux publics internes et externes. En juillet 2011, lors d'un discours devant la CARICOM, le Président Martelly a souligné la détermination haïtienne de participer activement aux initiatives régionales de sécurité. M Laurent Lamothe, ancien Ministre d'Affaires Étrangères d'Haïti, nommé Premier Ministre en mai 2012, déclarait à cette époque que la nouvelle politique étrangère haïtienne privilégierait la diplomatie, en particulier la diplomatie économique, et renforcerait les liens avec tous les partenaires du Nord et du Sud (Lamothe, 2011).

Dans le contexte des relations bilatérales Haïti-Bahamas, la migration reste un sujet très controversé. Récemment, au cours d'une visite au sein de la communauté haïtienne aux Bahamas, le Président Martelly a semblé inciter les haïtiens résidents à voter en bloc et à s'aligner avec le parti politique qui défendrait leurs intérêts. Le discours a enflammé le débat public à propos de l'importance croissante, y compris électorale, de la communauté (Jones Jr., 2012).⁹

9 Il faut désaccentuer les effets des commentaires de Président Martelly

L'Accord-cadre pour la Coopération bilatérale entre le Gouvernement de la Commonwealth des Bahamas et le Gouvernement de la République d'Haïti (également désigné Joint Commission) est en cours de discussion et de préparation depuis quelques années. Selon le Ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration des Bahamas, la Joint Commission entre Haïti et les Bahamas, qui se réunira chaque six mois, peut être une réponse efficace face à la traite des êtres humains et aux problèmes d'immigration clandestine entre les deux pays (Lightbourne, 2012b). L'objectif est d'institutionnaliser des contacts diplomatiques et spécialisés réguliers afin de contrôler les flux migratoires et punir la contrebande (Lightbourne, 2012c). Un autre document important est l'Accord Haïti-Bahamas du 12 janvier 1995, un accord qui permet aux Bahamas de rapatrier mensuellement 800 Haïtiens (et Bahamiens d'origine haïtienne) pour une période d'un an. Ces engagements rhétoriques visent aussi à créer de meilleures conditions pour les résidents de longue durée et à réexaminer le statut des personnes choisies pour la déportation.

quelques mois après le fait. Ils étaient plutôt d'une nature transitoire. La situation fut vraiment politisée à l'époque à cause des élections très disputées aux Bahamas. De toutes façons, cela démontre aussi les questions de politique d'identité qui affectent souvent les Haïtiens.

Cependant, ces engagements n'ont pas été remplis (Gavigan, 1997).

Haïti et Cuba entretiennent des relations diplomatiques normalisées. Les grands symboles de cette interaction concernent l'intense (et controversée) coopération dans le secteur de la santé (Duarte de la Rosa, 2012), en particulier après le tremblement de terre de 2010, ainsi que le soutien du Gouvernement haïtien à la fin de l'embargo américain contre Cuba (CubaMinRex, 2012). Le renforcement des relations diplomatiques et de solidarité avec Cuba est définitivement une priorité majeure de la politique étrangère haïtienne. Cet objectif était clair quand le Président Martelly visita Cuba avec une délégation de membres du Gouvernement haïtien en novembre 2011. Au cours de cette visite, les autorités haïtiennes avaient pour objectif le renforcement des liens économiques et politiques avec le pays voisin. Le Président Martelly a rencontré à la fois Raúl et Fidel Castro, et M Esteban Lazo, vice-président du Conseil d'État cubain, avec lesquels les priorités des relations Haïti-Cuba ont été discutées. En mars 2012, ce fut au tour du Ministre cubain des Affaires étrangères de visiter Haïti. Ce même mois, Haïti et Cuba signaient des accords d'assistance technique dans les secteurs de la santé, de l'éducation, des infrastructures et de l'agriculture.

Un autre sujet de discussion concerne la coopération trilatérale Cuba-Venezuela-Haïti, dans le cadre de la récente création de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), entendue comme une alternative à l'OEA et, par conséquent, à la domination nord-américaine sur le continent. La participation haïtienne dans la CELAC a eu comme résultat la facilitation de l'entrée des entrepreneurs haïtiens au Panama. Fait intéressant, l'association du rôle de premier plan joué par les États-Unis dans le processus de reconstruction post-séisme et la projection de *soft power* cubain à travers l'assistance médicale en Haïti a été perçue comme un point de réconciliation possible entre les deux pays, comme le suggère la reconnaissance publique de l'ancien Président américain Bill Clinton de l'importance de la coopération cubaine en Haïti.

Haïti et la Dominique ne maintiennent pas un contact bilatéral permanent, ni des représentations diplomatiques officiellement accréditées. Au niveau multilatéral, l'OIM conduit depuis longtemps le développement de processus consultatifs régionaux sur la migration (PCR), dont le but est d'établir un dialogue informel et non contraignant, ainsi que des mécanismes de partage d'informations entre les organisations internationales, les États et, parfois, des ONG. Deux PCR existent dans les

Amériques : la Conférence régionale sur les migrations (Processus de Puebla) et la Conférence Sud-Américaine sur les migrations (Processus de la Déclaration de Lima) (OIM, 2012p). Haïti ne participe pas à ces arrangements informels. Toutefois, en particulier dans le cas du Processus de Puebla, certains documents devraient être considérés, en particulier les Matrices comparatives sur la législation concernant le Trafic illicite des Migrants et la Traite des personnes (OIM, 2012a). En février 2002, Cuba a signé un accord tripartite avec l'OIM et Haïti afin d'aborder la question des flux migratoires irréguliers. L'objectif est de coordonner de façon efficace le rapatriement des Haïtiens désireux de rentrer dans leur pays et d'assurer la mobilisation des ressources nécessaires à un tel transfert. Il faut savoir, dans ce contexte, que Cuba et l'OIM coopèrent dans les domaines de l'assistance médicale et du transfert organisé des professionnels cubains dans d'autres pays (OIM, 2012b, c).

Droit des migrants

La littérature sur les Bahamas : Selon les données compilées par le Département des Affaires économiques et sociales (DAES) des Nations unies, les migrants représentent 9,5 % de la population du pays, et arrivent majoritairement d'Haïti. L'information juridique est

facilement accessible : le site Internet du Bureau pour les Migrations fournit tous les instruments juridiques qui gouvernent les politiques migratoires des Bahamas. Ces informations rendent possible une comparaison entre les normes internationales sur la protection des droits de l'homme, les droits des migrants et le cadre juridique local. Cependant, la jurisprudence reste inaccessible. La législation migratoire des Bahamas contient aussi de nombreuses lois qui touchent aux droits fondamentaux. Des rapports internationaux reconnaissent les pratiques discriminatoires qui limitent la capacité des Haïtiens, y compris des mineurs, à accéder à ces droits (CERD, 2005). Une vue d'ensemble du traitement fait par les médias bahamiens est suffisante pour identifier les aspects fondamentaux des droits des migrants haïtiens dans le pays (consulter Johnson, 2005, parmi d'autres). Les données des médias ont été confirmées par la littérature disponible et par notre travail de terrain. Le Comité pour l'Élimination de la Discrimination raciale (CERD) a montré sa préoccupation au sujet de déclarations et articles de journaux « incitant à la discrimination raciale, à la discrimination contre les migrants haïtiens en particulier, et même contre les migrants dans des domaines tels que l'éducation et l'emploi » (CERD, 2004). En vertu de la réforme

constitutionnelle aux Bahamas, le CERD a déclaré sa préoccupation sur le fait que la Constitution contienne encore des dispositions discriminatoires à l'égard des limites à la transmission de la nationalité à ses enfants d'une femme mariée avec un étranger (au contraire des hommes). Les pratiques de détention et de rapatriement des migrants haïtiens exposent également des lacunes en matière de droits et des garanties qui devraient dicter ces circonstances. Le CERD signale que les personnes qui sont entrées sans papiers sont parfois automatiquement détenues sans contrôle judiciaire. La revue de presse corrobore les déclarations du CERD sur les rapatriements de migrants haïtiens détenus pour être entrés au pays sans papiers, comme réponse habituelle des Bahamas face au phénomène de la migration irrégulière. Les articles de presse indiquent également qu'un grand nombre de migrants haïtiens meurent en mer en tentant de migrer vers les Bahamas. Les organisations sociales et les agences internationales ont dénoncé les conditions difficiles des centres de détention et les cas de détentions et rapatriements indus (HCR, 1993).

La littérature sur Cuba : L'accès limité aux sources d'information fiables caractérise à la fois l'analyse préliminaire de la littérature et l'analyse de fond qui s'en est

ensuivie. Presque toutes les sources disponibles, en papier ou en ligne, introduisent des termes ou des références de nature subjective qui remettent en question la validité de l'information. Des documents retrouvés sur le terrain à Cuba suscitent les mêmes questions à l'équipe de recherche. La méthode traditionnelle pour contrôler des sources d'information difficiles, comme celles-ci, serait, en principe, de faire la triangulation à travers le travail ethnographique sur le terrain, de sonder la population générale de l'étude et de faire des entretiens semi-structurés avec les acteurs principaux. Or, à Cuba les questions de citoyenneté et d'unité nationale inondent toutes les études sur la *Haitianité*. Les sujets sont, dans l'ensemble, les *citoyens cubains* auxquels l'accès est limité. L'équipe de recherche a réussi à trouver des données de façon indépendante et informelle.

La littérature disponible sur les droits des migrants à Cuba a été complétée par une comparaison systématique entre les lois locales et internationales, soutenue par des processus de vérification empirique, dans la mesure du possible. Le site Internet du Ministère de la Justice et le Journal officiel de la République de Cuba contiennent des listes complètes de législation cubaine pertinente, y compris les lois régissant

les migrations (loi sur l'immigration, les droits des étrangers, etc.). Il a été impossible d'accéder à la jurisprudence relative aux migrants haïtiens. Les articles de presse sont également peu nombreux et ne complètent pas la vue d'ensemble sur l'immigration haïtienne. Néanmoins, plusieurs communiqués de presse sur le thème ont été retrouvés, soit dans les médias cubains soit dans les médias des pays des Caraïbes. La couverture médiatique indépendante sur le thème des citoyens cubains d'origine haïtienne reste limitée, bien que cette identité soit officiellement célébrée. D'autre part, l'accès exceptionnel aux scènes d'un film documentaire sur les descendants haïtiens à Cuba (actuellement en production) a donné un aperçu inattendu de matériaux de qualité ethnographique supérieure, ce qui a permis une vérification indépendante.¹⁰

La Constitution de Cuba consacre le droit à l'égalité et à la non-discrimination pour des raisons de race, de couleur de peau, de sexe, d'origine nationale, des croyances religieuses, ainsi que de toute autre atteinte à la dignité humaine. La loi interdit et sanctionne toutes les violations à ce droit. Cependant, l'entrée sur le territoire cubain sans papiers est considérée comme un

¹⁰ Voir : Mondesir, Esery (en production) *Yo No Soy Pichón*. Trailer disponible : <http://vimeo.com/47140808>.

crime en vertu du Code pénal, qui établit des peines de prison allant jusqu'à trois ans, à l'exception des demandeurs d'asile (República de Cuba, 1987). La presse rend compte périodiquement des mesures de rapatriement des Haïtiens à Cuba à travers des pratiques apparemment à l'encontre des garanties fondamentales de procédure et témoigne de la difficulté de rester dans le pays et d'obtenir la résidence légale. Toutefois, les preuves empiriques semblent contredire ces médias. Les lois sur l'immigration contiennent des mesures punitives comme l'expulsion, le rembarquement et même des courtes périodes d'internement sans processus administratif ou judiciaire. Cuba n'a pas ratifié la Convention de 1951 sur le Statut des Réfugiés ou le Protocole de 1967 relatif au Statut des Réfugiés. Les lois locales correspondantes sont aussi absentes. Des changements législatifs récents (entrés en vigueur en janvier 2013) ont légèrement modifié le statu quo. Le CIDH affirme que les lois régissant les migrations internes vers La Havane sont particulièrement restrictives pour les pauvres des zones rurales, et limitent donc les mouvements des Afro-descendants. Une sorte de discrimination tacite et indirecte peut exister à l'égard des immigrés haïtiens, vérifiée par l'observation empirique dans une communauté de la banlieue de La Havane. Les organisations qui travaillent avec les

Haïtiens déplacés, telles que le Service Jésuite des Réfugiés (SJR) affirment qu'ils sont souvent victimes des réseaux de trafiquants qui opèrent en Haïti et dans les pays de transit et de destination, y compris Cuba.

La littérature sur la Dominique :

Selon les données officielles, les enfants d'Haïtiens nés en Dominique sont devenus la principale population migrante, qui représente 1,5 % de la population totale. Les estimations par les associations haïtiennes locales parlent d'une population sédentaire (régulière ou irrégulière) entre 1 000 et 2 500 personnes. Un total de plus de 23 000 arrivées au cours des dix dernières années, cependant, suggère la coexistence avec un système de transit. Les informations juridiques de base sont disponibles pour la Dominique, mais l'accès à la jurisprudence est rare, malgré les efforts pour y parvenir à travers la clinique juridique à Roseau.

Une grande partie de la législation semble être tombée en désuétude ou doit encore être mise à jour. Le cadre juridique de la migration à la Dominique est non seulement arbitraire et dépourvu de garanties, mais il utilise également un langage hautement discriminatoire et dégradant qui contredit de manière flagrante les normes internationales en matière de droits de l'homme et de la dignité humaine. La communauté internationale a exhorté la Dominique

à ratifier les principaux traités relatifs aux droits de l'homme, en particulier à se joindre au Protocole visant à Prévenir, Réprimer et Punir la Traite des personnes, en particulier des Femmes et des Enfants. En outre, l'application de la Convention des Nations unies relative au Statut des Réfugiés est recommandée, aussi bien que la coopération avec le Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (HCR) dans la rédaction de législation nationale sur les réfugiés, et la nécessité de faire le maximum pour se conformer aux recommandations relatives à la migration, aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, particulièrement face à la question de la criminalisation des personnes qui entrent ou sortent du pays irrégulièrement. Le Gouvernement s'est montré disposé à coopérer avec le HCR et d'autres organisations humanitaires pour fournir protection et assistance aux personnes déplacées, aux réfugiés, demandeurs d'asile, apatrides et autres personnes en situation similaire, même si des cas ne sont pas connus. On estime qu'un nombre considérable d'Haïtiens vivant dans le pays demande la résidence et/ou la nationalité, mais pas sur la base du statut de réfugié, à l'exception d'une période particulière en 2010. Les sources de la presse ne fournissent pas suffisamment d'informations pour tirer des conclusions sur l'immigration haïtienne à la Dominique. Malgré des

références occasionnelles, pour la plupart les médias sont muets sur les questions haïtiennes. Plus important encore, cependant, les publications académiques sur la Dominique sont extrêmement rares, comme le sont celles des ONG spécialisées et des organisations internationales. Les questions migratoires ne sont pas perçues comme primordiales dans le cas de la Dominique, peut-être face à la pauvreté relative du pays par rapport à ses voisins des Caraïbes. À notre connaissance, aucun article scientifique à ce jour n'a abordé le sujet de l'immigration haïtienne à la Dominique ou de la migration de transit utilisant la Dominique comme point de passage. Les difficultés rencontrées dans la recherche de données pour ce pays renforcent la nécessité d'un profil migratoire.

Utilisation des TIC en Haïti

Globalement, les TIC ont contribué à synchroniser le pays grâce à la numérisation du système bancaire et des services administratifs de l'État, par le biais des transactions en ligne dans le secteur commercial, et à travers l'accès global à l'information offerte à la population. Elles ont également créé la nécessité de développer les infrastructures et des télécentres, de fournir des ordinateurs aux écoles, et de concevoir des politiques de télécommunications. L'intégration des

TIC dans les pratiques de planification locale et éventuellement régionale est particulièrement pertinente dans ce cadre, permettant de meilleurs mécanismes d'adaptation et de mitigation des menaces d'autres méga-événements tragiques (voir Marini, 2012).

Avant le séisme destructeur de 2010, l'infrastructure des télécommunications en Haïti était insuffisante. Les causes sont le manque d'investissement, les monopoles incompetents, la géographie et la corruption. Ces facteurs ont tous exténué les ressources limitées pour développer le secteur (consulter Socias, 2011 ; Laguerre, 2012 ; Simon, 2003 ; Marin, 2012 ; Blantz et Summer, 2011). Le nombre d'abonnés à la téléphonie fixe a doublé de 2000 à 2005 (de 72 500 à 150 000 clients), mais a diminué de façon spectaculaire de 2007 à 2010 (de 108 340 à 50 000), en raison du tremblement de terre et de la prédilection pour le service mobile (Laguerre, 2012).

La libéralisation partielle du marché de la téléphonie mobile depuis 2000 a fait appel aux nouvelles entreprises. Les investissements ont augmenté l'accès aux services de téléphonie fixe et mobile et le réseau de fibre optique. Les entreprises de téléphonie mobile basées à Port-au-Prince ont offert des services à la population à des prix compétitifs. Actuellement, il y a quatre opérateurs

de télécommunications : Natcom, Digicel, Haitel, Voilà.¹¹ En 2010, 3,5 millions d'haïtiens – seulement 35 % de la population haïtienne – possédaient un téléphone cellulaire (Blantz et Summer, 2011).

En avril 2010, la privatisation partielle de la Teleco (Télécommunications d'Haïti) a créé NATCOM, qui détient toujours le monopole de fourniture de services de téléphonie fixe. Cependant, le Gouvernement a établi un partenariat avec la société vietnamienne de télécommunications Viettel pour la restructuration et la gestion de Teleco. Viettel est engagée dans la construction d'un système de fibre optique à l'échelle nationale, la réparation du câble sous-marin reliant Haïti aux Bahamas (tableau 5), et l'établissement d'un nouvel accès par voie de Floride.

L'accès à ces services reste limité en raison du coût et de la disponibilité sporadique de l'électricité dans les zones résidentielles et d'affaires. Les cybercafés ont été les premières expressions de l'accès généralisé

11 Il est important de clarifier que Voilà était introduite dans le marché haïtien par le Digicel Group Ltd., propriété de l'industriel irlandais Denis O'Brien. Digicel contrôle maintenant 83 % du marché national. Son importance stratégique pour le développement humain en Haïti doit donc être soulignée. Voir par exemple : Hancock (2012), Irish Times, disponible : <http://www.irishtimes.com/newspaper/finance/2012/09/14/1224324008349.html>.

à l'Internet et à la téléphonie de longue distance (Blantz et Summer, 2011 ; Laguerre, 2012). En 2003, sept entreprises fournissaient déjà des services Internet en Haïti : ACN, CompaNet, HaiNet, Netaccess, Netcom, TelecoNet et TransNet (Laguerre, 2012). Les télécentres sont apparus peu de temps après, soutenus surtout par les ONG, les églises locales ou le Gouvernement central. Or le coût et le manque d'électricité jouent encore un rôle dans la propagation plus lente des télécentres et des cybercafés dans les régions rurales d'Haïti, en raison de problèmes tels que le manque de manutention et le manque d'approvisionnement fiable d'électricité et de nouveaux équipements.

Depuis 2010, des grands investissements ont eu lieu dans le secteur des TIC haïtiennes, améliorant les infrastructures et offrant l'accès à une plus grande proportion de la population. Nombreuses ONG et agences internationales développaient leurs systèmes et bases de données elles-mêmes, et une approche non coordonnée s'est installée parmi les entités publiques et privées. Selon plusieurs études, il y a une claire duplication des efforts (Blantz, 2011 ; Goggins et al., 2011 ; Laguerre, 2012). Les applications SMS permettent des innovations dans la gestion et la collecte de données, modifiant la

façon dont les décideurs abordent la prestation de services. Les appareils mobiles fournissent aux citoyens les moyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins, réintégrant le citoyen indépendant dans la prise de décision et le processus de planification, ce qui comble des lacunes de connectivité importantes. Bien que les sources utilisées indiquent que ce type de média social est uniquement disponible pour les ONG et les agences internationales travaillant sur le terrain, et non pour l'individu commun haïtien (Dugdale et al., 2012), les preuves empiriques à Port-au-Prince suggèrent le contraire : une grande proportion de jeunes haïtiens dans la ville semble désormais posséder, avoir accès et utiliser des technologies SMS pour une variété de fins. La circulation des envois de fonds est déjà facilitée par l'utilisation d'Internet et des téléphones cellulaires pour demander de l'argent aux parents, la famille et aux amis à l'étranger, que ce soit pour la consommation domestique ou pour la résolution des problèmes de liquidité dans le fonctionnement des petites et moyennes entreprises (PMEs) (Amuedo-Dorantes et al., 2010). Enfin, il convient de souligner la dimension symbolique des TIC comme atténuateur de distances, et véhicule d'échanges d'information.

Participation de la diaspora, transferts et investissement entrepreneurial

Alors que les envois de fonds ont contribué à atténuer la pauvreté extrême (ACP, 2010 ; Ratha, 2006 ; Ratha, 2010), leur efficacité pour la réduction durable de la pauvreté n'est pas incontestable, ce qui est particulièrement vrai dans les moments de crise économique, où les envois de fonds réguliers deviennent un véhicule de transmission de la crise et de la vulnérabilité économique (ACP 2010 ; Orozco, 2009b ; Ratha, 2006 ; Ratha, 2010). Haïti reste, malheureusement, très dépendant des transferts, et a donc été l'un des pays les plus touchés par la crise économique et financière aux États-Unis (Orozco, 2006).

Adapter les connaissances recueillies auprès d'autres pays, élaborer des politiques appropriées et suivre les meilleures pratiques sont les conditions essentielles pour optimiser les gains possibles des transferts en Haïti (Melde et Schicklinsky, 2011) et pour en diminuer les handicaps. Comme premier terme dans cette équation, il est nécessaire d'identifier les méthodes pour mettre de l'argent au service de la collectivité (Okonjo-Iweala, 2011), à travers, surtout, de la facilitation et l'encouragement (Ionesco, 2006). Les fonds envoyés ne sont pas seulement de nature privée, mais comme notre étude le montre, ils entrent souvent

en Haïti de manière informelle, en raison du statut irrégulier de nombreux Haïtiens dans les pays comme les Bahamas et, dans une moindre mesure, la Dominique. Promouvoir l'utilisation de moyens officiels de transfert pourrait faire partie de la solution (Orozco, 2004a et b), mais cela doit s'accompagner de politiques et de technologies pour accroître la concurrence et réduire les coûts d'envoi. Les modes alternatifs de transferts d'argent, comme les transferts de SMS à bas prix et d'autres technologies innovantes devraient être encouragés comme formes innovantes pour attirer les diasporas haïtiennes connectées, particulièrement de deuxième et troisième générations (Beaubien, 2011 ; Thompson, 2004).

Attirer les Haïtiens disposant de revenus élevés en tant qu'investisseurs directs est la deuxième pièce du puzzle (AFFORD, 2012 ; IdEA, 2012). Dans un Haïti post-séisme, les risques d'investissement sont plus élevés mais, heureusement, les diasporas ont tendance à être plus disposées à absorber ces risques (Banque mondiale, 2011). Cela est possible non seulement pour les entreprises existantes, mais aussi, de plus en plus, pour les investissements dans les *start-ups*, les investissements dans la bourse et les obligations pour les diasporas (Agunias et Newland, 2012).

Au cours des cinq dernières années, les études sur les envois de fonds sont passées des méthodologies numériques aux *roadbooks* pour l'engagement (voir par exemple : AFFORD, 2012 ; Agunias et Newland, 2012 ; IdEA, 2012). Un besoin impérieux est ressenti d'attirer des professionnels de la diaspora. Cela se fait déjà à travers des organisations telles que la Fédération nationale de la Jeunesse pour le Développement (FNJD), Batey Relief Alliance (BRA) ou la Mission Médicale cubaine en Haïti, qui intègre des Cubains d'origine haïtienne. Les transferts sociaux et les transferts de connaissances sont plus remarquables entre Cuba et Haïti, mais un fort potentiel existe dans le cas des Bahamas, où les jeunes d'origine haïtienne cherchent des occasions stimulantes et des avantages qui ne sont pas toujours à leur disposition dans leur pays d'accueil. La migration circulaire et le mouvement des cerveaux sont à l'aube d'une nouvelle ère pour la migration. Ces synergies sont particulièrement importantes dans le cas des transferts de fonds collectifs (la philanthropie) avec effets sociaux, renforçant les ONG locales et les municipalités.

Migration et développement communautaire

En ce qui concerne le développement humain, le rapport a comme objectif

d'identifier des handicaps et des angles potentiels d'intervention, sans jamais avoir la prétention de résoudre les problèmes conceptuels (ou pratiques) du développement humain en Haïti. Notre approche est donc, plutôt, de trouver des lacunes existantes et des opportunités. Une des difficultés dans le chemin du développement est possiblement la quantité d'études produites par des acteurs multiples, parfois sans tenir compte des réalités sur le terrain, telles qu'elles sont perçues par les Haïtiens eux-mêmes.

Par conséquent, il est fondamental que le débat sur le développement humain démarre par l'évaluation des défis et des obstacles, et qu'il soit centré sur Haïti et déterminé à partir d'Haïti (GRH, 2010a et b ; MPCE, 2004, 2006 ; MSPP, 2010), ou par des organismes internationaux qui travaillent sur le terrain conjointement avec le Gouvernement haïtien et la société civile nationale (IASC, 2010 ; OCHA, 2010a, b ; OIM, 2012d). Ceci est particulièrement important face au chaos humain et infrastructurel créé par le séisme de 2010, un moment que Le Monde (2010) crucialement et perceptivement appellera plus tard « l'année zéro », et qui est perçu aujourd'hui dans certains cercles Gouvernementaux haïtiens comme l'opportunité de refonder les structures du pays (GRH, 2010a et b). Les diasporas semblent

avoir été ajoutées aux plans existants, contrairement à ce que suggère Joseph Harold Pierre (2012) et les diasporas elles-mêmes (OEA, 2010). Il est clair que pour l'OEA (2010), les diasporas veulent aussi être impliquées dans les discussions sur l'avenir, engagées dans l'implémentation des plans de développement, et partager les opportunités et défis qui se posent.

Comprendre le développement communautaire, y compris les acteurs, les structures et les formes d'organisation, est la condition *sine qua non* pour que les diasporas puissent s'engager de manière efficace auprès des communautés (AFFORD, 2012). Le contexte socio-économique national, les structures gouvernementales locales et les organisations de la société civile offrent des indices pour optimiser l'engagement des diasporas et orienter les transferts collectifs vers des objectifs de développement local décidés sur place (Agunias et Newland, 2012 ; Melde et Schicklinsky, 2011).

Plusieurs rapports publiés par la Banque mondiale fournissent des données détaillées pour l'analyse du contexte socio-économique haïtien. Le premier rapport (Verner et Kuttner, 2007), analyse la relation entre la pauvreté et les conflits en Haïti. Le deuxième rapport (Verner, 2008) examine les données de la première enquête sur les Conditions

de vie des ménages administrée en Haïti. Particulièrement pertinente pour notre étude est la richesse d'informations sur les liens entre les tendances démographiques et le développement communautaire, en particulier l'utilisation de la migration internationale et rurale-urbaine (dans un contexte d'urbanisation rapide) comme un outil d'adaptation pour faire face à la pauvreté (voir Jadotte, 2006, 2010).

Le travail séminal de Suzy Castor (1997) au Centre de Recherche et de Formation économique et sociale pour le Développement décrit l'histoire de la décentralisation du Gouvernement en Haïti et la création des organismes publics municipaux, les Assemblées des Sections communales (ASEC) et les Conseils d'Administration des Sections communales (CASEC). Ces bureaux élus se trouvent au niveau le plus bas de l'administration politique d'Haïti et sont pour la plupart dépourvus de pouvoirs réels. Ils sont tout d'abord chargés de créer et implémenter des plans de développement dans les sections communales. Le travail plus récent de Reesor examine leurs liens avec les organisations de développement de base communautaire dans les régions rurales. Cette dernière étude montre que les organisations de base dans les zones rurales sont très actives dans la formulation des priorités de développement local

et dans la médiation avec les ASEC et CASEC. Ces résultats plaident en faveur du renforcement des capacités institutionnelles des structures de gouvernance locale existantes, et de l'engagement avec les HTA comme partenaires de développement. Un rapport sur la décentralisation politique (Smucker, 2000) donne des indications utiles sur les opportunités et les défis de l'utilisation du système de l'administration politique haïtienne vers le développement communautaire. La version de Smith (2001) explore les voies du changement social en milieu rural et les moyens par lesquels les Haïtiens en milieu rural expriment leurs points de vue sur ce qui constitue pour eux le développement (CEPALC, 2005).

Ce débat trouve écho au niveau universitaire et gouvernemental, où les notions de développement continuent à être intensément scrutées. De plus en plus, ce débat incorpore des points sur l'émigration mais aussi des méthodologies d'engagement des diasporas. L'élaboration des politiques de développement humain reflète les complexités du départ, de la permanence et de la liminalité (Caponio, 2010). Alors que ces discussions existent depuis longtemps, le tremblement de terre les a intensifiées. La dialectique post-séisme est marquée non seulement par la logique d'engagement avec les diasporas (qui, par le biais des envois

de fonds était la première ligne de réponse à l'urgence), mais aussi par la nécessité d'une préparation et d'un renforcement des capacités locales au-delà de ce qu'offrent les transferts (Mohapatra et al., 2009). Malgré cela, un certain degré d'inertie et de conflit entre structures locales et étrangères reste peut-être vigent après le tremblement. Cet héritage écrasant dérive encore de l'intense traumatisme qui caractérise le pays (voir Ferreira, 2013a), et montre que le débat sur le développement d'Haïti et des Haïtiens reste bien ouvert.

2.3 La migration haïtienne aux Bahamas, à Cuba et la Dominique

Malgré la prépondérance de la migration haïtienne vers la République dominicaine, notre équipe a considéré que les contraintes de temps et de budget, ainsi que les complexités du pays et des diasporas étaient suffisantes pour focaliser l'étude ailleurs. Il est aussi vrai qu'il y a déjà diverses études scientifiques, publiées et en cours, à propos de cette communauté, ainsi que plusieurs rapports d'ONG de développement et d'autres institutions dédiés aux droits de l'homme et aux migrations. Enfin, il était considéré dès la phase initiale que la conceptualisation haïtienne sur la République dominicaine différerait des conceptions sur les destinations

hors-d'île. Dans le cadre des travaux de terrain, pendant les entretiens et les groupes de discussion en Haïti, cette hypothèse a été vérifiée à plusieurs reprises. En permettant la migration circulaire, la proximité dominicaine modifie les perceptions. Ce rapport propose, donc, une analyse de trois pays représentatifs d'autres réalités sociales, économiques, politiques et migratoires dans les Caraïbes, au-delà des limites de l'île : les Bahamas, Cuba et la Dominique.

Les chiffres cumulés des migrants et leurs descendants dans les Caraïbes pourraient très facilement dépasser un million (Anglade, 2012 ; Goméz Navia, 2012), la grande majorité d'entre eux se trouvent en République dominicaine, sans oublier Cuba, les Bahamas et les Antilles françaises. Leur statut légal ainsi que les réponses des États à la migration haïtienne demeurent un problème pour les migrants et un sujet de discorde au sein de la CARICOM. Certains discours post-séisme dans quelques pays montraient le respect pour les principes de solidarité régionale, tandis que d'autres se déclaraient ouvertement contre la mobilité haïtienne, considérée comme une menace pour les populations et les économies fragiles. L'accès aux droits et aux services, y compris la possibilité d'obtenir un permis de séjour ou de travail, est essentiel pour l'intégration des Haïtiens dans

les pays d'accueil. De ce fait, le niveau d'accès des diasporas détermine leur engagement et leurs contributions possibles pour le développement des familles et des communautés.

Démographie et répartition géographique de la diaspora

Les Bahamas sont le deuxième pays récepteur de migrants dans la région des Caraïbes. Les Haïtiens sont historiquement la première communauté immigrée du pays, très diversifiée et largement en âge de travailler. La grande majorité, soit 76 %, habitent à Nassau, dans l'île capitale de New Providence (Direction de la Statistique, 2010b). La proportion des Haïtiens résidents sur l'île, en rapport à la totalité, est supérieure à la proportion des Bahamiens autochtones (69,4 %), des autres ressortissants (68,7 %) et de la population totale (dont seul 70 % habite sur l'île). Les autres îles les plus peuplées d'Haïtiens sont Abaco (11,4 %) et Grand Bahama (6,88 %). À Abaco, les Haïtiens représentent 26 % de la population.

Selon le recensement de 2010, le nombre total de résidents haïtiens aux Bahamas était de 39 144, soit environ 9 % de la population totale des Bahamas (Direction de la Statistique, 2010c). Les chiffres de l'OIM et du DAES signalent des

résultats similaires.¹² Cela représente une croissance de 82,7 % face aux 21 426 Haïtiens estimés en 2000 (Direction de la Statistique, 2008). Si les descendants sont eux aussi pris en compte les chiffres estimés (mais non vérifiables) sont beaucoup plus élevés. Le plus grand sous-groupe en 2010, selon l'âge, était le groupe de 25 à 34 ans, qui constituait un cinquième de la population totale des ressortissants haïtiens. La majorité, près de 56 %, était en âge de travailler (25-64 ans), ce qui suggère que ce sont surtout les jeunes haïtiens qui émigrent vers les Bahamas. L'âge médian est d'environ 29 ans, mais il y a un groupe important d'enfants (moins de 14 ans). Selon l'enquête, un peu plus de la moitié (54 %) de ces ressortissants était de sexe masculin (Direction de la Statistique, 2010c). Cette proportion devient plus dominante dans les groupes plus âgés (59 % de ceux du groupe d'âge 35-44 ans). Ce ratio passe à plus de six hommes sur dix pour les groupes d'âge de 45-64 ans et de 65 et plus. Cela reflète une tendance de migration essentiellement masculine dans le passé, qui visait surtout à fournir des travailleurs pour les plantations (par exemple à Abaco), pour la construction et pour les petits travaux dans le secteur touristique.

12 Voir : <http://www.iom.int/cms/en/sites/iom/home/where-we-work/americas/central-and-north-america-and-th/bahamas.html>.

La légère diminution de la disparité de genre dans les groupes plus jeunes suggère un changement graduel de cette tendance migratoire.

Une autre mesure brute du nombre de ressortissants haïtiens aux Bahamas est la demande de passeports à l'Ambassade haïtienne. Dans la période de cinq ans allant de 2007 à 2011, des ressortissants haïtiens ont demandé 22 191 passeports (Ambassade d'Haïti, 2012). Pendant la période quinquennale de 2004 à 2008 la croissance de la demande de passeports haïtiens a été constante. La cartographie des congrégations religieuses haïtiennes aux Bahamas offre une vue d'ensemble supplémentaire sur la répartition géographique de la communauté (cartes 1 et 2).

La proximité géographique et les liens historiques et politiques entre Haïti et Cuba ont fait de ce pays une destination importante pour les Haïtiens. Selon les données compilées par le DAES, sur une population de 11,3 millions d'habitants en 2010, seulement 0,1 % étaient des étrangers.¹³ Le recensement de 2001 indiquait que seulement 919 personnes étaient nées en Haïti.¹⁴

13 Voir UN DESA : <http://esa.un.org/MigAge/p2k0data.asp>.

14 Voir IOM, basé sur les données de la Banque mondiale. Disponible : <http://www.iom.int/jahia/Jahia/activities/americas/the-caribbean/cuba> (consulté le 23 octobre 2012).

Compte tenu des taux moyens de croissance, de naissance, de mortalité et d'émigration, il est calculé qu'entre 2002 et 2012, ce nombre aurait diminué de 549, laissant seulement 370 immigrants haïtiens dans le pays (Gómez Navía, 2012), auxquels il faudrait ajouter les étudiants et les résidents occasionnels. Toutefois, si l'on considère les descendants jusqu'à la cinquième génération, le nombre de personnes d'origine haïtienne pourrait être estimé à près d'un million (Gómez Navía, 2012).¹⁵

Un nouveau recensement de la population de descendance haïtienne à Cuba a été discuté depuis 2005, dans le but de déterminer le chiffre réel de la diaspora, bien que la logistique d'un tel exercice soit insaisissable. Les

estimations sont conditionnées par la définition de l'Haïtianité.

La diaspora haïtienne à Cuba est aujourd'hui composée surtout de descendants d'émigrés qui sont arrivés au cours des deux derniers siècles, surtout dans les années 1900–1930, et qui se sont installés temporairement (Canton Otaño, 2008 ; Gómez Navía, 2012). Comme il arrive souvent, les projets migratoires changent au fil des années et ses caractères temporaires deviennent permanents.

Selon des sources et des auteurs différents, entre 1911 et 1932 près d'un quart de million d'Haïtiens entrèrent à Cuba comme ouvriers à faible coût pour les principales plantations de sucre (tableau 2). Or, à partir de 1931, les fluctuations du prix du sucre, la crise économique mondiale, une certaine opposition interne par les travailleurs cubains et plusieurs décrets et textes législatifs ont entraîné la persécution généralisée des Haïtiens, souvent ligotés et jetés dans les trains de marchandises, puis dans les bateaux en route vers Haïti. Ces rapatriements forcés de milliers d'Haïtiens (et d'autres Antillais) ont abouti à la séparation violente de milliers de familles. La grande majorité n'a jamais entendu parler à nouveau de ceux qui ont été renvoyés en Haïti par la force. Ces durs souvenirs de famille subsistent jusqu'à ce jour. Selon

15 M Raimundo Guillermo Gómez Navía, journaliste, chercheur, blogueur, activiste culturel et descendant de la cinquième génération haïtienne à Cuba, basé sur sa recherche doctorale sur les Haïtiens à Cuba, à l'Universidad de la Habana, supervisée par le Dr Digna Castañeda Fuertes. Mr. Navía était la branche locale de cette équipe à Cuba, appuyé par Dr Castañeda. Selon Gómez Navía, il y a actuellement environ 900 étudiants haïtiens à l'École Latino-Américaine de Médecine (ELAM), à l'École Internationale du Sport, dans la Cité Universitaire José Antonio Echevarría (CUJAE), entre autres. Il convient de noter que le travail de M. Gómez Navía est actuellement considéré comme le plus approfondi sur le sujet, basé sur les données de nombreuses enquêtes et interviews. Dans le cadre de cette étude, l'ambassade à Cuba renvoie souvent à ses données. Voir : www.cubagob.cu/otras_info/censo/poblacion.htm.

Gómez Navia (2012), ce processus explique une attitude d'incertitude ou même la nature un peu éphémère des relations familiales entre les descendants haïtiens. Il y a aussi un attachement permanent au 'pays d'origine', à travers les proches disparus en Haïti. Les personnes interrogées, des universitaires et des cinéastes tels que Esery Mondesir (2013) décrivent ce processus mental comme une recherche permanente et intangible envers la famille, les mémoires, les racines et l'héritage. La majorité d'entre eux s'auto-identifie comme Cubains, semblent Cubains, parlent comme des Cubains, et pourtant sont aussi inexorablement Haïtiens dans leurs manifestations culturelles du quotidien de l'utilisation du créole à la pratique des rites traditionnels. La plupart meurent sans avoir mis les pieds à Haïti mais professent un attachement profond à ce pays. Pour la plupart d'entre eux, comme pour le Cubain moyen, la barrière économique (quatre cents dollars E.-U. pour l'achat d'un billet d'avion) reste impossible à briser. Un descendant de troisième génération interviewé par Mondesir (2013) dans la banlieue de La Havane décrit poétiquement cette quête : « J'ai besoin d'aller en Haïti avant que je meure, d'embrasser le sol dès la sortie de l'avion. Je dois trouver un arbre dont mon grand-père m'a parlé. Je n'ai aucune idée d'où il est. Je saurai quand je le verrai. »

Après des décennies de mouvements internes, les descendants se trouvent partout dans le pays. Il y a des collectivités à La Havane et dans les faubourgs de la ville, comme la communauté de San Francisco de Paola. A La Havane ils sont affiliés à la Asociación Caribeña de Cuba, organisation vieille de 80 ans et regroupant sous le même toit un ensemble d'organisations antillaises. Les sections locales illustrent vaguement les régions du pays où la communauté est plus importante : Guantánamo, Santiago de Cuba, San Germán, Holguín, Las Tunas, Camagüey et Cerro de Ávila. La cartographie de ces communautés révèle également l'histoire de la communauté, les différentes vagues migratoires et le mouvement progressif de l'Orient vers la capitale (carte 3).

La migration des Haïtiens vers la Dominique semble avoir commencé il y a une vingtaine d'années. Il s'agissait surtout d'ouvriers destinés aux travaux agricoles dans des conditions assez basiques. Les Haïtiens auraient même été empêchés de descendre sur Roseau, la capitale de l'île, sans être accompagnés d'un Dominicain. Le discours local sur les Haïtiens était un miroir de ce qu'on trouvait ailleurs dans les Caraïbes. Il est possible que les réseaux de traite des personnes aient utilisé la Dominique comme point de transit (carte 4) pour amener des femmes migrantes haïtiennes de République dominicaine à la

Martinique et en Guadeloupe (Charles, 2007).

Selon les résultats préliminaires du recensement de 2011, « les ressortissants haïtiens nés en Haïti sont devenus la principale population migrante en Dominique. » La population d'origine haïtienne était de 1 054, dont 608 (57,7 %) hommes et 446 (42,3 %) femmes, représentant 1,5 % de la population (Commonwealth de la Dominique, 2011b). Cette migration plus récente va apparemment à l'encontre des flux largement masculins se déroulant d'ailleurs. La pauvreté relative du pays et l'exode continu de sa propre population, comptant 72 729 habitants en 2011 (CoD, 2011b), a ouvert un espace économique pour les Haïtiens. Selon le Bureau central de la Statistique, « la population dominiquaise aurait atteint 75 106 habitants », mais ce chiffre préliminaire implique que « d'autres forces démographiques ont prévalu sur les processus d'accroissement naturel » (CoD, 2011b). Environ 4 000 personnes ont quitté le pays pendant la période de dix ans débutant en 2001, dont un grand nombre venant des zones rurales dans lesquelles ils étaient éventuellement remplacés par des Haïtiens.

Il est estimé qu'environ 1 000 Haïtiens habitent légalement en Dominique. Alors que le nombre de résidents en situation irrégulière est difficile à

établir, même dans ce petit pays, le chiffre proposé de résidents haïtiens en Dominique est estimé au moins à 3 000 ou 4 000.¹⁶ L'enregistrement des arrivées, cependant, fournit des indices sur les caractéristiques liminaires de la majorité du mouvement haïtien qui traverse le pays. Les années dignes de mention sont 2004 (7 391 arrivées), 2005 (5 808 arrivées), 2006 (462 arrivées, baisse drastique en raison de mesures législatives) et 2010 (en faible croissance, malgré le tremblement de terre) (voir tableau 3).

Les particularités de la Dominique, sa situation géographique et la proximité des Départements d'Outre-Mer de Guadeloupe et Martinique en font un pays de transit migratoire, et sont une cause de son faible taux de croissance démographique (CoD, 2011). Bien qu'on puisse observer un nombre considérable d'arrivées, les séjours sur le territoire semblent être temporaires, les migrants essayant de rejoindre les deux régions ultrapériphériques et éventuellement l'UE (OIM, 2009). Dans l'EPU de la Dominique, la croissance du flux migratoire des Haïtiens depuis le séisme de 2010 est claire, mais certains Etats notent l'absence de données relatives à la façon dont la situation est traitée (HRC, 2012 :

¹⁶ Renseignements fournis informellement par un diplomate dominiquais, et confirmée localement par les deux HTA.

par 55). Les données officielles sur le traitement des problèmes et du statut de la population haïtienne ne sont pas incluses dans le rapport du recensement de 2011. Dans le cadre des discussions du groupe de travail sur l'EPU, le HCR a noté que la Dominique a reçu des flux migratoires mixtes de personnes en situation irrégulière. Le HCR a eu accès aux rares informations sur la nature, l'ampleur et la portée du problème des migrants sans-papiers arrivant ou transitant en Dominique (HRC, 2009b : par 38).

La France a discrètement confronté le Gouvernement bahamien sur l'utilisation illicite des limites du pays comme plateformes pour les migrants essayant de rejoindre la Guadeloupe et la Martinique. Les mesures prises au cours des six dernières années semblent avoir freiné le transit, mais des preuves empiriques recueillies sur l'île et dans les pays voisins suggèrent la persistance du phénomène, désormais coexistant avec une communauté résidente bien établie.

Etant donné que le recensement présente des informations limitées sur la répartition géographique des Haïtiens en Dominique, il convient de compléter une cartographie préliminaire de la communauté à travers l'observation empirique, les rapports des médias et des entretiens avec les acteurs locaux. Cette

cartographie peut être répartie en fonction des caractéristiques et motifs de la migration : le travail agricole, l'établissement et le transit (carte 4). Les principales colonies agricoles se trouvent à l'extrémité nord de l'île, dans les zones de montagne entre les régions de St. John, St. Peter et St. Andrew, et en particulier à Syndicate/Milton Falls. Cette zone, où de nombreuses familles haïtiennes ont acheté ou loué des parcelles de terre, coïncide avec les plantations de bananes aujourd'hui disparues, où de nombreux Haïtiens travaillaient autrefois. Une petite communauté agricole s'est développée aussi à l'extrémité sud de l'île, autour de Pichelin et de Grand Baye. Sur la côte atlantique, Rosalie a également une communauté haïtienne importante. La plupart des Haïtiens (résidents ou en transit) semblent résider à Roseau et dans la ville portuaire de Portsmouth, un espace urbain transitoire au nord, à proximité de la Guadeloupe. D'autres colonies se sont multipliées tout le long de la côte des Caraïbes, dans des villes et villages comme Coulibistrie, Salisbury, Layou, Jimmit, Mahaut, Massacre et Canefield (banlieue de Roseau). Cette répartition est conforme à la sédentarisation des familles et des entreprises. Les communautés en transit coexistent à Roseau et Portsmouth avec les Haïtiens installés, ainsi qu'à Wesley, Woodford Hill Bay et Marigot, tout

près de l'aéroport Melville Hall, et pas loin de la Guadeloupe. Dans le sud, une petite communauté liminale se trouve près de Scotts Head, point d'accès à la Martinique.

L'intégration socio-économique de la diaspora haïtienne

Bien que les Bahamas dénoncent les impacts négatifs de l'immigration sur l'économie et les ressources sociales du pays,¹⁷ son alignement au système de marché néolibéral, et en particulier à l'économie américaine a fait du pays une destination attrayante (HRC, 2009).¹⁸ Toutefois, les conditions dans

lesquelles de nombreux Haïtiens habitent, le manque de respect pour les principes de la dignité humaine et les droits des migrants, ainsi que la prépondérance d'un discours radical qui dénigre souvent cette communauté ont parfois tendu les relations diplomatiques entre les deux pays, et freinent décidément le potentiel de cette diaspora. Beaucoup d'Haïtiens vivent des vies compliquées dans l'un des pays les plus riches de la région, et ont souvent peur d'accéder aux services de base, même si l'accès aux soins de santé et à l'éducation ne dépend pas du statut d'immigration. Compte tenu de leur situation d'irrégularité, beaucoup d'Haïtiens préfèrent des activités professionnelles qui ne les exposent pas aux autorités bahamiennes. Le niveau d'intégration varie fortement entre les îles et les générations, mais la vulnérabilité et/ou l'invisibilité caractérise généralement la communauté. Ceux qui ont réussi hésitent à s'auto-identifier comme Haïtiens, ou même comme Bahamiens d'origine haïtienne.

17 « Les Bahamas ont indiqué avoir toujours attiré un grand nombre d'immigrés clandestins et sans papiers, dont beaucoup sont à la recherche de transit vers les États-Unis d'Amérique. Bien qu'économiquement viable, les Bahamas ne peuvent pas continuer à absorber l'afflux incontrôlé de travailleurs migrants sans papiers et autres immigrants illégaux. Le pays protège ses frontières et applique les lois qui régissent l'entrée dans le pays, et les personnes reconnues être entrées illégalement dans le pays ou avoir dépassé la durée de leur séjour autorisé dans le pays sont détenues et déportées » (HRC, 2009) (Voir aussi : Nouvelles de BBC, 2009 ; IOM, 2005 ; CISR, 2012 ; Primicias.net, 2012).

18 A ce sujet, la République dominicaine, où l'immigration haïtienne représente 4,2 % de la population (selon les données officielles en 2010) a un PIB par habitant de 9 350 dollars E.-U. (PPP). La République dominicaine ne compte officiellement que les immigrants qui sont entrés régulièrement dans le pays. Le Gouvernement dominicain a dénoncé l'entrée de « millions de Haïtiens par an »,

d'où le nombre ci-dessus n'est pas un chiffre réaliste, ou est peut-être obsolète. Disponible : <http://www.iom.int/jahia/Jahia/activities/americas/the-caribbean/dominican-republic>. Les Bahamas, à leur tour, avaient en 2010 près de 9,7 % de leur population composée par des immigrants haïtiens, enregistrant un PIB par habitant de 25 384 dollars E.-U. (PPP). Disponible : <http://www.iom.int/jahia/Jahia/activities/americas/the-caribbean/bahamas>.

Les données économiques des Bahamas soulignent que les ressortissants haïtiens ont toujours été parmi les habitants les plus pauvres et les moins intégrés économiquement (Direction de la Statistique, 2004). Les cotisations au National Insurance Board (Office National des Assurance), obligatoires pour tous les travailleurs, ainsi que les prestations sociales reçues, peuvent servir d'indicateurs pour le niveau d'intégration de la diaspora. Les ressortissants haïtiens représentaient le plus grand nombre de contributeurs non-bahamiens à l'assurance nationale, cotisant 6 539 338 dollars bahamiens en 2011, soit 3,5 % du total des contributions de l'année. Leurs contributions depuis 2005 totalisent 45 822 143 dollars bahamiens, soit 4,3 % du total pour cette période (National Insurance Board 2012c ; 2012d). Le fait que les contributions des Haïtiens soient bien inférieures à leur proportion dans la population suggère une grande implication dans l'économie informelle. Les contributions annuelles des ressortissants haïtiens ont totalisé 1 073,43 dollars bahamiens en 2011 et 942,98 dollars bahamiens au cours de la période allant de 2005 à 2011. Ces montants de cotisation sont inférieurs aux montants payés par les Bahamiens, de 1 303,70 et 1 092,28 dollars bahamiens pour les mêmes périodes. En 2011, les nouvelles inscriptions des ressortissants

haïtiens sur l'Insurance Board ont diminué considérablement par rapport à 2005 (83 %), probablement en raison de la grande récession de 2008.

Les prestations versées aux ressortissants haïtiens ont augmenté de façon constante depuis 2005. Les bénéfices à long et à court terme ont presque doublé au cours de cette période, tandis que les contributions des migrants réguliers au système social augmentaient (National Insurance Board, 2012a). En ce qui concerne l'accès aux soins de santé, en 2007 les Haïtiens n'utilisaient pas ces services hors de proportion, à l'exception des naissances de nouveaux-nés, représentant 43,4 % de leur utilisation totale des services médicaux (Public Hospitals Authority, 2012).

A Cuba, les descendants d'Haïtiens partagent, depuis le 1er janvier 1959, les mêmes droits et responsabilités que tout autre citoyen cubain. De nombreux Haïtiens ont participé activement à la Révolution cubaine, ce qui a rehaussé le profil de la communauté. Bien qu'elle continue à être l'un des segments les plus pauvres de la population cubaine (Gómez Navia, 2012), il y a des descendants haïtiens dans tous les niveaux de la société, y compris des professionnels qualifiés (dont certains se retrouvent à la Mission cubaine en Haïti) et des hauts fonctionnaires

civiles et militaires. Une liste des professionnels cubains d'origine haïtienne disponibles pour travailler volontairement en Haïti, compilée parmi d'autres avant le séisme de 2010 et mise à la disposition des autorités haïtiennes et cubaines, reflète la présence des descendants dans tous les secteurs de l'économie (tableau 5).

C'est la robustesse obstinée de la culture et des traditions haïtiennes qui est particulièrement impressionnante à Cuba. Le pays compte avec de nombreuses institutions axées sur l'Haïtianité, comprenant la Fondation Fernando Ortiz et le projet culturel Banzil Kreole Kyba, ainsi que de nombreux groupes régionaux, le plus souvent formés pour célébrer des festivités haïtiennes telles que le Jour de l'Indépendance, la Bataille de Vertières, la cérémonie de Bwa Kayman, entre autres. Ces groupes maintiennent vivante la culture haïtienne à Cuba, parfois avec des manifestations disparues depuis longtemps d'Haïti, sauf dans les zones les plus reculées. À travers le pays, il y a actuellement plus de vingt groupes folkloriques, et un nombre similaire de groupes de récréation du patrimoine musical haïtien, y compris le célèbre groupe choral créole *Desandann*, nommé pour un Grammy Award en 2004. La récupération et la promotion de la culture haïtienne, et l'utilisation du Kreyol comme deuxième langue cubaine sont des indicateurs clairs

du potentiel des transferts culturels entre les deux pays, qui justifient amplement des pratiques plus vigoureuses d'engagement. Cette diaspora unique offre à Haïti un regard anthropologique vers l'Haïti d'autrefois.

À en juger par les milliers de Cubains d'origine haïtienne qui travaillent déjà en Haïti, dont un grand nombre de personnes hautement qualifiées, et des listes additionnelles telles que celle représentée dans le tableau 5, on peut faire valoir que tirer parti de ce groupe diasporique pourrait apporter des connaissances et capacités techniques bien au-delà du domaine de la culture. En novembre 2012, lors de sa dernière visite, le Président Martelly était informé qu'un groupe de descendants haïtiens, professionnels dans tous les secteurs et parlant le Kreyol, était prêt à travailler en Haïti dans le cadre de la Brigade de Solidarité Touden Louvét (Toussaint Louverture), en août 2013.

En Dominique, l'Association d'Amitié Dominique-Haïti (DHFA) a été constituée en août 2005 par un groupe de citoyens dominiquais et haïtiens, y compris des dominiquais nés en Haïti. Le communiqué de presse enregistrant le lancement de cette organisation (la seule HTA formelle) déclarait que :

« [i]l y a eu une croissance du niveau d'anxiété à la Dominique à l'égard de la présence de la

communauté haïtienne. Il est clair que la présence haïtienne dans la Dominique est devenue en quelque sorte permanente et elle continuera de l'être compte tenu de la création imminente du marché unique des Caraïbes (CSME) [...]. Les objectifs de l'Association sont les suivants : (1) servir d'intermédiaire entre le Gouvernement et la communauté haïtienne ; (2) aider les Haïtiens à s'intégrer et à augmenter leur contribution à la société dominiquaise ; (3) aider la communauté haïtienne à résoudre les problèmes personnels et sociaux rencontrés ; (4) aider les Dominicains à comprendre le point de vue haïtien ; (5) et [...] aider la communauté [...] à comprendre ce que l'on peut ou l'on ne peut pas faire dans la société dominiquaise. »¹⁹

Dans un premier temps, la pression concertée de l'association a provoqué l'amélioration de l'environnement réglementaire. Après deux incidents avec des femmes haïtiennes victimes de la traite et arrivées dans des conditions inhumaines, le Gouvernement dominiquais a pris des mesures pour assurer des conditions de vie dignes pour les Haïtiens résidant dans l'île, ce qui facilite l'intégration (Charles, 2007). La DFHA a également réussi à obtenir l'interruption de la pratique du rapatriement et à

promouvoir la compréhension entre les deux communautés, notamment à travers d'un programme Kreyol diffusé à la radio locale. Au crédit de l'association, sept ans après sa fondation, il semble y avoir plus d'harmonie intercommunautaire. Selon Charles (2007), les relations entre Dominicains et Haïtiens de l'île sont, de manière générale, chaleureuses et paisibles, concluant que « [d]ans un océan d'inhospitalité où les Haïtiens sont maltraités aux Bahamas comme en Jamaïque, le modèle de la Dominique est en effet rafraîchissant. » Pendant les travaux de terrain, et malgré quelques signes de problèmes latents, le discours sur les Haïtiens semblait être, en effet, sensiblement différent – même si un peu stéréotypé – de celui existant par exemple aux Bahamas.

Alors que le discours sur la communauté est surtout positif, se référant souvent aux Haïtiens comme « talentueux » et « travailleurs durs », au cours des travaux de recherche un différend a éclaté entre chauffeurs de minibus dominiquais et haïtiens sur la route plus pratiquée des Caraïbes (parcours Roseau-Portsmouth). Les médias ont rapporté des altercations physiques possiblement survenues à la suite d'un nouveau système réglementaire dans la ligne Mahaut-Jimmit (Dominica Vibes, 2012). Dans un cadre qui semble être d'antagonisme commercial, M

19 Association d'Amitié Dominique-Haïti, Communiqué de presse, août 2005 (date indéterminée).

Moïse Frantso, un chauffeur haïtien, déplorait la discrimination ciblée par d'autres conducteurs, représentés par l'Association des Chauffeurs de Bus de Mahaut. Le discours a rapidement gagné des nuances xénophobes, peut-être à cause des lacunes dans le processus d'intégration, suggérant que, dans ce cas, la concurrence économique peut être un point de discorde. Selon les rapports, les autorités ont réagi de manière responsable et conséquente.²⁰

La DHFA aussi déclaré que la communauté haïtienne est systématiquement oubliée par le Gouvernement en ce qui concerne la politique agricole et la création de marchés pour les produits agricoles des Haïtiens (Dominica Vibes, 2011a). Elle a aussi rapporté des incidents à Roseau en 2011, où des Haïtiens étaient accusés de vendre leurs produits en dehors du marché. Dans le marché, les Haïtiens ont du faire face à l'hostilité de certains Dominicains qui les accusaient de pratiques commerciales illicites et de comportements agressifs (Dominique News Online, 2011). Lors de notre recherche, les entretiens et l'observation ont mis en évidence une certaine admiration pour l'éthique de travail des Haïtiens. Le marché est maintenant ouvert presque 24 heures sur 24.

Alors que de nombreux Haïtiens travaillent encore dans les zones rurales, beaucoup de ceux qui habitent dans les villes viennent des grandes villes haïtiennes. À Roseau et à Portsmouth, ils sont propriétaires de restaurants, de salons de coiffure, de cafés et de petits magasins. Ils travaillent dans les marchés et vendent dans les rues, mais semblent prospérer surtout comme tailleurs et couturiers. La société King's Tailors, par exemple, est un employeur local très fréquenté par les élites locales. Le propriétaire est aussi membre fondateur d'une HTA informelle. Comme la DHFA, cette entité déplore qu'Haïti ne soit pas représenté diplomatiquement en Dominique.

La réussite éducative de la diaspora haïtienne

Pour la plupart des ressortissants haïtiens aux Bahamas, l'école secondaire représente le plus haut niveau de scolarité atteint (Department of Statistics, 2010a). Environ 53 % des ressortissants haïtiens atteignent seulement l'enseignement secondaire, une plus haute proportion que ceux d'autres origines (34 %) et même que les Bahamiens (50,8 %). L'accès à l'enseignement supérieur reste limité pour la grande majorité des ressortissants haïtiens aux Bahamas : seulement 1,83 % d'entre eux ont fait

20 Voir aussi : www.news.dm/haïtian-bus-driver-says-he-is-being-discriminated/.

des études dans un collège/université (Bahamiens : 15 %, ressortissants d'autres pays : 36,6 %). Plus de la moitié (50,9 %) des personnes sans scolarisation étaient des ressortissants haïtiens.

Les données sur les écoles primaires et secondaires de 2007 à 2010 laissent entendre que les ressortissants haïtiens constituent la grande majorité des élèves non-bahamiens dans le système éducatif (Department of Statistics, 2011 : 6). Les élèves haïtiens totalisaient 8,83 % de l'effectif scolaire total et 10,67 % de l'effectif des écoles publiques. Les données sur les choix d'écoles par les familles haïtiennes fournissent aussi des indices sur les caractéristiques démographiques de la diaspora et semblent renforcer l'idée que les Bahamiens continuent à se délocaliser dans les subdivisions (des urbanisations et des communautés fermées), surtout dans la partie sud-ouest de New Providence, alors que les immigrés se déplacent vers les logements laissés disponibles dans le centre-ville. Les élèves haïtiens à New Providence sont le plus souvent enregistrés dans les écoles du centre-ville, quelques écoles des quartiers défavorisés telles que Columbus Primary ayant plus d'un tiers de leur population étudiante composée de ressortissants haïtiens (Ministry of Education, 2005 : 17). En outre, la densité d'Haïtiens à

Abaco se reflète dans la population scolaire : le district scolaire d'Abaco a la plus forte proportion d'élèves haïtiens comme pourcentage de l'effectif total, trois sur dix élèves étant Haïtiens. Des preuves existent que les élèves haïtiens atteignent en moyenne des notes similaires à celles de leurs homologues bahamiens (Ministry of Education, 2008 ; 2009 ; 2011a ; 2011b). Les données sur les caractéristiques géographiques de la diaspora cristallisent la nécessité de concentrer l'engagement sur les trois îles les plus peuplées des Bahamas. Le fait que la majorité de la diaspora haïtienne aux Bahamas soit en âge de travailler augmente les perspectives de retombées économiques. Or cet optimisme doit être tempéré en raison de la prise de conscience que l'accès à l'enseignement supérieur et à l'économie formelle semblent encore échapper à trop d'Haïtiens.

A Cuba, le besoin de main d'œuvre à faible coût dans le début du XXe siècle a déterminé l'importance des travailleurs haïtiens et des autres Antillais. Il s'agissait pour la plupart de jeunes hommes célibataires, avec une éducation formelle faible ou inexistante, donc partiellement ou complètement analphabètes. La plupart provenait de zones rurales, possédait peu de ressources et n'avait pas les moyens nécessaires au développement personnel. En plus, ils ne connaissaient pas l'espagnol,

ce qui immédiatement provoquait une perte d'identité. Beaucoup d'entre eux ont été renommés par les contremaîtres qui ne comprenaient pas leurs noms étrangers, et leur attribuaient souvent des noms espagnols burlesques ou dénigrants à la place. Le manque de compétences en espagnol a également contribué à propager l'idée que les Haïtiens étaient « stupides ». Contrairement à la diaspora hautement qualifiée aux États-Unis et au Canada, la genèse de la diaspora haïtienne à Cuba la place parmi les groupes les plus vulnérables dans le pays. Ce n'est qu'avec la révolution de 1959 que le Gouvernement cubain reconnaît le rôle de la main d'œuvre haïtienne dans la construction du pays. C'est aussi à cette époque que la Révolution haïtienne a été réhabilitée

et interprétée comme une source d'inspiration pour Cuba. Haïti, était (ou est encore peut-être) considéré comme l'âme controversée d'une Caraïbe libre (Cantón Otaño, 2008 ; Chailloux, 2007).

Aucune donnée n'était disponible sur les enfants haïtiens dans le système scolaire dominiquais. Toutefois, des preuves empiriques et des entretiens avec des acteurs locaux suggèrent que les enfants haïtiens sont scolarisés et atteignent des résultats élevés dans le système scolaire, en pleine égalité avec les élèves dominiquais dans les zones rurales et urbaines.²¹

21 Voir les données de la Banque Mondiale : <http://data.worldbank.org/country/dominica>.

3. Analyse des résultats

3.1 Relations bilatérales avec les trois pays de l'échantillon

Vue d'ensemble des relations bilatérales

Aux Bahamas, la migration du pays voisin est une question particulièrement épineuse. Lorsque les Bahamas ont été absorbées dans l'orbite économique des États-Unis dans les années 1950, environ 40 000 Haïtiens constituaient la force de travail non qualifiée et clandestine nécessaire dans des secteurs tels que la construction et les services. Quand l'économie touristique des Bahamas a subi un accident de parcours, ralentissant pendant des années, les travailleurs haïtiens ont été harcelés et souvent incarcérés. Un nombre important de ressortissants haïtiens et même quelques Bahamiens d'origine haïtienne furent déportés par la suite (Richmond, 2005).²² Le débat sur la diaspora haïtienne aux Bahamas a été constant tout au long du XX^e siècle. Après le coup d'État militaire de 1991 en Haïti, le Gouvernement des Bahamas se montra ouvertement hostile à l'égard des réfugiés haïtiens et des

déportations ont souvent eu lieu. En janvier 1995, les Bahamas et Haïti ont signé un accord destiné à assurer le rapatriement d'environ 800 Haïtiens et Bahamiens d'origine haïtienne dans le délai d'un an (Gavigan, 1997). L'engagement des Bahamas à traiter individuellement le statut de chaque Haïtien choisi pour ces rapatriements, ainsi que les engagements assumés par les Bahamas pour assurer un droit de séjour aux résidents de longue date ou pour des Bahamiens d'origine haïtienne n'ont pas été respectés à l'époque (Gavigan, 1997). Bien qu'il y ait eu des améliorations dans le respect des droits des migrants haïtiens aux Bahamas, et des Bahamiens d'origine haïtienne, les antécédents du pays dans ce contexte sont préoccupants. Le fait que les Bahamiens d'origine haïtienne aient eux aussi été ciblés pour le rapatriement a renforcé l'idée des « générations de migrants », par laquelle l'héritage haïtien disqualifiait les individus de leur propre Bahamianité.

Le débat public suite au discours du Président Martelly lors de sa visite aux Bahamas en février 2012 suggère des signes évidents d'une politique identitaire exécutée consciemment ou inconsciemment par les hommes politiques des deux pays. M Martelly a appelé « Haïtiens » les citoyens Bahamiens d'origine, même si la

²² Notre équipe a choisi de s'attaquer à ce groupe comme « Bahamiens d'héritage haïtien » ou « d'origine haïtienne » plutôt que le terme politiquement chargé Haitian-Bahamians qui renforce la notion de « générations de migrants ».

révision constitutionnelle permettant la double nationalité et l'éligibilité aux fonctions politiques (quatre sièges pour les Haïtiens de la diaspora) n'entrerait en vigueur que plus tard, le 11 juin 2012. Jusqu'à ce moment, la Constitution de 1987 continuait à être en vigueur, ce qui empêchait les membres des diasporas qui avaient une autre nationalité d'être, simultanément, Haïtiens (Guyler Delva, 2012), et donc de se présenter aux élections. Du côté bahamien, la réaction positive des partis politiques locaux était fondée sur la cooptation publique immédiate des descendants haïtiens comme Bahamiens, malgré le fait que dans le quotidien les ressortissants d'origine haïtienne sont souvent péjorativement dénommés 'Haïtiens'. Nonobstant les critiques qui ont fleuri après le discours de M Martelly, il est indéniable que ses paroles reflètent la conviction que la diaspora doit être consciente de son poids politique.

Cuba est l'un des rares pays des Caraïbes avec une population comparable à celle d'Haïti. Les deux pays entretiennent des relations diplomatiques et stratégiques cohérentes et fonctionnelles (Prensa Latina, 2012a). Une collaboration étroite existe dans les domaines de la santé et de l'éducation, sous la forme de centaines de bourses offertes chaque année par Cuba. La crise économique internationale

a influencé cette relation dans la mesure où l'économie cubaine a elle aussi été affectée. Le nombre de bourses, par exemple, a été récemment réduit. Un autre domaine dans lequel le déséquilibre des pouvoirs est apparent est la gestion de la migration irrégulière en provenance d'Haïti vers Cuba. Selon la majorité des avis comptés – y compris l'ambassade d'Haïti à La Havane – il n'y a pas beaucoup d'immigrés haïtiens à Cuba. Cela ne veut pas dire, toutefois, que les tentatives pour y arriver ont disparu. Les médias continuent de rendre compte des passages, et les autorités cubaines continuent à rapatrier les migrants irréguliers, en coopération avec le Gouvernement d'Haïti.

Cuba exhibe les gestes de solidarité envers Haïti et ses citoyens (Canton Otaño, 2008), notamment en apportant une importante aide au développement et des contingents de professionnels (médecins, enseignants, ingénieurs, etc.) pour travailler en Haïti, notamment suite au séisme de 2010. Alors que certains de ces travailleurs s'intègrent dans la Mission cubaine en Haïti, on estime que peut-être près de 2 000 – dont de nombreux descendants haïtiens – aurait pu choisir de rester à Port-au-Prince et ailleurs dans le pays.²³ Une nouvelle loi qui vient de

²³ Informations obtenues lors d'un entretien avec Consuelo Doris Díaz, journaliste

prendre effet en janvier 2013 facilitera la permanence de ces professionnels en Haïti.

La question de l'identité continue d'être sujet de discorde. Cuba affirme sans équivoque son autorité sur tous les citoyens cubains, y compris les descendants haïtiens, et cela empêche Haïti de s'engager plus efficacement avec les membres de sa diaspora à Cuba. Les constatations empiriques de notre recherche en Haïti et à Cuba indiquent que beaucoup de ces individus aimeraient être juridiquement Cubains *et* Haïtiens.²⁴ Cette situation est, ironiquement, à l'opposé de ce à quoi les migrants sont confrontés dans les autres pays, où les notions de « générations de migrants » peuvent leur imposer une apatridie technique. La position de Cuba a pour objectif de favoriser l'unité nationale et d'encourager l'intégration des

descendants dans le pays. Ce processus limite malheureusement les droits individuels à la définition de l'identité culturelle.²⁵

Le 14 novembre 2012, le président haïtien, Michel Martelly, s'est entretenu avec l'ambassadeur de Cuba en Haïti afin d'évaluer la coopération entre les deux pays. Le Président Martelly a exprimé ses regrets pour la perte de vies cubaines en raison de l'Ouragan Sandy. Le Premier Ministre haïtien Laurent Lamothe a également rencontré l'ambassadeur en octobre 2012 dans le but d'examiner les accords de coopération Cuba-Haïti dans des domaines tels que la santé, l'éducation, l'agriculture et la pêche (CubaMinRex, 2012a). Ces réunions ont précédé une visite officielle de trois jours par le Président Martelly à Cuba fin novembre 2012 (Caribbean News Now, 2012), environ un an après sa visite de 2011 (Dominica Vibes, 2011b). Cette activité diplomatique suggère la tentative proactive d'investir dans une relation forte avec Cuba.

cubain d'origine haïtienne, ancien vice-président de l'Association des Cubains d'Origine haïtienne, résident de Port-au-Prince et directeur de Télé Timoun et Radio Timoun, partie de la Fondation Aristide.

24 Selon la Constitution de la République, les Cubains ne peuvent pas avoir une autre nationalité. Cependant, il est vrai que l'État cubain est flexible vis-à-vis du sujet. Des milliers de Cubains ont obtenu un autre passeport, mais ils doivent toujours entrer à Cuba avec leur passeport cubain. Toutefois, même après la loi permettant la double nationalité en Haïti, les descendants d'haïtiens à Cuba restent juridiquement dans l'impossibilité de l'acquiescer.

25 À Cuba l'équipe de recherche a été confrontée à l'incapacité évidente des autorités haïtiennes à s'engager directement avec la communauté de descendants, sans y être invitées par les autorités cubaines. Un diplomate haïtien nous expliquait que les descendants sont des citoyens cubains, ce qui signifie que l'Ambassade d'Haïti ne peut pas les engager directement, à moins d'un accord préliminaire. Ce manque d'implication a été réaffirmé à plusieurs reprises par d'autres parties prenantes en Haïti et à Cuba.

Haïti a toujours condamné le blocus économique des États-Unis contre Cuba. Le ministre des Affaires étrangères, Jean-Richard Casimir, a réaffirmé la forte opposition de son pays à la politique américaine envers Cuba, classifiant le blocus américain « d'illégal », et déclarant le soutien continu d'Haïti à Cuba (CubaMinRex, 2012b). Il s'agit de messages importants, même si souvent symboliques et parfois idéologiques.

Les relations bilatérales entre la Dominique et Haïti sont assez récentes. Les deux pays interagissent dans le contexte de la CARICOM mais n'ont pas échangé d'ambassadeurs. La représentation diplomatique d'Haïti dans une autre île anglophone représente en général les intérêts d'Haïti à la Dominique, mais les responsabilités bureaucratiques *de facto* semblent être l'apanage du Consulat en Guadeloupe.

Le désengagement apparent d'Haïti a laissé la communauté de Dominique sous-représentée dans le passé, tel que décrit dans le présent rapport et dans de nombreux entretiens avec les principales parties prenantes à Roseau. Les travailleurs migrants haïtiens ont été exploités en Dominique pendant longtemps, et ont eu des droits limités dans un pays qui ne fournit pas une couverture légale complète en vertu des conventions internationales (voir section 2.2). Ces dernières années,

les flux migratoires irréguliers envers la Martinique et la Guadeloupe ont conduit à un lobbying intense des autorités françaises, qui, en vertu de différents accords de partenariat, ont abouti à des mesures législatives et réglementaires visant spécifiquement les ressortissants haïtiens. Les Départements d'Outre-mer ont repris les déportations. Les organisations non gouvernementales comme le Collectif Haïti de France (CHF) et le Comité Intermouvements auprès des Évacués (CIMADE) ont sévèrement critiqué la décision des autorités de Pointe-à-Pitre, chef-lieu de la Guadeloupe, de rapatrier un migrant haïtien père d'un ressortissant français (Loudior, 2012). Cette affaire a averti la région sur la levée du moratoire sur le rapatriement qui suivit le tremblement de 2010. Cette situation suivait la visite du Président Nicolas Sarkozy en 2011. Nichée entre les deux îles françaises, la Dominique était devenue la plateforme idéale pour la migration de transit en provenance d'Haïti vers les territoires de l'Union Européenne. Le Premier Ministre Roosevelt Skerrit²⁶ a visité la Guadeloupe dans le but de créer une commission jointe française-dominiquaise pour les questions de sécurité. En 2006, M. Skerrit a encore visité la Guadeloupe pour rencontrer M Sarkozy. La visite était officiellement consacrée aux

²⁶ Avec le Ministre des Finances et le Ministre des Affaires étrangères.

« secteurs d'intérêt commun, compte tenu des flux humains [...] entre la Dominique et les deux régions françaises voisines, et la volonté de lutter contre la traite affectant la mer des Caraïbes » (France Diplomatie, 2012). Des sources à la Dominique ont confirmé que, à l'époque, les câbles diplomatiques de Paris à Roseau accusaient le pays de permettre que le territoire soit utilisé comme un espace de transit.

Haïti dans le multilatéral : CARICOM

Haïti est un État-membre de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), mais pas du CSME. Néanmoins, et en dépit de ne pas participer aux discussions, le pays sera inévitablement affecté par les décisions prises dans ce contexte. Les fortes augmentations des flux migratoires intra-caribéens découlant de l'institutionnalisation complète de la libre circulation des personnes dans l'espace territorial de la CSME conduisent les États à mettre l'accent sur les questions migratoires. Alors que le mouvement des Haïtiens n'est pas en le sujet de ce cadre, le débat sur la migration dans la région convoque inévitablement le spectre de la migration haïtienne.

Depuis 2005, des « petites îles avec de grandes egos » (The Economist, 2012), y compris la Dominique,

ont mis en place le Passeport de la Communauté des Caraïbes (Caribbean Community, 2007a). Aux Bahamas, il y a eu une résistance politique et publique à l'adoption d'un passeport commun. Les parallélismes avec l'Espace Schengen sont clairs. Cependant, contrairement au projet d'intégration de l'Union européenne, et comme déclaré par le Traité de Chaguaramas, l'objectif déclaré du CSME est d'opérer dans le plein respect de la souveraineté des États membres et pas comme une union politique (JIS News, 2006 ; Pérez de la Riva, 1979). En 2007, les États membres ont accordé de mettre en œuvre une carte communautaire de voyage (CARIPASS), qui contiendrait des données biométriques telles que les traits du visage et les empreintes digitales. Cela permet aux ressortissants de la CARICOM – à l'exception des ceux dans la liste de surveillance de la communauté – et aux ressortissants de pays tiers résidant légalement dans un État membre de participer au droit de passage sans passeport aux aéroports des pays concernés (CARICOM, 2007b). La carte faciliterait la création d'un espace virtuel domestique unique (CARICOM, 2007b). Il est également entendu qu'elle facilitera les investissements et la citoyenneté économique, car en plus de bénéficier d'une circulation aisée, le titulaire de la carte pourra résider jusqu'à six mois dans n'importe quel

pays du programme (Caribbean Land and Property, 2008). Le système fonctionne sur base de la confiance faite aux voyageurs approuvés, de façon similaire au NEXUS Card des États-Unis et du Canada. Certains Haïtiens pourraient également être admissibles au programme.

3.2 Droits humains des migrants²⁷

Le droit à la nationalité

La Constitution des Bahamas consacre un système de citoyenneté et de nationalité par droit du sang (*ius sanguinis*), provenant exclusivement de la lignée paternelle (Commonwealth des Bahamas, 1973).²⁸ Ainsi, une femme mariée à un

homme peut acquérir la nationalité des Bahamas tant que le lien conjugal perdure. Néanmoins, une femme ne peut pas transmettre la nationalité bahamienne à son conjoint étranger ou à un enfant engendré par lui. Enfin, il est précisé que les personnes nées sur le territoire des Bahamas de parents étrangers peuvent acquérir la nationalité par application personnelle expresse à l'âge de 18 ans (CotB, 1973 : Art 10). Comme nous avons remarqué, le cadre normatif bahamien inclut des lois discriminatoires à l'égard de la reconnaissance de la nationalité dérivée des femmes (CotB, 1973 : article 9). Cette situation a été dénoncée par divers organismes des droits de l'homme. L'apatridie temporaire des jeunes descendants d'Haïtiens aux Bahamas vient en conséquence de ces règlements.²⁹

27 Tenant compte de la situation particulière de la population haïtienne dans chacun des pays de l'échantillon, l'accent dans cette section est mis sur les problèmes identifiés. Alors que les droits de l'homme sont intrinsèquement interdépendants et intimement liés, nous avons essayé de démêler les nuances particulières des réalités observées. Dans ce qui suit, nous décrivons les principaux problèmes, en fonction des droits en cause.

28 Le débat sur la nature des lois bahamiennes de citoyenneté – basées sur la question d'*ius solis* ou d'*ius sanguinis* – est complexe. La possibilité donnée aux jeunes adultes de demander la citoyenneté à 18 ans indique un système hybride. Toutefois, le fait que certaines personnes ne reçoivent pas une telle option en fait plutôt un système ambigu. L'actuelle Constitution se réfère au droit transmis seulement par la lignée masculine. Nous avons donc considéré que le système Bahamien se fonde sur le *ius sanguinis*.

29 L'Observatoire International sur l'Apatridie a noté que « [c]omme la citoyenneté en Haïti s'acquiert par la naissance sur le territoire, les enfants de migrants haïtiens nés dans les Bahamas sont apatrides, au moins jusqu'à l'âge de 18 ans. Bien que les enfants apatrides ont légalement droit à une éducation publique gratuite, les enfants d'immigrés haïtiens auraient été obligés de payer les frais de scolarité des étudiants étrangers ou, dans certains cas, se sont vu refuser l'accès à l'école [...] ». Consulter : <http://www.nationalityforall.org/bahamas>. Consulter aussi : Country Reports on Human Rights Practices, Bahamas Rapport, avril 8, 2011, U.S. Department of State's Bureau of Democracy, Human Rights, and Labor, Washington, D.C., disponible sur : <http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/2010/wha/154492.htm>.

Le manque de reconnaissance de la nationalité des enfants étrangers et des conjoints des femmes bahamiennes, en plus d'être contraire aux normes internationales relatives au principe d'égalité et de non-discrimination fondée sur le sexe, a des répercussions sur la reconnaissance et l'accès aux droits fondamentaux dans le pays. De même, la situation d'apatridie crée un état général de vulnérabilité dans lequel les familles de ces femmes sont exposées à des situations à haut risque telles que l'esclavage sexuel et le travail forcé. Cette situation a été soulignée par le CERD, qui a exprimé son inquiétude sur le fait que la Constitution des Bahamas dispose de lois discriminatoires à l'égard du droit des femmes à transmettre leur nationalité à leurs enfants étrangers et leurs conjoints (CERD, 2004 ; HRC, 2009 ; IOM, 2005).

Les progrès dans la réglementation et l'acquisition de la nationalité dominiquaise pour les migrants haïtiens et leurs enfants nés sur le territoire ont été signalés, mais il n'a pas été possible d'accéder à une loi spécifique à cet effet.³⁰

Détentions arbitraires, expulsions collectives et standards juridiques

La prospérité économique et la proximité géographique avec les États-Unis fait des Bahamas le pays de transit et de destination le plus important dans la région caribéenne.³¹ Cependant, la pratique fréquente de la détention et du rapatriement des migrants haïtiens dévoile de nombreuses lacunes dans les droits et garanties nécessaires aux processus de contrôle des migrations. Le CERD a noté avec préoccupation que :

« [d]es personnes entrant dans le pays sans papiers sont automatiquement arrêtées sans que cette détention soit soumise à un contrôle judiciaire. [On] prend note de la déclaration de la délégation selon laquelle de telles détentions ne durent généralement pas plus de quelques jours, mais [on] s'inquiète d'informations

30 Les fonctionnaires compétents n'ont pas répondu efficacement à aucune des demandes de déclarations de notre équipe.

31 Bien qu'il a été estimé que la population migrante des Bahamas a atteint 9,7 % (note supra), il n'a pas été possible d'accéder aux statistiques officielles qui confirment ce chiffre. Chez les autorités d'immigration nous avons obtenu des informations sur les graves difficultés d'identification du nombre précis de migrants résidant sur le territoire des Bahamas, et des initiatives de recensement des Haïtiens, bien que ces dernières ne semblent pas avoir été sérieusement prises en compte jusqu'à présent. Il convient de noter que l'absence de données officielles empêche la conception et la mise en œuvre de politiques publiques appropriées.

soulignant que ces détentions se prolongent parfois jusqu'à un an et plus, selon la nationalité des migrants » (CERD, 2004 ; CISR, 2012).

Les médias bahamiens en ligne rendent compte des nombreux cas de rapatriement des migrants haïtiens détenus sur la côte des Bahamas avant et après avoir pénétré dans le pays. Dans les premiers mois de 2012, des centaines d'expulsions collectives sommaires ont été enregistrées en vertu de processus sans garanties standards juridiques. Le droit d'être informé de la possibilité d'accéder à l'assistance consulaire, le droit à un avocat et le droit d'appel administratif aux décisions prises n'ont pas été pas garantis.³² La Cour interaméricaine

32 Sur le non-respect des critères juridiques pour déterminer le rapatriement, les Bahamas ont soutenu que « bien que les détenus ne soient pas privés d'accès à une représentation juridique, les Bahamas ne disposent pas d'un régime légal de l'aide juridique [...]. La délégation a remarqué que l'Ecole de Droit Eugene Dupuch, du Council d'Education Legal maintient une clinique d'aide juridique, où les détenus peuvent demander de l'aide » (CISR, 2012 : Nominale 11-12). Toutefois, les Bahamas ne font pas référence à des moyens existants pour faciliter le contact des responsables de cette clinique avec les migrants détenus. De même, bien que les Bahamas ont accepté la recommandation canadienne sur la proposition, « de subjuguer toute détention des migrants, réfugiés ou demandeurs d'asile à une révision judiciaire et veiller à ce que les personnes soient informées de leurs droits » (CISR, 2012 : Par 54 : 7), jusqu'aujourd'hui l'État n'a réglé aucun

des Droits de l'Homme (CIADH) a expliqué que, pour atteindre les standards juridiques, il est nécessaire qu'une personne soit en mesure d'exercer ses droits et défendre ses intérêts de manière efficace et en conditions d'égalité processuelle (CIADH, 1999).

Dans ce contexte, les cas des enfants et des adolescents migrants détenus à cause de leur situation irrégulière sans prendre en compte des mesures de détention alternatives qui considèrent le meilleur intérêt du mineur doivent être signalés. A l'inverse, dans le but de protéger ses frontières, les Bahamas décrètent l'emprisonnement des migrants en situation irrégulière dans les centres de détention. Les hommes, les femmes, les enfants et les adolescents – avec leurs parents ou tuteurs – y restent normalement jusqu'à l'émission de l'ordre d'expulsion.³³ Les enfants non accompagnés sont remis

mécanisme d'aide juridique. Voir : Nassau Guardian, 2012a, b, c, d.

33 Les Bahamas ne chargent pas une taxe ou des frais aux individus rapatriés. La majorité des personnes prises dans des raids restent logées au centre de détention ou sont portées devant les tribunaux, avant d'être rapatriées. Les billets sont soit financés par la famille (officieusement estimé à environ 95 % des cas par un agent d'immigration) soit par le Gouvernement, dans les cas d'une minorité qui n'a pas les moyens de financer sa déportation (estimé à environ 5%). Dans le cas des immigrants pris en bateau sur la côte bahamienne, le Gouvernement prend en charge le retour.

aux soins des abris qui font partie du Ministère des Services Sociaux, mais sont également privés de leur liberté (HRC, 2009).³⁴

Criminalisation de la migration irrégulière

De manière générale, la politique migratoire cubaine présente quelques lacunes en ce qui concerne les droits humains. L'analyse du corpus juridique existant a révélé l'accent sur un cadre de sécurité et de contrôle, attribuant même un caractère pénal à l'entrée avec statut irrégulier, dont les sanctions sont la détention et l'expulsion.

Aux Bahamas, les détentions automatiques qui ont lieu à la suite du contrôle de l'immigration ont un caractère punitif, afin de réprimer l'entrée ou la résidence irrégulière, étant donné que la loi sur l'immigration classe l'entrée non autorisée comme conduite

criminelle. Dans sa jurisprudence, la CIADH a déclaré : « la criminalisation de l'entrée irrégulière dans un pays dépasse l'intérêt légitime des États à contrôler et réguler l'immigration illégale et conduit à la détention inutile. » La Cour a précisé que « la détention des migrants en raison de leur situation irrégulière ne doit en aucun cas être de nature punitive » (CIADH, 2010). De toute manière, on doit noter que les Bahamas ne sont pas juridiquement conditionnées par cette décision.³⁵

Le Comité des Droits de l'Enfant (CRC) a souligné que les mesures privatives de liberté devraient être encore plus exceptionnelles quand il s'agit d'enfants et d'adolescents (CRC, 2005 : par. 61-63). Le principe de non-détention des enfants et des adolescents migrants devrait s'imposer sur toute autre considération de la part de l'État et devrait être un facteur déterminant dans les décisions concernant la mise en œuvre des politiques migratoires (CIADH, 2010).

Enfin, en ce qui concerne les cas dans lesquels la détention est suivie par la

34 « Les Bahamas ont fait remarquer qu'un centre de détention de l'immigration a été établi depuis 10 ans pour détenir les immigrés en dehors du système pénitentiaire criminel. Il y a actuellement 258 personnes dans le centre de détention : 197 hommes, 50 femmes et 11 enfants. La politique consiste à procéder et à rapatrier les personnes dans leur pays d'origine aussi rapidement que possible sans compromettre les obligations en vertu de la Convention de 1951 Relative au Statut des Réfugiés, son Protocole de 1967 et les accords bilatéraux » (HRC, 2009 : Par 11).

35 La CIADH se réfère aux rapports de l'ONU, "Specific Groups and Individuals : Migrant Workers. Human Rights of Migrants" Report of the Special Rapporteur, Ms. Gabriela Rodríguez Pizarro, submitted pursuant Order 2002/62 of the Human Rights Commission, E/CN.4/2003/85, December 30, 2002, par. 73.

déportation des migrants haïtiens, il faut noter que les procédures documentées par la presse et par des rapports divergent largement des procédures établies même par la Loi sur l'Immigration des Bahamas (CotB, 1967).³⁶ En effet, la loi permet que les décisions d'expulsion soient déterminées individuellement et que, une fois informé de la décision d'expulsion, le sujet pourra disposer d'un délai de sept jours pour faire appel à cette décision. Loin d'être la situation la plus commune, le respect de ces standards juridiques est l'exception à la règle dans la plupart de cas de déportations des Haïtiens, largement pratiquées en rythme accéléré.³⁷ Le travail de terrain a aussi révélé la pratique systématique de profilage racial par les forces policières à Nassau, selon laquelle les contrôles de rue spontanés, suivis de détentions et de déportations sont effectués tout simplement sur base des caractéristiques esthétiques de l'individu (vêtements modestes, nutrition inférieure, etc.) en abus des procédures régulières.³⁸

36 'Part VIII : Deportation and Provisions Relating to The Removal of Persons From The Bahamas'.

37 La délégation des Bahamas pour le Report of the Working Group on the Universal Periodic Review a déclaré que "[l]orsque les individus sont des ressortissants d'Haïti, les rapatriements sont généralement rapidement conclus". (HRC, 2009 : note 2, par. 11; note 15).

38 Entretien avec un informateur qualifié.

Restrictions excessives au droit de demander l'asile

Les Bahamas font partie de la Convention de 1951 et du Protocole de 1967 Relatifs au Statut des Réfugiés depuis le 15 septembre 1993 (HCR, 1993). Néanmoins, les irrégularités dans les processus d'entrée et de contrôle de séjour des migrants haïtiens se produisent principalement sur la côte des Bahamas ou dans ses eaux territoriales, révélant les difficultés d'exercice effectif du droit de demander l'asile. A ce sujet, le CERD a déclaré : « [qu'on] n'a pas reçu suffisamment d'informations sur les droits des demandeurs d'asile et [on] est préoccupé par les informations que le système actuel est incapable de garantir que nul ne sera renvoyé vers un pays où sa vie ou sa liberté serait en danger » (CERD, 2004).

L'équipe de recherche à Nassau a signalé l'existence des patrouilles côtières et des agents d'immigration avec le but d'*informer* les individus sur les procédures d'asile.³⁹ Il faut noter dans ce cas que l'orientation administrative apparente est de décourager les sujets de demander l'asile, en vertu du critère selon lequel les personnes en provenance d'Haïti sont motivées par des questions socio-économiques et, que, par conséquent, leur statut sera refusé.⁴⁰

39 Entretien avec un informateur qualifié.

40 Les professionnels du domaine de la migration et de l'asile faisaient référence au cours des entretiens au fait que dans la

A ce propos, lors des discussions sur l'EPU, la France a déclaré que « les prisons sont mal équipées et surpeuplées, et que l'on a aussi constaté des cas de mauvais traitements, de torture et de refus d'autoriser l'accès à des avocats, notamment en ce qui concerne les demandeurs d'asile » (HRC, 2009 : Note 2 : par. 23). Cette position ne tient pas compte de l'existence d'autres situations, telles que la traite des êtres humains, la violence sexuelle et les dommages graves aux droits des enfants et des adolescents.⁴¹

Le HCR a noté à propos de la Dominique que, malgré la récente incorporation de la Convention de 1951 et du Protocole de 1967

majorité des cas, l'absence d'une crainte fondée qui donne lieu à l'invitation conduit à la situation où le demandeur est informé d'une erreur en tentant d'exercer le droit de demander l'asile. Cela ne semble pas confirmer ce qui a été dit dans le texte. Toutefois, la situation aux Bahamas n'est pas unique : aux États Unis, au contraire de ce qui se passe avec les demandeurs d'asile cubains, les Haïtiens ne sont pas contrôlés pour définir la véracité de leur éligibilité à demander l'asile. Au contraire, ils sont automatiquement considérés comme des migrants économiques, en contravention des règlements internationaux. Voir, par exemple Alpert (2013).

41 Il n'y a pas de données statistiques officielles enregistrées aux Bahamas sur les demandes d'asile, les rejections de telles demandes, ou l'attribution du statut, ni sur le nombre de personnes ayant le statut de réfugié. Consulter : [http://www.acnur.org/t3/index.php?id=166/tx_refugiadosamericas_pi1\[uid\]=BHS](http://www.acnur.org/t3/index.php?id=166/tx_refugiadosamericas_pi1[uid]=BHS).

Relatifs au Statut des Réfugiés dans le corpus juridique national, le pays n'a pas encore sanctionné une loi pour régulariser les procédures de demandes d'asile ou de prévention d'incidents d'apatridie.

Droits des travailleurs et restrictions d'accès à la résidence légale

A cause des difficultés de régularisation de la population haïtienne aux Bahamas, une partie de cette main d'œuvre reste dans l'économie informelle, souvent dans des situations graves d'inégalité par rapport au reste de la population. Il faut considérer en quelle mesure les mécanismes de régularisation sont disponibles, et comment intégrer dans l'économie formelle ceux qui sont entrés sans autorisation, alors que la législation sur les migrations crée des restrictions d'accès à l'emploi régulier. Sur cette question, la délégation des Bahamas pour l'EPU a noté que « [l]a 'préférence nationale' se réfère à la politique visant à assurer aux citoyens des Bahamas leur droit de bénéficier d'opportunités économiques. Les personnes internationales aux Bahamas sont régies par les dispositions de la Loi sur l'Immigration dans leur accès à l'emploi rémunéré, et peuvent seulement se voir accorder un permis de travail quand des Bahamiens dument qualifiés et compétents ne sont pas disponibles (HRC, 2009 : note 2.13). »

Un nationalisme profond est perceptible aux Bahamas, tant au niveau institutionnel, comme au niveau social. Il se reflète dans les expressions et attitudes xénophobes, malgré la législation du travail en vigueur qui interdit expressément toute discrimination.⁴² Au cours des travaux de recherche à Nassau, un discours agressif et discriminatoire a été diffusé à la radio à plusieurs reprises, faisant souvent référence au *problème haïtien* : mauvaises conditions d'hygiène dans certains ghettos haïtiens du centre-ville et rôle allégué des Haïtiens à l'égard des difficultés économiques du pays. D'autres rapports font allusion à une corrélation entre la nationalité haïtienne et la criminalité. De même, le Comité a exprimé sa préoccupation concernant « les déclarations et articles de presse incitant à la discrimination raciale des migrants, particulièrement des Haïtiens, et la discrimination réelle contre les migrants dans des domaines tels que l'éducation et l'emploi. [On] s'inquiète que l'État affirme n'être pas informé de telles allégations » (CERD, 2004 : note 13:14). L'équipe de recherche a témoigné des rapports médiatiques

dans lesquels il était affirmé que la migration haïtienne était le résultat de la paresse des Bahamiens vis-à-vis du 'travailler dur'.⁴³ À cet égard, le Comité a souligné que « notant la politique de préférence nationale appliquée dans certains secteurs d'emploi et de logement, le Comité regrette que l'EPU ne contienne pas suffisamment d'informations sur l'application pratique de l'article 5 de la Convention » (CERD, 2004 : note 15:15).

En Dominique, des pistes sur un système d'emploi récent ont attiré l'attention de l'équipe de recherche : sous le modèle de l'économie agricole familiale, les familles haïtiennes déménagent dans des parcelles louées à l'intérieur pour y cultiver la terre et vendre leurs produits à des entreprises spécifiques, à des prix arrangés à l'avance. Bien qu'il n'ait pas été possible d'obtenir des renseignements supplémentaires sur ce système, l'État doit intervenir pour réglementer les questions relatives aux obligations contractées dans le cadre de la législation sur les droits de l'homme. Cela concerne en particulier l'impact sur les droits fondamentaux

42 Au cours d'un entretien mené par l'équipe de recherche, les hauts fonctionnaires ont manifesté leur désapprobation quant à l'octroi du permis de séjour et de travail pour les Haïtiens, sous le prétexte que « ces migrants ne seront jamais capables de cesser d'être fidèles à leur pays [Haïti] » (sic).

43 Ces références suggèrent qu'à Long Island les locaux auraient une prédisposition à travailler, tandis que sur Abaco, la présence haïtienne est le corollaire de l'absence d'une éthique de travail. Un haut fonctionnaire nous a dit que « [l]e problème a commencé à Abaco, car ils ont permis l'entrée aux familles haïtiennes. »

des enfants, étant donné que des incidents du travail qui dépassent les critères de participation des enfants au travail familial ont été signalés. La communauté haïtienne se plaint aussi d'être ignorée lorsque les politiques agricoles sont réévaluées, en dépit de sa forte présence dans le secteur.

Exemples de xénophobie institutionnelle et d'abus politique

La discrimination et la xénophobie expérimentées par des milliers d'Haïtiens dans les questions d'emploi et d'accès à la résidence légale sont particulièrement graves aux Bahamas. Dans l'île d'Abaco, les conditions sociales des communautés haïtiennes sont manifestement complexes (Nassau Guardian, 2011), montrant des abus policiers allègement très répandus. Dans le quartier d'El Barro, les situations de violence pendant des raids de contrôle d'immigration se traduisent par des attaques contre l'intégrité et les effets personnels. Des expulsions forcées auraient été motivées par des incendies suspects, des abus sexuels et des viols des femmes. Les leaders communautaires signalent également des violences sous la forme de vols et d'attaques contre la propriété privée, dont les victimes sont parfois empêchées de déposer des plaintes auprès des forces de sécurité ou d'accéder à la justice locale en raison

de la peur de ne pas pouvoir rester dans le pays après ces contacts avec les autorités. Cela contribue aussi à expliquer l'hésitation des Haïtiens à effectuer des versements d'argent par moyens formels.⁴⁴

Face à cette situation, la principale société de transferts de fonds des Bahamas, Omni Money Transfers and Payments proposait une nouvelle méthode d'envoi utilisant sa subsidiaire Transfer Solutions Providers Ltd. (TSP). Son service Carte Mango pour les petits transferts par carte de paiement permettrait que des sommes équivalentes à 250 dollars E.-U. puissent être facturées et disponibles de façon immédiate pour le retrait par un destinataire pré-désigné en Haïti (étude de cas 1). Hypothétiquement, il ne serait pas nécessaire d'avoir un document d'identité pour ces petits transferts, mais la TSP défend que ce système gris, dont l'acceptation par les régulateurs reste douteuse, obligerait l'État à tenir compte de la précarité

44 Selon la recherche, les transferts de fonds par les Haïtiens en situation clandestine sont principalement effectués par un intermédiaire non-autorisé, en raison de l'impossibilité de s'identifier pour ouvrir un compte bancaire ou d'épargne. Nombreux travailleurs doivent cacher une quantité considérable d'argent dans leurs maisons, avant de l'envoyer à leurs familles en Haïti. Conscient de cette situation, les voleurs opèrent systématiquement dans les quartiers haïtiens, où l'on déplore le manque de contrôle policier, voire même un niveau de complicité tacite.

des migrants et à mettre en œuvre des mesures de régularisation de l'emploi et de la résidence. Bien qu'impliquée par les responsables du projet en collaboration avec le secteur local de la Banque interaméricaine de Développement (BID), l'équipe de recherche a reçu la confirmation directe d'un haut fonctionnaire du Fonds multilatéral d'Investissement de la BID à Washington D.C. que ce bureau n'avait pas connaissance d'un tel projet aux Bahamas, notant également que les exigences de conformité *Know Your Customer* (KYC) pourraient poser des obstacles réglementaires.

En Dominique, une disposition controversée a été rapportée, selon laquelle une charge discrétionnaire d'entrée d'environ 400 dollars E.-U., prétendument applicable aux Haïtiens, serait en vigueur, avec une possibilité de remboursement après la sortie du pays. Des informations complémentaires seraient nécessaires sur ce sujet.

Le droit à l'égalité et à la non-discrimination

La Constitution cubaine consacre le droit à l'égalité entre les êtres humains et interdit toute discrimination fondée sur la race, la couleur de peau, le sexe, l'origine nationale, la croyance religieuse et toute autre raison qui pourrait nuire à la dignité

humaine (RCu, 1976).⁴⁵ De même, l'article 43 de la Constitution énumère une série de droits civils et politiques inhérents à tous les citoyens cubains. Dans le chapitre sur les étrangers, un seul article stipule que les résidents étrangers sont équivalents aux Cubains en ce qui concerne la jouissance des droits et le respect des obligations, et remet ensuite à une loi spécifique sur les causes et les modalités d'expulsion (RCu, 1976).⁴⁶ Les questions concernant le droit à l'égalité et la non-discrimination ont été adressées au journaliste et chercheur Raimundo Gómez Navia, qui a rapporté le suivant :

« Dans la population cubaine, formée dans une éthique antidiscriminatoire [...] il y a quand même certaines personnes qui conservent des préjugés envers d'autres personnes, généralement les noirs et les métis, ainsi que les Haïtiens et leurs descendants. Ces idées se révèlent indirectement, en général enveloppées dans le voile d'une plaisanterie ou une blague. Par conséquent, on ne peut pas catégoriquement affirmer qu'à Cuba il n'y ait pas de problèmes racistes ou de discrimination ethnique. »

En effet, en ce qui concerne l'existence de situations spécifiques de discrimination raciale fondée sur des raisons d'origine ethnique,

45 Chapitre VI : Egalité, Art. 42.

46 Chapitre III, Art. 34.

l'équipe peut même rapporter le cas des habitants de San Francisco de Paula, à la périphérie de La Havane. Ce quartier abrite principalement des migrants internes d'origine haïtienne, vivant dans des conditions de logement extrêmement précaires. Originaires de la région de Santiago et d'Oriente, ils se sont installés à La Havane, comme beaucoup d'autres, à l'encontre des lois de migration interne, et ont allégement subi le harcèlement et la discrimination raciale des autorités de la capitale (CIDH-OEA, 2009), possiblement plus en fonction de leur couleur que de leur origine haïtienne.

La protection des libertés et des droits fondamentaux de toutes les personnes sur le territoire national est abordée dans la Constitution de la Dominique, Chapitre I (CoD, 1978). En outre, le document établit un système d'acquisition de la nationalité par *jus sanguinis*, dérivé soit de la mère, soit du père (CoD, 1978).⁴⁷ La législation sur les migrations à la Dominique conserve un contenu discriminatoire à propos des interdictions d'entrée sur la base de la santé ou des raisons morales, à l'encontre des normes internationales et des droits de l'homme. Par exemple, dans le chapitre intitulé « immigrés interdits », la loi intègre des concepts tels que « idiot, fou ou débile mental, prostituée ». (CoD, 1994 : 18:01: partie I:art. 5). De même, la loi

inclut la dénomination d'« immigré interdit » *prima facie* pour chaque personne trouvée sans papiers, même si la possibilité d'expliquer *a posteriori* les motifs de l'entrée et de démontrer l'identité et la nationalité sont prévues (CoD, 1994 : 18:01: partie I: art. 6). Afin de garantir le droit d'accès à un tribunal pour examiner un ordre d'expulsion, la législation de la Dominique prévoit l'acquisition du statut de résident temporaire (CoD, 1994 : 18:01: partie I: arts. 15-18).⁴⁸ La loi définit les « sanctions » en cas d'entrée irrégulière, avec des amendes de 5 000 dollars E.-U. ou des termes de prison allant jusqu'à trois mois (CoD, 1994 : 18:01: partie I: art. 19).

Intégration et respect pour l'identité culturelle

Les problématiques décrites ci-dessus coexistent avec une autre réalité selon laquelle, en raison d'une identité partagée entre Cuba et Haïti, le respect de cet héritage et cette diversité est célébré et protégé.⁴⁹ L'Asociación Caribeña de Cuba (Association Caribéenne de Cuba), basée sur La Havane,

48 Selon le LA Times, en janvier 2013 au moins 180 Haïtiens étaient trouvés dans bateaux aux Caraïbes, et étaient presque tous rapatriés, sauf quatre qui sont détenus en Dominique, leur destin est inconnu. Voir : Alpert (2013).

49 Consulter <http://asociacioncaribenadecuba.blogspot.com.ar/>.

rassemble les descendants de 28 nationalités des résidents des Caraïbes de la capitale, dans le but de sauver, préserver et développer les histoires, les cultures et tout ce qui concerne les populations migrantes qui sont arrivées à Cuba dans le passé. Tous les citoyens autochtones des Caraïbes et leurs descendants qui se trouvent dans la capitale sont acceptés comme membres à leur demande et à travers la présentation de lettres de soutien. L'affiliation est approuvée par le conseil directorial et approuvé par l'assemblée des membres.⁵⁰ Notre recherche suggère que la concentration de tous ces descendants dans un organisme cadre mandaté par l'État conditionne partiellement le fonctionnement indépendant des organisations collectives de migrants.⁵¹ Il a été possible d'apercevoir un esprit de solidarité et de coopération avec la population haïtienne, ratifié par les nombreux accords de coopération célébrés entre Cuba et Haïti, surtout après le tremblement de terre de 2010 (CubaMinRex, 2012c ; Fawthorp et Wong Maestre, 2011).

Aux Bahamas, les organisations d'intégration des Haïtiens sont absentes ou dysfonctionnelles.

À la Dominique, l'intégration socioculturelle de la population haïtienne immigrée présente une dynamique de coopération spontanée et de solidarité avec la population locale.

Le cadre juridique de la criminalisation des migrants en situation irrégulière

La réglementation des étrangers à Cuba prévoit la peine d'une amende en cas d'infraction à la loi, sans compromettre l'application de mesures pénalisantes (RCu, 1971). L'entrée non autorisée sur le territoire cubain est défini comme un crime selon le Code pénal, avec des peines de prison prévues de jusqu'à trois ans pour l'entrée non autorisée, à l'exception des demandeurs d'asile (RCu, 1988).⁵²

Il est impossible d'estimer la présence ou le nombre de personnes ayant le statut de migration irrégulière actuellement touchées par des lois prescrivant des peines privatives de liberté en vertu du cadre juridique actuel. Dans le cas spécifique des migrants haïtiens qui entrent à Cuba sans papiers, un accord tripartite

50 Information fournie par M. Gómez Navia, membre de l'institution. Consulter aussi son blog : <http://elhaitianoencuba.blogspot.com.ar/>.

51 Entretien avec un informateur qualifié.

52 Art. 215. 1. L'article reconnaît le droit de demander l'asile, mais Cuba n'est pas un pays signataire de la Convention de 1951 et du Protocole de 1967, et ne dispose pas de législation locale équivalente (HCR, 1993).

entre l'OIM, Haïti et Cuba est en vigueur, depuis février 2002, et prévoit des rapatriements volontaires. Selon les informations obtenues à Baracoa, dans la région de Guantánamo, le Gouvernement cubain a établi un campement avec des moyens pour recevoir des barques d'Haïtiens, pour leur garantir les soins de santé et les droits humanitaires et pour organiser leur réembarquement envers Haïti avec l'accord préalable des autorités haïtiennes. La procédure de rapatriement volontaire comprend la participation de la Croix-Rouge cubaine en tant que garant du respect des normes internationales relatives au traitement humanitaire des naufragés et des migrants vulnérables.⁵³

Néanmoins, des informations concrètes ne sont pas disponibles sur les conditions d'accueil de ces personnes et sur le caractère volontaire ou coercitif de permanence dans la région (mécanismes direct ou indirect de privation de liberté). Il est impossible, donc, d'assurer de façon

indépendante le caractère volontaire de ces mesures de déconcentration ou de rapatriement. Sur ce sujet, le CERD a manifesté « [qu'il] serait souhaitable de recevoir des informations supplémentaires sur les mécanismes garantissant que les décisions sur le retour ou l'expulsion sont prises en conformité avec les normes [...] des conventions internationales des droits de l'homme, en particulier le principe de non-discrimination raciale. » (CERD, 2011).

Evolution de la législation migratoire

Après les injonctions récentes du Décret n°302⁵⁴ modifiant la Loi de Migrations n°1312 de 1976, des modifications importantes ont été introduites pour assouplir de nombreux aspects de la politique migratoire cubaine. La loi s'applique à compter de janvier 2013, donc son efficacité doit encore être déterminée. Il sera nécessaire d'observer ses effets et les nuances discrétionnaires afin de déterminer le respect des normes internationales et des droits de l'homme.

Une des nouveautés les plus importantes est la suppression de la

53 Des fonctionnaires de l'OIM impliqués dans le processus expliquaient que dans les trois ou quatre dernières années, et dans le cadre de la mission de l'OIM en Haïti, il y a eu six ou sept grandes réceptions pour les Haïtiens rapatriés. Dans le cadre du Pacte tripartite OIM-Cuba-Haïti, l'OIM est responsable du transport et du financement, l'État cubain est responsable de l'organisation du retour, et Haïti se charge de garantir la réception appropriée aux rapatriés.

54 Publié dans la Gaceta Oficial de la República de Cuba, Ministère de la Justice, 16 octobre 2012, p. 1357. Consulter <http://www.granma.cu/LEY-DE-MIGRACION.pdf>.

loi obligeant tout citoyen cubain à demander une autorisation de voyage à l'étranger au Gouvernement. Maintenant, en principe, un passeport valide et un visa pour le pays de destination sont suffisants. De même, la durée maximale de séjour à l'étranger a été augmentée de 11 à 24 mois, qui peuvent être prolongés indéfiniment pour des raisons humanitaires ou autres justificatifs. L'exigence d'une lettre d'invitation du pays de destination a été éliminée. Un autre aspect important est l'abrogation de la Loi n°989 de 1961 qui décrétait la confiscation ou la nationalisation de tous les biens et droits en cas d'absence permanente du titulaire, en faveur du Gouvernement cubain. Enfin, la loi prévoit la possibilité d'autoriser l'entrée au pays à des personnes qui ont été déclarées indésirables ou expulsées, ou qui n'ont pas respecté le droit des migrations, pour des raisons humanitaires ou lorsque les intérêts de l'État le déterminent.⁵⁵

Bien que la flexibilisation du droit de la migration soit un pas positif, l'analyse de certains des statuts introduisant la terminologie générale laisse plusieurs doutes. Les conditions discrétionnaires de concession de passeports doivent être considérées. Par exemple, lorsqu'il y a des *raisons de défense et de sécurité nationale, ou des raisons de préservation de la main*

d'œuvre qualifiée et de sécurité, ou de protection d'information officielle, l'État pourrait refuser l'émission d'un passeport. De même, le décret prévoit la possibilité de refuser la délivrance d'un passeport pour des raisons d'intérêt public, tels que déterminés par les autorités compétentes.⁵⁶ A ce propos, la CIDH « estime que la généralité de certains termes laisse une grande marge d'appréciation aux autorités compétentes, et demande immédiatement à l'État cubain de garantir pleinement le droit de tous les ressortissants cubains de se déplacer librement » (CIDH-OEA, 2012), une recommandation non contraignante selon les modalités actuelles.

L'observation des effets de la loi dès son entrée en vigueur en 2013 sera fondamentale pour évaluer le respect et la garantie des droits de l'homme par le Gouvernement cubain. En ce qui concerne la population immigrée haïtienne et les cubains d'origine haïtienne, il est important de souligner que les modifications de la loi de l'immigration ont une portée progressive, dans la mesure où il y a eu une amélioration dans l'émission d'autorisations d'entrée pour des raisons humanitaires. Une plus grande facilité est attendue dans les déplacements et l'accueil des visiteurs sans nécessité d'une autorisation spéciale pour entrer et sortir du

55 *Ibid.* article 24, e) et f).

56 *Ibid.* articles 23, d), e), f) et h).

pays pour des périodes courtes. Une attention particulière doit être accordée aux facultés des autorités de déterminer les restrictions sur les passeports en raison de catégories trop généralistes.

3.3 Politiques d'engagement de la diaspora

Cette section aborde les principaux domaines d'intérêt pour l'engagement et le développement des réseaux des diasporas, selon Agunias et Newland (2012), AFFORD (2012) et IdEA (2012). Ce projet stipule que, en dépit de la faible capacité des diasporas dans le Sud, il est possible d'adapter les programmes existants dans les couloirs Nord-Sud. Les contextes du pays d'origine et d'accueil sont essentiels pour le choix des stratégies optimales. Les premières étapes sont souvent les plus difficiles, mais l'approbation du diplôme permettant aux Haïtiens à l'étranger le droit de porter la double nationalité est le signe d'un engagement à long terme attendu depuis longtemps par la diaspora (Haïti Press Network, 2012 ; OEA, 2010).

La double nationalité et le droit de voter

De nombreux Gouvernements offrent la double nationalité dans un cadre d'engagement de leur

diaspora. Cette option politique a été efficace car elle facilite la liberté de mouvement dans et hors du pays d'origine, contribuant aussi à faciliter davantage les droits de propriété, les investissements commerciaux et la création d'emplois. Plusieurs pays en développement ont mis en œuvre les politiques de double nationalité bien réussies. Les Bangladeshis, par exemple, peuvent obtenir la double nationalité, mais doivent renoncer à la citoyenneté d'autres pays s'ils sont élus à des fonctions publiques au Bangladesh. Les Philippines offrent des droits à la double nationalité aux diasporas résidant dans n'importe quel pays, et en 2003 l'Inde a adopté une politique afin d'étendre les droits économiques aux diasporas dans 16 pays d'Europe et des Amériques (Migration DRC, 2008 : 2). La politique de la double citoyenneté en Inde offre un aperçu sur la façon dont elle peut fonctionner comme un puissant moteur de l'intégration de la diaspora dans le pays d'origine, en favorisant une forme de transnationalisme de haute intensité proposée par Pedro Góis (2005). L'Inde décidait que la double nationalité aurait comme objectif d'« éliminer les obstacles de voyage envers l'Inde, promouvoir les investissements dans des entreprises et favoriser un plus grand sentiment d'appartenance » (Singhvi, 2001 : 510). Au-delà de garantir les droits et mouvements liés à la citoyenneté pour les non-résidents membres de

ses diasporas, l'Inde a aussi réduit les barrières pour tous les personnes enregistrées dans un système de personnes d'origine indienne dont une carte, avec une durée de vingt ans, facilite l'entrée sans visa pour un paiement unique de 1 000 dollars E.-U. (Singhvi et al., 2001 : 360-361).

Au Cap-Vert, l'ancien Institut pour les Communautés (IC) a promu des taux d'intérêts favorables aux émigrés investissant dans des entreprises ou l'achat de biens dans le pays (Melde et Schicklinski, 2011), qu'ils aient ou pas l'intention de rentrer au pays. Ces programmes ont été intégrés dans le système public, et d'autres politiques d'engagement sont en voie de développement dans des institutions telles que l'Agence pour le Développement des Entreprises et l'Innovation (ADEI). L'Éthiopie, le Cap-Vert et l'Inde ont aussi des régimes pour permettre la circulation sans visa des deuxièmes générations et des personnes qui ne sont pas des citoyens, à cause du renoncement pour acquérir la nationalité du pays d'accueil (Ionesco, 2006 : 39).

La capacité de se déplacer librement a souvent été liée à un meilleur accès aux droits de propriété dans les politiques d'engagement de nombreux pays. L'obtention de la double nationalité peut non seulement faciliter la circulation plus libre des diasporas, mais permet aussi la participation politique au

pays d'origine, grâce à l'obtention du droit de vote passif. Le droit de « voter pour » reste une politique controversée dans de nombreux pays, même si certains l'ont mise en œuvre. L'Irlande, le Portugal et le Cap-Vert permettent à leurs diasporas d'élire des représentants parlementaires pour chaque circonscription géographique.

Il est essentiel de noter que la double nationalité est accordée sur une base individuelle, et, par conséquent, plus qu'une politique générale, elle est plutôt adaptative. La politique de citoyenneté d'Haïti a jusqu'ici entravé le rapprochement des membres des diasporas qui, autrement, pourraient s'engager. Dans les cas les plus graves, comme la récente débâcle des droits à la citoyenneté perdus en République dominicaine, ou les cas d'expulsion des États-Unis, les situations d'apatridie réelle étaient la conséquence de ces politiques (Christian Aid, 2006 ; Guardian, 2012 ; Persaud, 2006).

Le droit aux services sociaux

Le droit aux services sociaux implique l'accès aux services tels que l'aide sociale, les soins de santé ou les retraites transférables à l'émigré vivant à l'étranger et qui restent en place si l'émigré décide de rentrer. Ces politiques stipulent également que les droits des individus au pays d'origine devraient être maintenus

dans l'état d'accueil. Un exemple récent de cette pratique est l'accord réciproque de sécurité sociale signé en novembre 2012 par le Cap-Vert et l'Espagne, dont la prestation de soins de santé immédiatement nécessaires et les structures de coopération pour les systèmes de pensions de vieillesse et d'invalidité étaient prévues. Cet outil reste parmi les moins utilisés, en raison des questions de compétence et politiques qui compliquent la jouissance des droits des membres des diasporas à l'étranger (Gamlen, 2006 : 12).

Optimisation des transferts financiers

L'objectif des politiques établies le plus souvent sur l'engagement de la diaspora est d'améliorer l'accès aux transferts ou au capital financier de ceux qui vivent à l'étranger. Les transferts sont des « envois de fonds des migrants vers le pays d'origine » (Mishra, 2006 : 11). L'attraction des transferts en tant qu'objectif politique consiste à augmenter le volume et la productivité des envois de fonds et d'encourager les diasporas à prendre part aux investissements directs à l'étranger (IDE) (Brinkerhoff 2006 : 143). L'attraction des fonds est une solution interne à court terme pour équilibrer les déficits de paiement mais, lorsque les fonds en question sont les obligations

pour la diaspora, on peut obtenir des avantages supplémentaires. Comme l'ont notamment souligné Agunias et Newland (2012 : 11), il est nécessaire de « se concentrer sur le renforcement de la structure financière qui permet avant tout le versement et [sur] une attention renouvelée et plus sophistiquée sur la croissance de la productivité par le biais des mécanismes de sécurisation et les liens entre les envois et les produits financiers connexes. » En outre, ajoutent-ils, « la transparence et la concurrence sur les marchés de transferts ont contribué à faire baisser les coûts dans de nombreux couloirs de transferts [...] »

- Faciliter l'envoi de fonds

Les envois de fonds peuvent être utilisés pour réduire la pauvreté, étant donné qu'ils diversifient les sources de revenus des ménages. Ils ont tendance à être contra-cycliques, atténuent les contraintes de liquidité qui souvent handicapent les familles les plus pauvres et peuvent être particulièrement efficaces lorsqu'acheminés à travers les HTA pour des projets collectifs comme les petites routes locales, les écoles, ou les soins de santé primaires (Ratha et al., 2011 : 6-7 ; Lowell et al., 2004 : 24). La politique de l'État peut jouer un rôle important pour faciliter la circulation des transferts de fonds et

accroître la crédibilité des moyens de transfert. L'Initiative Migration et Développement de la Banque africaine de Développement a conclu que les migrants en général n'envoient pas d'argent s'ils manquent de confiance dans les intermédiaires financiers, si les taux de change appliqués ne sont pas favorables, si les transactions sont lentes ou si la structure de frais est élevée. Ainsi, les Gouvernements des pays d'origine devraient éviter l'inefficacité des systèmes financiers, les politiques et réglementations inappropriées, et plutôt réglementer les transferts de fonds pour décourager le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (OIVP, 2009 : 2-3). Si ces défis politiques ne sont pas affrontés, les résultats inévitables sont la création de systèmes d'envois en marge du système formel, y compris la multiplication d'opérations informelles à divers degrés d'insécurité financière, l'exposition à la criminalité organisée et les coûts non réglementés.

Les efforts politiques pour baisser les coûts d'envoi à travers la facilitation d'accords interbancaires et la promotion des agences de transfert indépendantes sont des initiatives positives à cet égard (Ionesco, 2006 : 45-6), mais d'autres mesures sont nécessaires en ce qui concerne le niveau de bureaucratie assumé par les expéditeurs. Alors que les contrôles

d'identité sont fondamentaux dans le contexte international actuel, la nécessité de conformité aux principes KYC ne justifie toujours pas des exigences déraisonnables pour des transferts privés.

Renforcer l'infrastructure de soutien aux transferts de fonds suppose un ensemble de politiques, notamment : la gestion de l'environnement réglementaire (suivant les meilleures pratiques internationales et les études de cas réussis) ; l'engagement dans le dialogue et la coopération bilatérale avec les pays concernés à travers des positions et solutions d'ensemble ; le développement de politiques fiscales ciblées pour encourager les envois de fonds et l'exploitation de leur potentiel pour le développement communautaire ; la promotion de taux d'intérêt favorables applicables aux envois de fonds par virement bancaire, ce qui devrait assurer de nouveaux clients dans les pays ayant un faible ratio de population bancarisée ; la promotion active de l'utilisation des TIC dans les transferts de fonds ; et le développement de la concurrence dans le marché formel, afin de faire baisser les prix et déplacer les systèmes informels qui incitent souvent l'exploitation et l'insécurité (Nalane et al., 2012).

Nonobstant, optimiser le potentiel des transferts pour le développement humain exige des approches beaucoup plus ciblées, comme les exemples créatifs d'autres pays le montrent.

Les plans peuvent être orientés vers la création de partenariats avec des agences internationales ou des ONG pour inciter les envois de fonds à travers des systèmes plus efficaces (par exemple, par cellulaire) et pour promouvoir la création de produits financiers hybrides où l'argent transféré est appliqué aux épargnes, aux contrats d'assurance, aux crédits, aux investissements, ou aux dons philanthropiques pour les collectivités, dont on dispose d'exemples internationaux de succès (Melde et Schicklinsky, 2011 ; Nalane et al., 2012).

- *Principal couloir de transferts : des Bahamas à Haïti*

Alors que les envois de fonds sont absents ou résiduels dans les couloirs Cuba-Haïti et Dominique-Haïti, dans le cas des Bahamas (un pays exportateur brut de fonds) le sujet semble être à l'avant-garde des motivations de la migration. Les envois annuels de fonds vers l'extérieur, selon la Banque mondiale, totalisaient constamment plus de 100 millions de dollars entre les années de 2003 et 2008, culminant à 171 millions de dollars avant de baisser à 96 millions en 2009, probablement en raison de la récession mondiale (Ratha et al., 2011 : 66). Si le nombre considérable d'individus expatriés de valeur nette élevée contribue à faire monter la moyenne, ce phénomène est surtout dû à l'importance des

migrants haïtiens (Financial Standards Forum, 2010 : 7).

La question centrale autour des transferts depuis les Bahamas est la préférence apparemment dominante de la diaspora haïtienne pour les marchés clandestins, en raison des problèmes avec leur statut d'immigration. Les modes informels de transfert utilisés comprennent l'envoi d'argent avec des amis ou des parents qui rentrent en Haïti ou les services de transfert informels qui ne sont pas réglementés par les autorités. Les changements récents de politique de la Banque centrale des Bahamas donnaient aux institutions de transfert autorité déléguée (*delegated authority*) pour identifier les clients en conformité avec les normes KYC. Il convient de noter que les exigences de conformité aux KYC vont au-delà de ce qui est habituel dans d'autres pays, pouvant éventuellement être retracées à un besoin perçu par l'État bahamien à rester au-dessus de tout reproche, en raison de la surveillance internationale sur ses pratiques financières. On pourrait faire valoir, cependant, que les petits transferts de fonds typiquement envoyés par les Haïtiens ne sont pas ciblés par la communauté internationale. Ce zèle a des conséquences désastreuses dans ce cas, dès lors que les fonds considérables ne passent pas par l'économie formelle. Plusieurs rapports signalent les effets

Étude de cas 1: Omni Money Transfer (OMT) Company et Mango Card, les Bahamas

L'agence Omni Money Transfer (OMT) a ouvert ses portes en 2005, étant la seule MTO autonome aux Bahamas. Bien que toutes les entreprises de transfert de fonds protègent toutes les informations sur leurs volumes d'affaires, OMT est largement considérée comme la deuxième sur le marché des Bahamas, derrière Fidelity, agent local de Western Union, mais devant la Banque des Bahamas, agent local de MoneyGram. Elle a sans cesse gagné du marché en raison de la flexibilité de ses heures de travail, l'accessibilité des bureaux et l'introduction de nouvelles façons d'attirer les clients possiblement «non bancarisés», en proposant des crédits garantis par des transferts reçus régulièrement. La diaspora haïtienne aux Bahamas représente une tranche importante des activités de l'OMT. L'envoi de fonds en moyenne est plus élevé que ceux des autres immigrants des Caraïbes. La société essayait de plus en plus de gagner la confiance de sa clientèle haïtienne à travers la localisation des bureaux tout près de la communauté. Les directeurs d'Omni défendent que même les Haïtiens en situation régulière ne sont pas enclins à venir dans les zones à fort trafic du centre-ville de Nassau, New Providence, tels que Frederick Street, où la plupart des institutions financières sont rassemblées, de peur d'être victimes de harcèlement à propos de leur statut d'immigration. La société a l'intention, donc, d'ouvrir un bureau à Carmichael Road, un important quartier haïtien.

Omni poursuit également des domaines nouveaux de services de transfert de fonds, consistant à faire venir la banque aux non-bancarisés avec l'intégration des TIC postulée par la BID. Cette politique améliore l'accès du client et de sa famille à son argent, et est bénéfique à la fois pour la communauté d'envoi et de réception. La future carte de paiement Mango agira comme un service de transfert SMS facilitée par un porte-monnaie électronique (par micro puce) accessible via Internet, téléphone portable, ou en personne. Cette innovation aux Bahamas aurait pour but de limiter la nécessité de venir physiquement dans un bureau pour lancer un transfert de fonds et, par la suite, permettre les transferts en temps réel pour répondre aux besoins quotidiens des familles. M. Harvey Morris, directeur, nous racontait que «parfois la famille a vraiment besoin de 20 dollars E.-U. aujourd'hui, et pas de 100 dollars E.-U. le vendredi. Vingt dollars c'est de l'argent en Haïti...». Selon Omni, les montants accessibles sur la carte devaient être plafonnés à un niveau suffisamment bas pour qu'il soit théoriquement possible d'éliminer le risque de blanchiment de capitaux (des petites quantités répétées plusieurs fois pourraient être signalés par le système). La carte est actuellement en phase finale d'autorisation par le régulateur et prête à être lancée en 2013. Les dispositifs portables équipés de la technologie POS Mango seraient disponibles dans les banques, les bureaux de poste, et chez les petits commerçants. La société fournit déjà des envois de fonds en nature (par exemple les produits alimentaires versées aux Bahamas et livrés localement en Haïti) et a des plans pour s'aventurer en Haïti dans le marché des prêts garantis par les transferts de fonds cohérents et prévisibles provenant d'un membre de la diaspora aux Bahamas. L'argent serait utilisé seulement pour les projets approuvés. Comme moyen d'apaiser les craintes de gestion des risques, les fonds d'emprunt seraient transmis directement aux fournisseurs ou entrepreneurs pour les coûts associés à un projet donné en Haïti, en opposition à la distribution des fonds directement au bénéficiaire.

Profil basé sur des entretiens collectifs et individuels avec Harvey Morris, PDG of Omni Money Transfer et Christopher Fox, Directeur. Consulter aussi Saunders, 2011.

indésirables de l'utilisation du marché clandestin, comme l'incidence de la criminalité, notamment le vol et l'agression.⁵⁷ Notre équipe de recherche a trouvé (en Haïti, aux Bahamas et à la Dominique) des références claires aux réseaux de transferts irréguliers qui fonctionnent par email ou SMS. Les transferts sont immédiatement disponibles et payés à chaque pays par un intermédiaire local. Ces régimes, comme le laissent entendre plusieurs des personnes interrogées, se développent parfois sous couvert d'entreprises légales, proposant des alternatives à ceux qui ne peuvent pas répondre à l'exigence d'identité imposée aux agents de transfert de fonds officiels par le régulateur. Il s'agit d'un cas où la réglementation pourrait être assouplie pour attirer les fonds à l'économie formelle (aux Bahamas comme en Haïti), améliorant la vie des migrants dans ce processus.

Bien qu'illégale et souvent dangereuse, cette méthode semble être assez omniprésente, et dépend clairement de réseaux internationaux d'affaires informelles entre des acteurs ayant accès à des capitaux importants. Lors des entretiens, les migrants utilisaient un ton neutre en décrivant l'utilisation de ces réseaux,

justifiés par la nécessité d'envoyer de l'argent et l'incapacité de se faire identifier au bureau ou la possibilité de se faire arrêter en marchant dans la rue au centre-ville de Nassau. Bien que l'information sur les coûts ne soit pas digne de confiance, un migrant a affirmé qu'ils étaient inférieurs à ceux de Western Union, tandis qu'un MTO bahamien affirmait que les coûts étaient plus élevés. Au-delà du coût, cette méthode apparemment commune d'envoi illégal de fonds offre un niveau de sécurité moindre, entraînant parfois le harcèlement policier à la suite du profilage, les arrestations au centre-ville de Nassau, l'agression et la saisie indiscriminée aux frontières, et surtout de nombreux cas de vol d'argent au domicile, à la dernière minute avant de partir pour Haïti (situation décrite plusieurs fois aux Bahamas), dont les Haïtiens semblent être les victimes.

Investissement direct

Les stratégies de création de réseaux des diasporas restent parmi les politiques les plus viables économiquement pour les petits pays en développement. Comme proposé par Agunias et Newland (2012 : 11), « l'investissement par les entrepreneurs et les investisseurs de risque dans leurs pays d'origine renforce les perspectives de croissance économique en favorisant la formation et la croissance des

57 Information confirmée par plusieurs enquêtes faites à Nassau, ainsi que par plusieurs entretiens avec des informateurs qualifiés, notamment l'Ambassadeur d'Haïti aux Bahamas.

entreprises, soutenant l'innovation et le développement de nouveaux secteurs de l'économie. » Ces investissements sont souvent facilités par les contacts avec le pays d'origine et les liens personnels et économiques. Cependant, la réalisation du plein potentiel de cette méthode d'engagement exige l'élaboration d'une stratégie de diasporas en réseau, fournissant des fonctions intermédiaires pour inciter et faciliter l'échange de connaissances, l'investissement des entreprises, et la philanthropie (Brinkerhoff 2006 : 143), créant une atmosphère propice à l'entrepreneuriat, l'innovation et la collaboration entre les chefs d'entreprise des diasporas et leurs homologues en Haïti, qui pourraient devenir des partenaires locaux et bénéficier d'injections de capital social et financier (Agunias et Newland, 2012).

Les stratégies de création de réseaux peuvent englober le développement des ministères pour assurer la liaison avec les diasporas et contribuer à faciliter les réseaux de connaissances des Diasporas (*Diaspora Knowledge Networks*) tels que Red Caldas en Colombie et le Réseau Sud-Africain des Compétences à l'Étranger en Afrique du Sud. En 2000, le MHAVE a créé une base de données des compétences techniques, avec le double objectif d'amasser le capital social des diasporas et de favoriser un sentiment

d'appartenance et de loyauté envers Haïti, et par conséquent, de participer à son développement. Selon les responsables du MHAVE, cette base de données n'a jamais pu être complétée. Un inventaire des opportunités d'affaires avec des plans préétablis et un mécanisme de liaison avec les entreprises partenaires locales et les diasporas pourrait être la voie à suivre. Le succès de certains de ces projets et la diffusion adéquate de ces réussites favoriseraient de nouveaux investissements des diasporas, clairement prêtes à prendre des risques pour récolter les fruits du marché haïtien. Il est important d'identifier la cartographie des diasporas, de façon à savoir où et comment mettre en place des programmes, et veiller à ce que les occasions d'affaires correspondent aux compétences et capacités d'investissement des groupes spécifiques de migrants. Les Haïtiens en Dominique pourraient ne pas être en mesure d'investir dans des grands projets de développement d'infrastructures, mais sont peut-être plus à même de soutenir les petites entreprises de production agricoles ou d'import-export (*20 Plans d'Affaires*, un programme similaire en cours au Cap-Vert, propose un modèle flexible et innovant⁵⁸).

58 Voir plus : <http://ie.ic.cv>.

- Réseaux d'affaires ethniques

Les « réseaux d'affaires ethniques » sont un type de réseau diasporique transcendant les frontières nationales, dépendant de la lignée, de la langue et de la culture, et souvent associé à un groupe ethnique particulier (Grossman, 2010 : 288). Les pays possédant des diasporas extensives à l'étranger, comme la Chine et l'Inde, bénéficient d'un axe de développement transnational soutenu par des associations et des PME. Les membres des différents pôles des diasporas aux compétences professionnelles similaires partagent entre eux l'information et les liens régionaux qui renforcent le capital humain des membres du réseau, contribuant également à renforcer les liens de la diaspora dans leur patrie. L'engagement avec la diaspora qualifiée est nécessaire pour développer l'entreprenariat ethnique, en tant que vecteur d'investissement, source de connaissances et source de partenariats transitionnels (Ionesco, 2006 : 44). Par rapport aux transferts de connaissances et des TIC, les membres des diasporas peuvent agir comme médiateurs entre le contexte d'origine des technologies et la négociation des normes culturelles du pays de réception (Brinkerhoff, 2006 : 127). Les diasporas indiennes, en particulier celle qui se trouve à Silicon Valley, se sont avérées singulièrement productives dans ce système, que ce soit en termes

d'investissement précoce dans les start-ups indiennes ou en matière de chasse au talent en Inde pour les projets des entreprises en Californie (Leclerc et Meyer, 2007 : 162-3). Cela qui renforce l'idée que les entreprises ayant une forte proportion de main d'œuvre immigrée peuvent mieux utiliser les ressources d'un monde globalisé (surtout l'accès à certains réseaux).

L'efficacité opérative de ces réseaux d'affaires ethniques dans les petits États insulaires est plutôt de « basse intensité » par opposition à la « haute intensité » des diasporas indiennes, par exemple, ce qui reflète un niveau d'engagement spécifique et limité pour ces cultures (Góis, 2005). Bien qu'il semble y avoir un niveau élevé de participation des diasporas haïtiennes dans les efforts de la société civile au pays d'origine, le caractère *ad hoc* de ces investissements suggère l'absence de certaines facilités telles que les institutions du genre *one-stop-shop* centralisées et accessibles pour promouvoir et coordonner les interventions. Comme les milliers d'ONG et autres entités de la société civile sur le terrain, plutôt que de s'engager d'une manière coordonnée et axée, l'approche semble être aléatoire. Cela n'empêche pas l'existence d'excellents exemples, mais suggère le besoin de plusieurs niveaux d'engagement de l'État. En dépit d'être une île, Haïti est loin d'être un petit pays, et ses diasporas

sont elles aussi loin d'être petites. Identifier les points de faible intensité pour les renforcer et pousser les diasporas vers les domaines où elles opèrent déjà en haute intensité pourrait être le moyen d'engagement préférentiel (tableau 7).

Transfert de capital humain et mécénat

La région des Caraïbes a le plus fort taux d'émigration des personnes qualifiées au monde, y compris l'Afrique (Nurse, 2004 : 7). Attirer le capital humain des diasporas est essentiel pour la région une fois que l'exode des travailleurs qualifiés continue de laisser des lacunes dans les niveaux supérieurs des marchés du travail (Ionesco, 2006 : 40). Ce genre de capital, appelé « transferts sociaux » par Levitt (1998) peut constituer dans le cas d'Haïti un facteur clé pour le développement. Dans les trois pays considérés dans cette étude, il semble y avoir un espace pour développer des systèmes organisés de transferts des connaissances, des compétences et des technologies, compte tenu de l'existence de personnes haïtiennes hautement qualifiées qui professent un attachement au pays d'origine et qui sont aussi des intermédiaires culturels.

- Réseaux de transferts de connaissances

Des politiques efficaces d'engagement devraient chercher à tirer parti des « connaissances tacites » des travailleurs qualifiés ou des chercheurs à l'étranger. Ce type de connaissance est précieux, car « par opposition à la connaissance explicite qui peut être facilement capturée, les connaissances tacites qui se cachent sous la surface ont souvent une nature intuitive, non structurée, transmise de façon informelle par les réseaux sociaux des acteurs humains » (Grossman, 2010 : 287). Ces connaissances tacites sont un produit des nouvelles expériences d'apprentissage des migrants. Plusieurs études affirment que la diffusion de cette connaissance a toujours été un moteur important de l'innovation au niveau mondial (Tung, 2008 : 299 ; OCDE, 2009 : 2). Les résultats des programmes institués par l'OIM renforcent l'idée que les travailleurs d'outre-mer apportent une valeur intrinsèque après leurs séjours à l'étranger. Le programme de 'Retour de Nationaux Africains qualifiés' a montré que ceux qui étaient invités à intervenir étaient généralement des cadres supérieurs (IOM, 2000 : 7), qu'ils ont contribué de manière significative à la croissance des entreprises financières à travers la génération de revenus et les mesures de réduction des coûts (OIM,

2000 : 9-10), et qu'ils ont transféré les technologies et les compétences de gestion aux entreprises nationales ou aux départements Gouvernementaux (IOM, 2000 : 11-12, 15).⁵⁹ De même, le programme *Return of Talent* (Retour du Talent) de l'OIM constatait que ceux qui étaient rentrés rapportaient des compétences qui étaient auparavant inexistantes dans leur nouveau lieu de travail (OIM, 1996 : 7).

Les Programmes de sensibilisation des diasporas du continent américain incluent *Colombia Nos Une* (Colombie nous unit), *Salvadoreños en el Exterior* (Salvadoriens à l'étranger) et le *Programa de Vinculacion con los Uruguayos Residentes en el Exterior* (Programme d'engagement des Uruguayens vivant à l'étranger). Le Mexique a mis en place un programme de pardons de prêts pour ceux qui ont étudié à l'étranger et qui veulent rentrer pour enseigner dans une université mexicaine et qui inclut un mécanisme de transfert de connaissances (PNUD, 2007 : 16).

En Afrique, le programme *Díaspóra Contributo* (Diaspora contribution), au Cap-Vert, met à profit les compétences et connaissances de volontaires des diasporas pour former des professionnels dans le

pays d'origine. Un grand nombre de programmes de base et de la société civile sont également mis en œuvre dans d'autres pays du Sud, mettant l'accent sur les compétences moins spécialisées et les connaissances tacites importantes pour le développement et la diversification des économies et du tissu social.⁶⁰ Les projets charnière du MHAVE ont failli à cet égard, à cause d'un niveau de dissémination et reconnaissance insuffisants. Des efforts stratégiques plus ciblés et modernes restent nécessaires. Le dialogue autour de la création du *branding* diasporique visant à favoriser les produits et services apportés par des sociétés de membres des diasporas plutôt que des produits étrangers serait un pas positif à cet égard (tableau 7).

- Réseaux de connaissances digitales

Les réseaux de connaissances digitales sont fondés sur l'idée que « des liens sociaux, institutionnels et techniques » avec les diasporas sont plus importants que le retour physique éventuel (Meyer et Wattiaux, 2006 : 5). Ce type de réseau fait un usage intensif de l'Internet pour échanger des informations scientifiques, administratives, techniques ou politiques entre les

⁵⁹ Voir le rapport publié par l'OIM en 2009, 'The MIDA experience and beyond', inclut une vue d'ensemble des programmes de retour de nationaux qualifiés (RQN Programmes).

⁶⁰ Un exemple est le *Projecto Li & Lá* (Projet 'Ici et Là-Bas : Cap-Vert et sa diaspora'), <http://www.projectolila.com>.

membres des diasporas et ceux qui travaillent au pays d'origine. Alors que ces réseaux de connaissances digitales peuvent entraver la transmission de connaissances tacites, en utilisant l'Internet pour cultiver les liens entre les diasporas et le pays d'origine ils offrent une alternative économiquement viable d'engagement. Une utilisation enrichissante des ressources digitales serait le développement d'une banque de compétences pour enregistrer les capacités des membres des diasporas, consultable par les recruteurs publics et privés au pays d'origine pour relier les compétences des membres des diasporas aux éventuelles lacunes chez soi (Singhvi et al., 2001 : 445). Tant l'OIM comme la Banque mondiale ont lancé des programmes dédiés aux diasporas africaines qui ont comme points forts la mise en place de bases de données où les curriculums vitae et les profils d'entreprise peuvent être téléchargés (initiative de la Banque mondiale) et où les membres sont inscrits sur la base de secteurs tels que l'agriculture, les arts et les sciences humaines, les affaires et le commerce, l'éducation, la santé, le droit, l'administration publique, la science et la technologie (programme de l'OIM ; IOM, 2011 ; Banque mondiale, 2010b).

Bien que de portée plus modeste, le projet du MHAVE (en 2010) qui recueille des informations similaires auprès des diasporas pourrait très

bien avoir des effets à long terme si les outils et les ressources pour le compléter sont disponibles. La FNJD en Haïti a également essayé un modèle modeste, en développant un réseau de 37 organisations d'Haïtiens membres des diasporas, dont les compétences contribuent aux projets gérés sur le terrain à Port-au-Prince et ailleurs dans le pays. Les membres des diasporas sont répartis en 19 catégories techniques (étude de cas 3).

- Le cas de Cuba

Alors que les Cubains d'origine haïtienne n'ont généralement pas les moyens financiers d'aider Haïti par des envois de fonds, leurs efforts philanthropiques et d'autres transferts potentiels de caractère social sont considérables. Pendant le travail de terrain préliminaire à cette étude, l'équipe a rencontré de nombreux projets à Port-au-Prince coordonnés par des Cubains partis en mission officielle ou des activités philanthropiques officieuses, y compris un orphelinat religieux géré par le même pasteur cubain qui avait été chargé de la mise en place d'un projet de soutien à près de 4 000 personnes à mobilité réduite.

À Cuba, les descendants haïtiens sont connus par leur travail volontaire en tant que personnel de soutien pour les Haïtiens naufragés ou appréhendés en mer, assurant un

traitement adéquat et un degré de confort culturel dans le camp de Maisí. Les groupes philanthropiques haïtiens essaient également, bien entendu avec les limitations des circonstances politico-économiques cubaines, de fournir assistance et réconfort à un nombre d'Haïtiens centenaires. Souvent, cela inclut des visites sociales et la collecte du patrimoine oral des personnes qui ont accumulé des expériences à Cuba, sans jamais accomplir le rêve de retourner en Haïti. Ces efforts sont peut-être plus surprenants quand on considère que la grande majorité des personnes interrogées pour cette étude, ainsi que pour les études antérieures menées par Gómez Navia (2012), avoue ne pas connaître ou même ne rien savoir de sa famille en Haïti. Ce groupe hétérogène a donc besoin d'un engagement continu avec le pays de leurs parents et de leurs grands-parents. Les Haïtiens ont acquis un degré de connaissances techniques, scientifiques, éducatives et culturelles similaires à celles de l'ensemble de la population cubaine.

Pendant le déroulement de cette étude, les leaders communautaires ont souligné à plusieurs reprises le capital humain des parlants de Kreyol à Cuba, qui permettrait de réduire les coûts des projets de coopération, car des traducteurs ne seraient pas requis. Pourtant, le sentiment général semble être que le Gouvernement cubain n'a pas encore suffisamment

contacté ces descendants. Toutefois, peut-être le plus important est que le Gouvernement haïtien n'a pas activement cherché à faire la demande chez son homologue, bien que ce serait sa prérogative. Des bonnes raisons de le faire sont les déclarations surprenantes de nombreux descendants interrogés pour ce rapport, affirmant qu'ils étaient conscients des difficultés inhérentes à travailler ou à visiter Haïti, mais voulaient tout de même s'y rendre, animés d'un sentiment de devoir envers leur patrie. Ces politiques peuvent être utiles à l'aide publique au développement et aux investissements directs étrangers. Leurs avantages possibles sont évidents (voir tableau 7).

L'investissement dans le marché des capitaux

- *Obligations financées par les transferts et dirigées vers la diaspora*

Les obligations pour les diasporas (*diaspora bonds*) sont commercialisées et distribuées aux membres de la communauté à l'étranger pour attirer les flux de capitaux supplémentaires pour le développement local et chercher à cibler les économies des diasporas à l'étranger d'une manière plus directe que les envois de fonds privés. Les obligations adossées aux transferts encouragent les membres des

diasporas à tenir leurs comptes en devises et renforcent les portefeuilles des banques nationales. Dans le cas d'Haïti, la mise en garde évidente est que le système financier n'est ni souple ni efficacement relié au niveau international,⁶¹ tandis que le système juridique ne s'est pas encore remis des dommages de 2010.

Néanmoins, la bonne volonté des diasporas peut faire des obligations un projet productif pour recueillir du capital pour les Gouvernements, si les migrants et leurs descendants sont disposés à prendre des risques d'investissement complémentaires et à recevoir des primes réduites par rapport à l'investisseur moyen (Banque mondiale, 2011). En outre, on peut voir la loyauté des diasporas, par rapport à l'investisseur moyen, dans le fait que les détenteurs d'obligations ont tendance à réinvestir leur capital au moment de la maturité des investissements, fournissant une source stable de revenus. Ils sont aussi moins susceptibles de se préoccuper des risques de dévaluation de la

monnaie ou d'être payés en dollars, car ils sont en mesure de trouver des façons de dépenser la monnaie *in situ* (Okonjo-Iweala et Ratha, 2011).

Les projets d'obligations pour les diasporas ont tendance à mieux fonctionner quand ils sont liés à des projets de développement concrets tels que les travaux d'infrastructure, et quand les diasporas ont joué un rôle dans la trajectoire des projets, pour atténuer les craintes d'éventuels risques politiques (Banque mondiale, 2011). Selon la Banque mondiale, tandis que de nombreux projets impliquant des obligations aux États-Unis ont donné des résultats décevants, en Israël et en Inde des initiatives ont réussi avec leurs ressortissants aux États-Unis (Banque mondiale, 2011). Récemment, les obligations pour la diaspora d'Israël étaient particulièrement fonctionnelles parce qu'elles ne s'étaient pas limitées à des personnes d'origine juive ; elles étaient transférables, donnables ou encaissables après un an, utilisées pour l'achat de billets de la compagnie aérienne nationale d'Israël, El Al, ou vendues au détail en coupures allant jusqu'à 250 dollars E.-U. (Singhvi et al., 2001 : 429). Le régime d'obligations d'Israël est basé sur des politiques de « retour de la diaspora » difficiles à copier pour les pays en développement. Le succès de l'Inde avec ses obligations spéciales d'infrastructures (*Special*

61 Le pays n'est plus relié à un *clearing house* local. Au contraire, l'utilisation d'une *proxy clearing house* à l'étranger ajoute à la complexité, morosité et fiabilité de toute transaction internationale. Pendant ce temps, les banques haïtiennes et les agences de transfert de fonds – grandes par rapport aux institutions régionales – qui étaient autrefois présentes dans plusieurs capitales, sont aujourd'hui moins présentes. C'est le cas à la Dominique, où des partenariats ont été établis avec des agents locaux.

Infrastructure Bonds) est lié aux grands projets d'infrastructure, comme le développement de trains à grande vitesse pour relier les grandes villes (Banque mondiale, 2011 ; Singhvi, 2001 : 429). Les petits États insulaires en développement tels que la République du Cap-Vert ont également récemment montré des taux de réussite dans les transports et les infrastructures, comme dans le cas du projet Cabo Verde Fast Ferry (CVFF), soutenu par sa diaspora aux États Unis, et actuellement inscrit en bourse. Dans ce cas, la demande d'investissement dépassait les obligations fluctuées en Bourse, garanties internationalement par la succursale de Lisbonne de la NYSE Euronext (CVFF, 2012). Compte tenu du niveau de sécurité acceptable, et en dépit du risque, les diasporas peuvent s'attendre à investir et sont même susceptibles de le faire.

Tourisme diasporique

Un domaine d'engagement qui reste inexploré est le tourisme diasporique. Le tourisme est, dans de nombreux pays ACP, l'une des principales industries et l'un des principaux secteurs générateurs d'emplois. Selon Agunias et Newland (2012) les diasporas peuvent jouer un rôle important dans le développement d'une industrie touristique de « frontière » dans un pays comme Haïti. Les défis demeurent, bien

sûr : les membres des diasporas, en particulier ceux des deuxièmes générations et après, sont plus sensibles aux dangers perçus par tous les voyageurs ; la diffusion d'une image de sûreté et l'assurance de sécurité est importante ; engager les projets touristiques qui respectent et incluent les communautés locales, pour le bénéfice de tous ; la promotion des visites des membres des diasporas à Haïti, où un sentiment de bienvenue pourra attirer un engagement à long terme ; les visas et les limitations de mobilité (assurer, par exemple, que tous les descendants haïtiens, quelle que soit leur nationalité, soient admissibles à une exemption de visa) ; et répondre aux besoins et attentes des différentes générations de migrants, en particulier la deuxième et la « génération 1.5 » (née en Haïti, déplacée jeune ; Aikins et White, 2011 ; Agunias et Newland, 2012).

Alors qu'Haïti n'est pas en mesure d'offrir toutes sortes de tourisme dans l'immédiat, il y a des niches intéressantes à explorer, étant donné que les diasporas peuvent représenter l'avant-garde d'une industrie en croissance et voir le potentiel d'investissement dans les niches du secteur. Une de ces niches est le tourisme d'affaires. Avec un marché de plus de dix millions de personnes, et malgré les difficultés logistiques, Haïti a des conditions pour accueillir

des conférences et des ateliers d'affaires dans des endroits pivots du pays, utilisant ces événements comme catalyseurs d'investissements potentiels des diasporas. Le plus important, cependant, est la promotion du tourisme patrimonial, et en particulier le tourisme généalogique (des touristes cherchant leurs origines), les programmes de visite aux terres ancestrales (un segment touristique attractif pour une portion des diasporas cubaines) et le tourisme culturel et religieux (visites pendant des cérémonies particulières). La variété des sites suggère nombre de possibilités, mais des défis infrastructurels restent à résoudre au préalable.

3.4 L'utilisation des TIC dans la mobilisation des diasporas

La fracture digitale au sein de la région des Caraïbes est aiguë à la fois entre les pays et au sein de chacune des îles, causant des déficits sociaux internes et régionaux. Selon la littérature analysée pour ce rapport, l'exclusion digitale peut avoir une ou plusieurs des raisons suivantes : (1) ne savoir pas comment utiliser un ordinateur, ou l'analphabétisme ; (2) ne pas posséder un ordinateur ou un appareil digital, parce qu'il n'est pas nécessaire, que l'on ne peut pas se le payer, ou l'approvisionnement d'électricité est inadéquat ; (3) ne pas

avoir l'accès à Internet *broadband* car aucun fournisseur n'atteint la zone ; (4) qualité de *broadband* insuffisante pour les applications utilisées localement ; (5) les frais d'abonnement à payer pour le *broadband* sont trop élevés (García Alba, 2009). Haïti est affligé par toutes ces complications.

Pourtant, les diasporas haïtiennes sont de plus en plus connectées. Pendant les deux dernières décennies, les TIC ont rapproché les migrants de leurs communautés par médiation électronique. Les migrants sont plus informés et en mesure de maintenir leurs traits d'identité (Matelart, 2009).

Le dévastateur tremblement de terre de 2010 a détruit une grande partie des réseaux de services de téléphonie et d'Internet facilitant ce processus. Le seul canal de communication était le réseau mobile.⁶² En fait, le secteur du mobile a connu une croissance bien avant le tremblement de terre et a joué un rôle vital immédiatement après l'événement, pour trois raisons principales : la popularité locale de la technologie sans fils, même

62 Les services de téléphonie fixe étaient déjà onéreux, inefficaces et souvent inaccessibles avant le séisme 2010. L'équipe de recherche a recueilli des preuves anecdotiques sur le sujet sur le terrain à Port-au-Prince, en entendant les commentaires de gens du pays déclarant qu'ils avaient « renoncé à des lignes fixes depuis longtemps ».

avant le tremblement ; l'importance inestimable du réseau pour des milliers de travailleurs humanitaires ; et l'afflux rapide de dons par SMS pour le soulagement du séisme en Haïti, qui a très vite dépassé tous les autres dons.

Les services bancaires mobiles avaient également évolué de façon discrète vers un nouveau marché de téléphonie en Haïti. Comme le séisme a détruit plus d'un tiers des succursales bancaires à travers le pays, la fragile structure financière nationale s'est effondrée avec. Les occasions de bancariser les pauvres étaient disponibles dans ce marché en croissance exponentielle. Selon l'USAID (cité par le Huffington Post, 2011), avant 2010 moins de 10 % des Haïtiens avait utilisé une banque commerciale. Après 2010, ce genre de technologie semble être de plus en plus fréquent chez les citoyens désormais bancarisés. La demande est croissante, et des nouveaux services et opérations sont progressivement étendus aux clients. Beaucoup d'entreprises payent aujourd'hui leurs employés en déposant des salaires sur des comptes gérés à partir de leurs téléphones cellulaires. Digicel, la plus grande société TIC du pays, est un acteur principal dans le secteur des transferts dans les îles du Pacifique Sud.

Ce scénario complexe montre que, malgré la destruction causée

par le séisme de 2010, le marché des télécommunications semble revenir à sa forme d'avant le séisme, cherchant à poursuivre les tendances commerciales mondiales et les utilisations communes des TIC. Le secteur crée une multitude de nouveaux emplois qualifiés et non qualifiés, directs et indirects, qui peuvent solidifier un secteur de services IT dans les pays à économies émergentes et fragiles. L'introduction des TIC favorise également la synchronisation interne du pays et l'intégration mondiale grâce à la digitalisation du système bancaire et des services Gouvernementaux, par le biais des transactions en ligne dans le secteur commercial, et à travers l'accès global à l'information offerte à la population (Thompson, 2004). Enfin, il y a des avantages sociaux uniques dans la réduction de la fracture digitale, à la fois dans les scénarios urbains et ruraux : elle suscite la modernisation sociale et les flux d'informations et a un impact positif sur les processus politiques (Srinivas, 2008), tous d'une importance capitale en Haïti. Le processus d'inclusion sociale est également renforcé par la modernisation des établissements d'enseignement et par la provision d'alphabétisation digitale. En milieu rural, l'expansion des services de *broadband* peut accroître l'efficacité et la productivité, ainsi que permettre aux utilisateurs de diversifier leurs

sources de revenu. À long terme, les résultats au niveau des recettes fiscales et du renforcement des infrastructures rurales pourront être perçus.

L'intégration des TIC dans les pratiques locales de planification – et potentiellement régionales – est peut-être d'une importance particulière dans le cas d'Haïti, pouvant améliorer les mécanismes d'adaptation et diminuer les menaces des catastrophes futures (Marini, 2012).

Secteur mobile

Les services de téléphonie cellulaire étaient de plus en plus importants avant le tremblement de terre, mais ont aussi gonflé comme une conséquence de cet événement, en partie soutenus par le marché de l'argent mobile. Le World Factbook publié par la CIA postule que « [I]es services téléphoniques cellulaires se développent rapidement en raison [de] l'introduction de téléphones GSM à faible coût ; [et d'une] télé densité cellulaire supérieure à 40 pour 100 personnes ». ⁶³

Bien que le téléphone ait changé la vie des zones rurales d'Haïti, les communications restent complexes,

et les gens doivent souvent marcher loin au « point-téléphone » le plus proche.⁶⁴ Cette étude a établi, par exemple, que la communication entre familles implique souvent l'une de deux solutions : soit le membre de la famille migrante appelle une tierce personne qui est propriétaire d'un téléphone cellulaire et lui demande d'informer le parent d'une heure précise pour rappeler, ou bien, si le parent possède un téléphone, il/elle pourrait être celui qui fait l'appel, ce qui contribue à la popularisation de petits envois par SMS comme TchoTcho Mobile (Digicel).⁶⁵

Dès lors que 10 % des Haïtiens sont titulaires de comptes bancaires, les réseaux mobiles innovants qui permettent aux téléphones

64 Dans un épisode particulièrement drôle, lors de la visite d'une communauté rurale en haute altitude tout près de Cabaret, dans le Département de l'Ouest, Commune d'Archaie, les chercheurs avaient besoin d'appeler Port-au-Prince d'un téléphone Digicel. On leur dit de ne pas appeler de l'endroit où ils se trouvaient, mais de « marcher dans cette petite colline, vers la droite, descendez un couple de marches, un peu plus loin à gauche. Oui, là! Point Digicel! »

65 Cependant, TchoTcho Mobile et d'autres services d'envoi d'argent par SMS représentent seulement plus du 10 % du volume total en Haïti, malgré des coûts inférieurs. Les transferts mobiles sont beaucoup plus populaires en Afrique. Il faut rechercher les raisons de cette faible implantation. Digicel, le principal acteur en Haïti, joue un rôle beaucoup plus important dans les marchés de transferts d'autres pays, tels que les Samoa. S'agit-il d'une question réglementaire?

63 CIA The World Factbook. Haiti. Consulter : <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/ha.html>.

cellulaires de servir comme cartes de débit offrent un service inestimable de substitution pour les comptes d'épargne, pour les virements bancaires et pour les registres détaillés des comptes. Les opérateurs du secteur mobile étaient prompts à se greffer. Pour le Haïtien moyen, le système semble être sûr, bon marché, et peut-être plus fiable et plus accessible que les services bancaires traditionnels, sans nécessité de déplacements futiles. Le système permet aussi de recevoir des fonds de l'étranger, d'envoyer de l'argent à des proches en ville ou partout dans le pays, d'épargner ou même de payer un trajet en bus. Illustrant la popularisation du système, la distribution de bons alimentaires en papier par le Mercy Corps américain a été remplacée par la distribution à chaque famille d'un téléphone portable chargé avec une valeur de 40 dollars E.-U. de T-cash (Beaubien, 2011). Les envois de fonds et d'autres transferts d'argent de l'étranger semblent aussi présenter des avantages. Toujours selon Beaubien, les Haïtiens vivant à l'étranger envoient environ deux milliards de dollars E.-U. par an à l'île. Des sociétés telles que Western Union chargent souvent 10 % de commission pour ce service (en fonction de la quantité d'argent envoyée) ; le système T-cash de Voilà permet les transferts jusqu'à 250 dollars E.-U. pour environ 75 cents sur le dollar. Une mise en garde

possible du système est le niveau de contrôle que les entreprises exercent sur leurs clients, créant de l'argent digital qui doit être envoyé sur un système incompatible avec les autres. Un nombre important d'Haïtiens possède donc une carte pour chaque entreprise.

Les applications SMS permettent aussi le développement de processus innovants de suivi et de collecte de données, modifiant la façon dont les décideurs abordent la prestation de services. Les appareils mobiles donnent aux citoyens l'occasion d'exprimer leurs opinions et leurs besoins par SMS, en leur fournissant une voix effective, ce qui accroît le potentiel de réintégrer le citoyen dans le processus de planification et de prise de décision.

Broadband et services d'Internet

Le dernier chiffre d'utilisateurs d'Internet en Haïti était d'un million (2010), selon un rapport de la Banque mondiale publié en 2012.⁶⁶ L'Union internationale des Télécommunications (UIT), la Banque mondiale et le rapport *World Telecommunications ICT Development 2010* estiment que cela correspond à environ 8,4 % de la

⁶⁶ La Banque Mondiale, *Internet users (per 100 people)*. Voir : <http://data.worldbank.org/indicator/IT.NET.USER.P2>.

population (Beaubien, 2011). Selon le rapport de la CIA, le pays compte actuellement 555 hôtes Internet, le plaçant dans la 181ème place dans le classement international (2012). En termes absolus d'utilisateurs d'Internet, Haïti occupe le cinquième rang dans les Caraïbes, et 100ème dans le monde. En 2003, on comptait sept entreprises de services Internet : ACN, CompaNet, HaiNet, Netaccess, Netcom, TelecoNet et TransNet (Laguerre, 2012).

Alors que de nombreuses sources étudiées indiquent que ce type de médias sociaux n'est disponible que

pour les agences internationales d'aide travaillant sur le terrain, et pas pour l'individu commun (voir notamment Dugdale, 2012 ; Van de Walle, 2012 ; Koeppinghoff, 2012), notre équipe a été témoin de l'accès à la technologie dans les zones urbaines. Les téléc centres et les cybercafés ont démocratisé l'accès, mais de nombreux Haïtiens sont aussi propriétaires de leurs appareils, achetés à bon marché, les connectant à l'étranger.

Étude de cas 2 : Ayiti SMS Sékou

Ayiti SMS Sékou, ou Haïti SMS Sékou (<http://www.SMSsekou.org>) a attiré l'attention de cette équipe au cours du travail préliminaire en Haïti. La fonction principale de la plate-forme SMS Sékou est de cartographier instantanément en ligne des violations des droits de l'homme, y compris la violence contre les femmes et les enfants, les abus sexuels, la potentielle traite d'êtres humains, et les cas d'esclavage infantiles (restaveks) au sein de la communauté. Le service intègre à la fois un site Internet et une ligne de soutien par SMS permettant la dénonciation immédiate. Créé par la FNJD, une ONG haïtienne, le(s) système(s) fonctionne(nt) en partenariat avec le Programme de l'OIM pour la Lutte Contre la Traite des Enfants et des Femmes en Haïti et de la Brigade pour la Protection des Mineurs (BPM) de la police nationale, qui garantit (théoriquement) un temps de 48 heures pour réagir à une crise. En termes pratiques, le BMP n'est pas toujours en mesure de répondre, et alors que le programme est innovateur, sa durabilité repose sur la surveillance permanente et la demande de reddition de comptes. Cette initiative de la FNJD a été rendue possible par la collaboration avec les Haïtiens qualifiés et les amis d'Haïti dans 37 HTA au sein des diasporas (tableau 9).

3.5 La diaspora et le développement communautaire

En 1994, la BID a créé le Programme de Relance économique d'urgence dans le but d'en faire un modèle pour la reconstruction économique et sociale d'Haïti. Ce plan a été suivi d'un plan de développement de 1,2 milliards de dollars E.-U. et d'un Cadre de Coopération intérimaire en 2004 – un plan de court terme proposé par les donateurs internationaux. En conformité avec la pensée économique traditionnelle, tous ces plans mettent l'accent sur la réactivation du secteur de la manufacture et de l'exportation, mais portent un intérêt limité sur le secteur rural. L'accès des agriculteurs aux ressources productives ne constituait pas une priorité pour les bailleurs de fonds internationaux. Ce n'est que récemment que l'agriculture est apparue de manière cohérente dans les plans de développement. Les maigres ressources consacrées à l'agriculture avaient essentiellement pour but de favoriser les cultures d'exportation comme le café et les mangues, plutôt que de fournir des semences, de l'engrais, des outils et des crédits avec un impact direct sur les revenus des agriculteurs (Shamsie, 2006 : 43) et sur la sécurité alimentaire. Dans un pays où environ

65 % de la population est engagée dans des activités rurales, l'aide aux agriculteurs aurait été un instrument pour lutter contre la pauvreté et les inégalités. Cela semble avoir été intégré dans les plans les plus récents (GHR, 2010a, b ; MPCE, 2004, 2007). Alors que le tremblement a alourdi les dépendances à l'égard de l'aide extérieure (IASC, 2010 ; OCHA, 2010a, b ; GRH, 2010a, b ; OIM, 2012d ; Ratnesar, 2011) il a également créé une mentalité de refondation, et l'occasion de redévelopper Haïti à partir d'une ardoise vierge (GHR, 2010a, b).

Les diasporas peuvent contribuer positivement au développement humain en Haïti, mais les documents clés de la politique du Gouvernement en matière d'atténuation de la pauvreté et des inégalités restent muets à l'égard d'un rôle de signalisation et d'orientation pour les diasporas (voir par exemple : GHR, 2010a, b ; MPCE, 2004, 2007). Malgré sa portée limitée, cette étude tente d'identifier les caractéristiques fondamentales des diasporas qui peuvent contribuer au développement d'Haïti, notamment en utilisant les exemples de meilleures pratiques d'engagement évolutif. Quelques modèles possibles incluent :

Étude de cas 3 : Fédération Nationale de la Jeunesse pour le Développement (FNJD), Haïti — Mobiliser les diasporas à travers l'utilisation des TIC

La FNJD, (<http://fnjd.blogspot.ca/>) a été fondée en décembre 2004 par un groupe de jeunes professionnels en Haïti et à l'étranger. Organisation plutôt modeste par rapport aux puissantes ONG internationales en Haïti, la FNJD a néanmoins taillé une place pour elle-même. Au lieu de façonner une structure institutionnelle traditionnelle, ce groupe de jeunes a ouvert un bureau à Port-au-Prince, suivi de la création d'un réseau d'associations en Haïti et au sein des diasporas. S'appuyant sur des organisations préexistantes, la FNJD a défini des points focaux dans chaque milieu, centralisés à Port-au-Prince.

En tant que membres d'une génération de transition (né analogique, actuellement digitale), les membres de la FNJD ont commencé facilement à s'engager par le biais des TIC (SMS, Blogger, Facebook, Skype, MSN). En tout, 67 % des membres sont nés à l'étranger. Ce niveau de contact est renforcé par des visites périodiques de l'équipe haïtienne aux secteurs internationaux et vice-versa. Il y a actuellement sept membres du personnel et 17 chapitres à l'intérieur d'Haïti, en plus de 19 coordinateurs internationaux : États-Unis, Canada, République dominicaine, France, Brésil, Santiago de Cuba, Londres, Venezuela, Equateur, Mexique, et Martinique. La mission de l'organisation est de « participer [dans] les processus de développement », estimant qu'ils mèneront Haïti vers un avenir autonome.

Grâce à un mode de fonctionnement *low-cost/hi-tech*, la FNJD a obtenu des résultats importants. Certains d'entre eux concernent les efforts de secours après le tremblement, pendant lequel la FNJD a mobilisé 164 jeunes professionnels médicaux et non-médicaux à travers le Réseau de Solidarité aux Victimes des Catastrophes (RESOVICA) ; et la plate-forme SMS Sékou (Cas 2), dans laquelle la FNJD collabore avec l'OIM et la BPM.

Leur intervention directe a sauvé jusqu'à 613 personnes tirées des décombres de Port-au-Prince et permis l'évacuation de 2 000 autres, facilitant l'ouverture et l'équipement de six cliniques et deux hôpitaux. Ils ont également distribué 70 000 gallons d'eau et traité près de 1 500 personnes dans les hôpitaux. Dans l'ensemble, 110 000 individus ont été aidés dans cette phase. Son Opération de Nettoyage au Champs de Mars visait à enlever les cadavres pour éviter la propagation des infections. En collaboration avec ses partenaires, la FNJD a établi 13 camps quelques jours après le séisme, et compte aujourd'hui 50 camps sous sa supervision, représentant 147 000 personnes. Des comités de gestion ont été mis en place dans tous les camps à ce jour.

Étude de cas 4 : Batey Relief Alliance (BRA), République dominicaine, Haïti, États Unis — Renforcement des réseaux des diasporas et des projets de développement participatif

Le BRA (<http://www.bateyrelief.org/>) a été créé par un groupe d'Haïtiens de la diaspora aux États-Unis en 1997, dans le but d'étendre le travail humanitaire en matière de santé dans les bateyes dominicains. Comme d'autres organisations des diasporas, le siège social du BRA à New York est complètement virtuel, éliminant la plupart des frais généraux associés aux ONG traditionnelles.

Le BRA collabore sur le terrain avec des organisations locales et les services publics pour assurer le renforcement des capacités des communautés des bateyes de la République dominicaine et de leurs communautés d'origine en Haïti, en particulier des femmes chefs de famille. Le BRA recrute un grand nombre de ses collaborateurs en République dominicaine parmi les plus de 15 000 étudiants, entrepreneurs et autres professionnels haïtiens, en veillant à ce que ces personnes soient des modèles. La stratégie n'est pas d'empêcher les Haïtiens d'émigrer, mais plutôt de les informer sur les options, de créer des voies viables pour éviter l'émigration, et de les aider dans ce qu'il leur est nécessaire s'ils finissent par émigrer.

En 2006, le BRA a construit le premier centre médical moderne dans un batey, sur un terrain donné par le Gouvernement dominicain. L'organisation a attiré des millions de dollars de fonds de sponsors tels que l'USAID et la Major League Baseball – Dominican Development Alliance. L'ancien président Bill Clinton a également reconnu ses efforts. Le modèle du BRA est holistique et non invasif, encourageant la participation et la consultation des communautés bénéficiaires. Il a réussi à identifier les besoins en Haïti, en les associant aux ressources financières provenant de la diaspora du Nord et aux ressources humaines de la diaspora du Sud. Il est peut-être un modèle à multiplier, à partir duquel le Gouvernement haïtien peut extrapoler les méthodes d'engagement avec d'autres groupes.

Étude de cas 5 : Association des Pasteurs Haïtiens (HPA) et Association unie des Haïtiens aux Bahamas (UHAB) — Engager les points focaux dans la communauté pour la mobilisation des diasporas

L'HPA et l'UHAB (pas de site web) sont les organisations les plus surprenantes recensées par l'étude. La première est œcuménique, la deuxième est laïque mais dirigée par un pasteur de New Providence. En dépit de l'importante population d'Haïtiens dans les Bahamas, il n'y a apparemment que deux autres petites HTA formelles (en dehors de Nassau), mais pas particulièrement actives.

L'UHAB est soi-disant une organisation charnière de l'esprit fédératif, une stratégie qui vise à faciliter l'accès de toutes les autres organisations de la société civile et assurer le soutien à la communauté. Ses membres, dont la plupart sont des dirigeants d'églises et de services sociaux locaux, sont le premier point de contact de la communauté, et restent des piliers de soutien pour de nombreux Haïtiens, en particulier ceux ayant un statut juridique irrégulier. Un certain chevauchement existe entre les deux organisations, le président de l'UHAB étant membre de l'HPA, une petite organisation regroupant plus de cinquante pasteurs des églises haïtiennes de différentes confessions et de tous les coins du pays.

Bien que le travail de secours et de défense des droits des Haïtiens aux Bahamas soit admirable, c'est la composition de l'HPA qui a attiré l'attention de l'équipe de recherche. L'HPA est composée de pasteurs de toutes les congrégations haïtiennes dans le pays. La cartographie de toutes ses églises et temples nous a permis d'identifier la plupart des communautés inaccessibles en raison de la portée limitée de cette étude (cartes 1 et 2). Au cours des entrevues avec les pasteurs et leurs congrégations, il s'est avéré qu'eux-mêmes, plutôt que les organisations, étaient dignes d'attention. En décrivant leurs congrégations comme un mélange de Haïtiens, de Bahamiens nés Haïtiens et d'autres Bahamiens, il était évident qu'eux aussi reflétaient cette configuration diverse.

Nous avons décidé d'interviewer et d'organiser des groupes de discussion avec le plus grand nombre possible d'entre eux (pasteurs et congrégations), même s'il était logiquement impossible de s'entretenir avec plus de quelques pasteurs. Ils sont généralement très bien informés sur les questions de sécurité, les politiques et les règlements, sur les problèmes structurels qui affectent la communauté et comprennent aussi les effets sociaux et psychologiques de la migration. Les pasteurs sont eux-mêmes une section transversale de cette communauté, avec une différence majeure : leur statut transnational/cosmopolite leur permet de jouer un rôle en tant qu'agents interculturels sans prétention et sans distinction de nationalité. Certains pasteurs gèrent des écoles et orphelinats en Haïti, alors que leurs services religieux sont aux Bahamas. D'autres ont des congrégations aussi en Haïti. Ils voyagent donc entre les deux pays et sont également au courant des questions importantes de télécommunications et de transport, des limitations sociales de la communauté et de chaque besoin. Dans la plupart des cas, ils ont des idées précises sur la façon de relever les défis pratiques des Haïtiens. Les pasteurs sont, en général, le premier point de contact de l'Ambassade d'Haïti à Nassau. Notre équipe suggère que toute politique d'engagement en œuvre dans les Bahamas devra passer par la consultation avec ce groupe de personnes qui sont des partenaires stratégiques (voir aussi Louis, Jr., 2008).

Étude de cas 6 : Association d'Amitié Dominique-Haïti (DHFA) — Renforcement de capacités institutionnelles et soutien de la communauté

La DHFA (pas de site web) a été créée en 2005 par un groupe de résidents haïtiens à la Dominique, dont la plupart sont des professionnels qualifiés et entrepreneurs. L'organisation a été créée pour essayer de promouvoir les droits des Haïtiens au pays. Il s'agit de la première organisation formelle de ce type dans le pays. Les défis immédiats auxquels les leaders de la communauté étaient confrontés étaient de plaider pour le respect des droits des migrants, pour une protection adéquate à la frontière, pour la fin des rapatriements et pour la promotion d'un processus de régularisation auprès des autorités.

Au cours du temps, la DHFA a pris en charge la promotion des droits économiques, la promotion de l'entrepreneuriat dans la communauté, en mettant les Haïtiens au centre et en essayant de contourner les notions préétablies qui qualifiaient la communauté de criminelle. Les résultats ont été positifs, en particulier compte tenu de la courte période de temps écoulée.

Tout en étant une petite association, la DHFA a obtenu des résultats remarquables. Cependant, elle reste une institution fragile avec une adhésion réduite et des capacités limitées. Juste après sa formation et en dépit de l'accueil positif initial de sa mission, les forces externes semblent avoir convaincu le Gouvernement dominiquais de prendre des mesures pour freiner le transit haïtien à travers l'île (une prérogative du Gouvernement, sauf si ces mesures s'exposent comme des mesures ciblées contre les Haïtiens). Sans le soutien d'une représentation diplomatique ou de réseaux avec d'autres groupes haïtiens, la DHFA ne pouvait pas gagner cette bataille. Il est essentiel de favoriser le développement et le renforcement de cette institution, de promouvoir son intégration dans les réseaux internationaux des diasporas et de soutenir cette communauté déjà assez bien intégrée (ce qui est rare dans la région).

Étude de cas 7 : Productive Cooperatives Haiti (pCH), The Foundation for International Development Assistance (FIDA) — Reconstruction de la capacité agricole d'Haïti et atténuation de la pauvreté à travers le renforcement des capacités et l'appropriation par la collectivité

FIDA et pCH (<http://www.fida-pch.org>) sont des organismes de bienfaisance enregistrés au Canada (FIDA) et en Haïti (pCH), fonctionnant depuis près de 30 ans au sein des communautés rurales en Haïti. Le travail en Haïti se fait à travers les coopératives de production Haïti (pCH), qui emploient une trentaine d'agronomes, techniciens et éducateurs haïtiens afin de collaborer avec les communautés rurales qui sont « motivées à progresser économiquement en formant une production agricole coopérative ».

« *Depi nan Ginen neg pa vie we neg* » : « Depuis [l'esclavage en] Guinée, l'Afrique n'a jamais eu aucune utilité pour les Africains. » Ce proverbe souvent cité en Haïti est une expression tragique des dynamiques qui ont tenu le peuple au cours des siècles de bouleversements politiques et sociaux. Il s'agit de l'héritage de chaque enfant haïtien : une vision du monde qui favorise la méfiance et la peur envers le (ou les) prochain(s). Le modèle coopératif, dans tous les sens du terme, contrebalance cette affirmation.

Pendant le travail préliminaire en Haïti, notre équipe de recherche a pu visiter sur le terrain le quotidien de trois communautés de montagne autour de Fon Batis (Fond Baptiste) dans le Département de l'Ouest avec l'équipe FIDA/pCH locale. Cette opportunité inestimable a créé un espace pour planifier des groupes focaux et des discussions informelles sur le développement en Haïti et sur les contributions possibles des diasporas. Les communautés rurales visitées par l'équipe de recherche ont semblé très conscientes à la fois de la capacité limitée des diasporas (même celles dans le Nord) et de leur potentiel inexploité. A titre d'exemple, dans chaque groupe de discussion au moins une personne avait un membre de la famille travaillant dans le domaine médical. Plusieurs autres avaient des emplois hautement qualifiés. Cette prise de conscience est le résultat d'un renforcement des capacités intense et devrait être une condition *sine qua non* pour des projets de développement externes, s'ils veulent répondre aux besoins locaux.

FIDA/pCH a actuellement des partenariats avec 29 coopératives, représentant plus de 10 000 membres à travers Haïti. Bien que le réseau de soutien de base des organisations soit à Ontario, Canada, il y a un contact avec la diaspora à Montréal (Québec) et un espace pour l'engagement des membres des diasporas. Plus important encore, l'approche participative illustre des meilleures pratiques pour les projets de développement liés aux diasporas, comme suggéré par Gibril Faal (2012), président de l'AFFORD.

Comme signalé dans le site Internet de FIDA/pCH, « une étude de la société haïtienne révèle une difficulté avec la direction, une difficulté avec l'administration, une difficulté à travailler dans toute situation qui requiert une sorte de coopération, une difficulté à faire confiance : *Une difficulté, mais pas une incapacité.* » La participation et la propriété sont, donc, des piliers essentiels des travaux de FIDA/pCH en Haïti, et une leçon intéressante pour les projets diasporiques.

(En savoir plus : FIDA, 2011a, b ; 2012a, b)

4. Recommandations

Ce rapport en cinq piliers fournit des indices pour des recherches futures à travers des études de cas, des liens aux contextes internationaux, et d'un aperçu des domaines d'action possibles en Haïti. Comme conclusion préliminaire, il faut signaler que les données validées sur les Haïtiens sont rares dans tous les domaines, ce qui suggère la nécessité d'une étude approfondie sur les couloirs spécifiques ou sur les domaines d'action.

En vue d'ensemble, on peut aussi conclure que les relations bilatérales d'Haïti avec ses voisins des Caraïbes restent complexes à cause de ce que certains États peuvent percevoir comme une menace démographique ou économique. Les droits des migrants continuent à être négligés dans toute la région à cause de certaines mesures problématiques établies dans quelques États, passibles de créer des précédents pour d'autres (expulsions sommaires, questions de documentation, xénophobie ou discours discriminatoires politiques et médiatiques). Dans certains cas, la législation existante ne répond pas aux normes internationales, ou les États en question ne sont pas signataires d'une ou plusieurs des conventions protégeant les migrants et leurs droits.

Haïti a fait des efforts pour engager ses diasporas, mais ces efforts restent insuffisants et incohérents. Ils ne réussissent pas à exploiter pleinement les méthodes et outils d'engagement, en particulier en matière de TIC, qui permettraient une participation demandant peu d'efforts économiques aux membres des diasporas.

Les politiques de développement sont peu diffusées, et restent souvent perdues dans une variété de rapports régulièrement produits et/ou commandés par le Gouvernement, par les universités, par les ONG ou par les agences internationales. D'un côté positif, beaucoup des plans en vigueur ciblent l'atténuation de la pauvreté, la réponse aux besoins de base et la correction des conséquences humaines tragiques du tremblement de terre. Ces plans portent moins d'attention au développement d'institutions locales fortes et au renforcement des capacités locales, notamment par le biais d'acteurs haïtiens de la société civile, qui doivent être formés, connectés et en synergie.

Les recommandations suivantes sont formulées :

Nécessité de recherches supplémentaires

R1. Engager les institutions des pays d'accueil pour cartographier les diasporas et rechercher cas par cas les contributions possibles pour le développement humain en Haïti. Aux Bahamas cela peut être réalisé en partenariat avec le College of the Bahamas, mettant l'accent sur les droits des migrants et les stratégies d'optimisation des transferts ; à Cuba il y a des partenaires évidents dans plusieurs universités, centres de recherche, fondations et autres institutions culturelles et associations des diasporas qui peuvent être des partenaires dans l'étude des transferts sociaux et des transferts de connaissances. Le campus en ligne de l'Université des West Indies peut être une plateforme intéressante pour mener une étude sur une communauté bien intégrée, et sur la migration de transit. Il faut que les institutions universitaires haïtiennes prennent elles-mêmes des initiatives de recherche de partenariats.

Optimiser les relations bilatérales et multilatérales

R2. Intégrer la discussion sur les droits des migrants et

l'engagement des diasporas dans les débats régionaux bilatéraux et multilatéraux dans lesquels Haïti est présent. Institutionnaliser les groupes de travail actuellement annuels ou biannuels avec les Bahamas, et améliorer les canaux de communication avec Cuba sur les questions des diasporas, en recommandant un dialogue tripartite qui inclue les diasporas elles-mêmes.

R3. Établir une représentation diplomatique honoraire à la Dominique, ou étendre la compétence géographique du Consulat en Martinique. Les rapports de la communauté indiquent que le consulat aux Caïmans a eu juridiction sur l'île, tandis que l'Ambassade aux Bahamas prétend actuellement ce statut, mais les questions consulaires sont réglées sur une base *ad hoc* à Fort de France, Martinique. Il est vrai que la communauté n'est pas numériquement importante, mais son niveau d'intégration suggère une étude de cas qui pourrait devenir une référence régionale, si la question de la migration de transit peut être atténuée. Une nomination diplomatique pourrait baliser un engagement renouvelé, encourageant l'esprit d'entreprise.

Défendre le respect pour les droits humains et sociaux des haïtiens

R4. Envisager la création d'une *taskforce* MHAVE - Affaires Étrangères pour travailler sur les perceptions publiques d'Haïti. Démystifier la « menace démographique » et dénoncer les pratiques connexes, qu'elles soient discriminatoires ou xénophobes, requiert une action permanente au-delà de la portée des ambassades et consulats. Cela pourrait aider énormément à générer des images positives d'Haïti et des Haïtiens, surtout pour les jeunes générations.⁶⁷ Un site Internet dédié à ce thème donnerait aux droits des migrants une visibilité systématique, une plateforme de perspective haïtienne, accessible simultanément aux Gouvernements, aux médias et aux diasporas. L'existence d'un réseau d'organisations régionales haïtiennes des droits de l'homme faciliterait cette mesure. Cela pourrait renforcer leur rôles comme porte-drapeaux des droits haïtiens, disséminant l'idée d'attitude proactive du Gouvernement.

R5. Délivrer des cartes d'identité à tous les Haïtiens dans le pays et, avec priorité, à ceux à l'étranger.

De nombreux migrants haïtiens sont privés d'accès aux services (tels que les transferts légaux de fonds), en raison de l'absence d'une pièce d'identité. Si le déploiement des cartes d'identité de standard international n'est pas immédiatement possible, le Gouvernement pourrait envisager de délivrer au moins des cartes consulaires et négocier avec les pays d'accueil leur validité pour certains services, réduisant ainsi l'état de liminalité de beaucoup des migrants. Cette solution palliative a déjà été utilisée dans quelques pays, y compris les États Unis d'Amérique.

Développer une stratégie globale pour engager les diasporas

R6. Promouvoir un débat national soutenu sur le rôle des diasporas dans le développement et sur les stratégies traditionnelles d'engagement des diasporas dans les plans nationaux de développement. Projeter, en collaboration avec les groupes diasporiques formels et informels, les médias et le public haïtien, un plan d'action exhaustif et viable, y compris avec l'engagement

⁶⁷ Cela suppose un effort du Gouvernement d'Haïti, mais aussi des parents : dire aux enfants « si tu ne te comportes pas bien, je vais t'envoyer en Haïti » n'aide pas du tout à cet égard.

des diasporas comme axe clé, des délais de réalisation et des contributions concrètes en faveur du développement humain.

R7. Faire l'inventaire des organisations, des professionnels et des capacités haïtiennes des diasporas, et promouvoir leur engagement philanthropique par le biais de transferts collectifs.

Travailler pour l'autonomisation et la sensibilisation des HTA reste fondamental. L'État haïtien, mieux que personne, connaît les besoins de la population et devra accepter un rôle orientateur dans le dialogue avec la diaspora. Il sera peut-être inévitable de dépenser des fonds dans le processus d'optimisation des collaborations entre membres des diasporas. Autant que possible, il convient d'utiliser les TIC pour atteindre les groupes diasporiques. Il est possible d'envisager des alternatives d'accès, telles que les téléphones mobiles, pour les pays où la pénétration des TIC est plus faible.

R8. Réévaluer le cadre réglementaire pour les transferts d'argent.

Essayer de reproduire les principaux éléments stratégiques suivis dans les pays où les commissions plus basses ou la compétition des MTO résulte en des transferts moins chers. Augmenter la concurrence sur

le marché des transferts abaisse les prix, déplace les systèmes informels (et non sécurisés), et canalise les envois de capitaux à travers l'économie formelle. Consulter les Haïtiens avant toute décision sur la fiscalité des envois de fonds, et envisager d'autres méthodes pour exploiter leur potentiel, par exemple encourager les parties intéressées à présenter des produits bancaires innovateurs avec des taux d'intérêt bénéfiques, tels que les transferts-au-compte, les transferts-épargne, transferts-assurance, les transferts-crédits, et les transferts-investissement.

R9. Promouvoir les transferts sociaux et la connaissance du pays d'accueil.

Promouvoir Haïti comme destination pour le tourisme généalogique pour approfondir les liens affectifs avec les diasporas, et attirer le capital social. Comme mentionné dans le présent rapport, le cas de Cuba est d'un intérêt particulier. Former et responsabiliser les deuxièmes générations est primordial, mais il est aussi important de collaborer avec d'autres groupes organisés de descendants qui ont démontré leur engagement à plusieurs reprises (par exemple, la Brigade de Solidarité Toussaint Louverture).

Investir dans les TIC plus innovatrices appliquées au développement

R10. Lancement d'un site d'information et d'engagement des diasporas en ligne. Création d'une *one-stop-shop* (24/24) pour les besoins des diasporas, contenant l'information agrégée ou des liens à des programmes pertinents, qu'ils soient publics ou privés, ainsi qu'aux informations sur les services bancaires, les systèmes de transfert de fonds disponibles, les tarifs ou les occasions d'affaires. Cette plateforme informative est une étape essentielle dans le rapprochement des diasporas. Alors que l'investissement pourrait être important, cette plate-forme digitale pourrait réduire le coût des autres tâches de suivi des diasporas, avec des bénéfices financiers et sociaux.⁶⁸

68 Sites similaires : L'ancien site de l'Institut des Communautés (Cap-Vert), fermé après son absorption par le Ministère des Communautés (archive disponible : www.ic.cv) ; et le site Jamaica House Live, initié par le Premier Ministre Golding, où la diaspora avait l'opportunité de se connecter régulièrement avec le PM, les ministres, et d'autres membres du Gouvernement, à travers *live webcast*, pour poser des questions de façon directe. Le site a été désactivé par le nouveau PM. Voir, par exemple : <http://jamaica-gleaner.com/gleaner/20120202/lead/lead91.html> ou <http://imagesnewsletter.com/jamaica-house-live-this-wednesday-july-29th-at-830pm/>.

R11. Promouvoir de manière robuste les applications TIC pour l'envoi de fonds. Outre des services bancaires sur l'Internet, il y a plusieurs modèles internationaux démontrant le potentiel des transferts par mobile (par SMS), et par *pay cards*, en particulier dans les zones rurales où l'accès aux TIC demeure un problème. Bien que les téléphones aient un taux de pénétration important en Haïti, il est important d'utiliser les systèmes de technologie les plus neutres, et idéalement sans fils. Les acteurs autorisés pourraient mieux être incités à investir dans la recherche et le développement si des avantages fiscaux temporaires étaient mis en place.

R12. Utiliser la technologie pour promouvoir le transfert de connaissances entre les pays d'accueil et Haïti. La formation et le renforcement des capacités pour la promotion de l'inclusion sociale et le développement humain peuvent être atteints par le biais des réseaux d'accès *broadband*. Les programmes d'engagement des haïtiens qualifiés peuvent être effectués à distance, permettant aux institutions locales d'utiliser la connaissance produite ailleurs par les Haïtiens aux budgets réduits (étude de cas 3).

Favoriser l'intégration systématique de la diaspora dans les plans de développement

R13. Proposer une vision globale de développement à long terme, au-delà de l'atténuation de la pauvreté et des efforts de mitigation des effets du tremblement de terre. Il faut incorporer les diasporas comme parties prenantes dans le développement d'Haïti. Les points de départ pourraient être les organisations dans les études de cas présentés ci-dessus, en tirant parti des connaissances acquises, et des modèles en fonctionnement.

R14. Collaborer avec d'autres organisations de la société civile basées sur Haïti. Utiliser des méthodologies participatives, les réseaux des diasporas et leur savoir-faire pour identifier les besoins, puis tirer parti de ces synergies et renforcer les capacités locales, dans le but de progressivement contrarier les plans de développement unidirectionnels et non-réflexifs, généralement décidées par d'autres au nom d'Haïti.

5. Bibliographie

ACP Observatory on Migration

- 2010 Vue d'Ensemble sur les migrations Sud-Sud, tendances du développement et besoins en termes de recherché en Haïti. ACP Observatory on Migration, Brussels.
- 2012a Comprometer a la Diáspora Haitiana en el Caribe en la Participati3n et Promoci3n del Desarrollo en Haiti (survey in Cuba, internal document). Enquesta a la Diáspora Haitiana en Cuba. Informe Provisional. 13 November.
- 2012b Engaging the Haitian Diaspora in the Caribbean for Participation and Promotion of Development in Haiti (survey in the Bahamas, internal document). Survey to the Haitian diaspora in the Bahamas. Provisional Report. 5 November.
- 2012c South-South extra-regional migration: An overview of emerging trends. Background Note. ACP Observatory on Migration, Brussels. Available from www.acpmigration-obs.org/sites/default/files/EN-BN%2008%20extrag.pdf.

African Foundation for Development (AFFORD)

- 2012 Available from www.afford-uk.org/.

African Union (AU)

- 2012 Declaration of the Global African Diaspora Summit. *Diaspora/Assembly/AU/Decl. (II)*, May 25.

AfroCubaWeb

- 2012 Haiti in Cuba. *Contents*, last updated June 2012. Available from www.afrocubaweb.com/haiticuba.htm (accessed 30 July 2012).

Agence France Presse (AFP)

- 2012 Haïti reconnaîtra la double citoyennete. In *La Presse*. Published 19 June. Available from www.lapresse.ca/international/amerique-latine/201206/19/01-4536498-haiti-reconnaitra-la-double-citoyennete.php.

Agunias, D.R.

- 2009 *Guiding the invisible hand: Making migration intermediaries work for development*. New York: United Nations Development Programme, 2009/22.

Agunias, D.R. et K. Newland

- 2012 *Developing a Road Map for Engaging Diasporas in Development: A Handbook for Policymakers and Practitioners in Home and Host Countries*. International Organization for Migration and Migration Policy Institute, Geneva and Washington, D.C., http://publications.iom.int/bookstore/index.php?main_page=product_info&cPath=47&products_id=787.

Aikins, K. et N. White

- 2011 Global Diaspora Strategies Toolkit: Harnessing the Power of Global Diasporas. *Diaspora Matters*, Dublin, Ireland. Available from www.diasporamatters.com/.

Alpert, A.

- 2013 Haitians found at sea not screened for asylum, UN agency says. In *LA Times*, Los Angeles, California, 25 janvier 2013. Voir: www.latimes.com/news/world/worldnow/la-fg-wn-haitians-asylum-20130125,0,6800934.story.

Amuedo-Dorantes, C., S. Pozo et C. Vargas-Silva

- 2010 Remittances in Small Island Developing States, *Journal of Development Studies*, vol. 46(5), pp. 941–960.

Ambassade d'Haïti aux Bahamas

- 2012 *Demandes de Passeports, 2003 à 2011*. Ambassade d'Haïti aux Bahamas

Anglade, G.

- 2012 Les Haïtiens dans le Monde. Available from www.lehman.cuny.edu/ile.en.ile/paroles/anglade_haitiens-monde.html .

Beaubien, J.

- 2011 In Haiti, Cell Phones Serve As Debit Cards, National Public Radio. Available from www.npr.org/2011/01/30/133305663/in-haiti-cell-phones-serve-as-debit-cards.

Blantz, E. et M. Summer

- 2011 The Rural Broadband Initiative Toward a New Model for Broadband Access in Haiti and Beyond, *Technical Symposium at ITU Telecom World* (ITU WT).

Brinkerhoff, J. M.

- 2006 Diaspora mobilization factor and policy options. In: (C. Wescott et J. Brinkerhoff eds), *Converting migration drains into gains: Harnessing the resources of overseas professionals*. Manilla, Philippines: Asian Development Bank, pp. 127-150.

Cabo Verde Fast Ferry

- 2012 Executive Summary. Available from www.cvfastferry.com/v1/index.php?id=27. Stock Exchange. Available from www.cvfastferry.com/v1/index.php?id=28.

Cantón Otaño, D.

- 2008 *Haiti-Cuba: Hechos Más Relevantes*. Fundación Cultural Martha Jean-Claude, Port-au-Prince.

Caribbean Community (CARICOM)

- 2001 Revised Treaty of Chaguaramas Establishing the Caribbean Community including the CARICOM Single Market and Economy. www.caricom.org/jsp/community/revised_treaty-text.pdf.

- 2003 Rose Hall Declaration on 'Regional Governance and Integrated Development' adopted on the occasion of the thirtieth anniversary of the Caribbean Community at the twenty-fourth meeting of the Conference of Heads of Caricom." *Statements of Meetings*, 2-5 July, Montego-Bay, Jamaica. Available from http://www.caricom.org/jsp/communications/meetings_statements/rose_hall_declaration.jsp?menu=communications.
- 2007a More Member-States using the New CARICOM Passport. *Press Release 22/2007*. CARICOM Secretariat, Turkeyen, Guyana, 25 January. Available from www.caricom.org/jsp/pressreleases/pres22_07.jsp (accessed 24 November 2012).
- 2007b Communiqué issued at the Conclusion of the twentieth-eight meeting of the Conference of Heads of Government of the Caribbean Community, *Press Release 167/2007*. CARICOM Secretariat, Turkeyen, Guyana, 5 July. Available from www.caricom.org/jsp/communications/communiques/28hgc_2007_communique.jsp (accessed 24 November 2012).
- 2010 Press Release 110/2010: Intra-regional travel to become easier with travel card approval. CARICOM Secretariat, Turkeyen, Guyana, 16 March. Available from www.caricom.org/jsp/pressreleases/press_releases_2010/pres110_10.jsp.
- 2012a CARICOM and Haiti sign Memorandum of Understanding. *Press Release 44/2012*, 15 February. Available from www.caricom.org/jsp/pressreleases/press_releases_2012/pres44_12.jsp.
- 2012b Communiqué issued at the 33rd regular meeting of the Conference of Heads of Government of Caribbean Community. *Press Release 185/2012*, 7 July, Saint Lucia. Available from www.caricom.org/jsp/pressreleases/press_releases_2012/pres185_12.jsp.

Caribbean Journal

- 2012 Haiti, Dominica Among Nations to Benefit from \$10.6 M in IDB Climate Financing. *Caribbean Journal*, Miami, Florida, 4 May. Available from www.caribjournal.com/2012/05/04/haiti-dominica-among-nations-to-benefit-from-10-6m-in-idb-climate-financing/ (accessed on 21 November 2012).

Caribbean Land and Propriety

- 2008 CARICOM Travel Pass will increase benefits of Caribbean citizenship. *Caribbean Land and Propriety*, 15 September. Available from www.caribbeanlandandproperty.com/caribbean_financial_blog/index.php?/archives/82-CARICOM-Travel-Pass-Will-Increase-Benefits-of-Caribbean-Citizenship.html (accessed 24 November 2012).

Caribbean News Now!

- 2012a Haitian President continues official visit to Cuba. *Caribbean News Now!*, Houston, Texas, 29 novembre. Disponible: www.caribbeannewsnow.com/headline-Haitian-president-continues-official-visit-to-Cuba-13561.html.
- 2012b More illegal Haitian migrants apprehended in Bahamas. *Caribbean News Now!*, Houston, Texas, 13 juillet. Disponible: www.caribbeannewsnow.com/topstory-More-illegal-Haitianmigrants-apprehended-in-Bahamas-11735.html.

Castañeda, D.

1992 *La revolución haitiana 1791-1804*. Havana: Editorial Ciencias Sociales.

Castor, S.

1978 *La Ocupación Norteamericana de Haití y sus Consecuencias 1915-1934*. Colección Nuestros Países. Casa de las Américas, Havana, Cuba.

1997 *Décentralization et processus de démocratisation*. CRESFED, Canapé-Vert, Haiti.

Centro de Estudios Demográficos

1976 *La población de Cuba*. Havana: Editorial Ciencias Sociales.

Chailloux Laffita, G. (ed.)

2007 *De dónde son los cubanos*. Havana: Editorial Ciencias Sociales.

Charles, J.

2007 The Haitian Migration to Dominica: a successful experience. *The Dominican net*, vol. 2, issue 14. Available from www.thedominican.net/articles/haitianfive.htm (accessed 21 November 2012).

Christian Aid

2006 On the Margins: Discrimination against Haitian migrants and their descendants in the Dominican Republic.

Defend.ht

2012 Haiti: Martelly visit to Bahamas spurs call to PM resignation. Defend.ht, Port-au-Prince, Haiti. 13 February. Available from <http://www.defend.ht/politics/articles/international/2641-haiti-martelly-visit-to-bahamas-spurs-calls-for-pm-resignation> (accessed on 12 November 2012).

Dominica Vibes

2011a A New President Elected for the Haiti-Dominican Friendship Association. *DaVibes – The Caribbean’s News Portal*, Roseau, Dominica, July 18. Available from <http://dominicavibes.dm/news/a-new-president-elected-for-the-dominica-haiti-friendship-association> (accessed 21 November 2012).

2011b Haitian President on Three-Day Visit to Cuba. *DaVibes – The Caribbean’s News Portal*, Roseau, Dominica, 17 November. Available from <http://dominicavibes.dm/content/haitian-president-on-three-day-visit-to-cuba>.

2012 Haitian bus drivers want inclusion in ‘structured’ bus system. *DaVibes – The Caribbean’s News Portal*, Roseau, Dominica, 12 September. Available from <http://dominicavibes.dm/news/haitian-bus-drivers-want-inclusion-in-structured-bus-system>.

Duarte de la Rosa, A.

2012 La verdade mas escondida en Haiti. *CubaDebate*, 31 January. Available from www.cubadebate.cu/especiales/2012/01/31/la-verdad-mas-escondida-en-haiti/.

Dugdale, J., B. Van de Walle et C. Koeppinghoff

2012 Social Media and SMS in the Haiti Earthquake, *WWW 2012 Companion*.

Dunn, H.S. and I.D. Minto-Coy

- 2010 The Communications Industry in the Caribbean: Issues, Challenges and Opportunities, *The Caribbean Papers. A Project on Caribbean Economic Governance* 9, 2010. Available from <http://cigionline.org>.

Economic Commission for Latin America and the Caribbean (ECLAC)

- 2006 Migration in the Caribbean: brain-drain - remittances – diaspora. Santiago. Available from www.eclac.org/publicaciones/xml/3/28873/L.107.pdf.

The Economist

- 2012 Caribbean Integration – Centrifugal force: Half a century of small islands with big ego. *The Economist*, London, 2 June. Available from www.economist.com/node/21556277.

Faal, G.

- 2012 What to do and what not to do: AFFORD'S experience in diaspora engagement for development. Learn from Others, *Diaspora Matters*. Available from www.diasporamatters.com/what-to-do-and-what-not-to-do-afford%E2%80%99s-experience-in-diaspora-engagement-for-development/2011/.

Ferreira, M. J.

- 2013a Bodies do Matter! The Rule of Precariousness in Haiti. *International Social Science Journal*, forthcoming.
- 2013b Trauma as a Technology of Power: Memory, Aid and Rule in Contemporary Haiti. In: *Memory and Trauma in International Relations: Theoretical Approaches, Case-studies and Recent Debates about Traumatic Events in World Politics*, (Jenny Edkins et Érica Resende, eds). Londres: Routledge Intervention Series, forthcoming.

Financial Standards Forum

- 2010 Country Brief – Bahamas: Executive Summary. New York, NY: Standards Forum, Financial Standards Forum.

Foundation for International Development Assistance (FIDA)

- 2011a *FIDA Life: A newsletter for our members, friends and supporters, spring 2011*. Foundation for International Development Assistance, Waterloo, Canada.
- 2011b *FIDA Life: A newsletter for our members, friends and supporters, fall 2011*. Foundation for International Development Assistance, Waterloo, Canada.
- 2012a *FIDA Life: A newsletter for our members, friends and supporters, spring 2012*. Foundation for International Development Assistance, Waterloo, Canada.
- 2012b *FIDA and pCh Brochure*. Foundation for International Development Assistance, Waterloo, Canada, and Productive Cooperatives Haiti, Petionville, Haiti.

France Diplomatie

- 2012 La Dominique et la France. Paris: *France Diplomatie*. Available from www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo/dominique/la-dominique-et-la-france/, accessed 1 November 2012.

Gamlen, A.

2006 *Diaspora Engagement Policies: What are they, and what kinds of states use them?.* Working paper No. 32, Oxford: Centre on Migration, Policy and Society, University of Oxford.

Garcia Alba, J.

2009 *Economic Development and Inclusion through local broadband access networks*, Multilateral Investment Fund, Inter-American Development Bank, Washington, D.C.

Garcia-Fuentes, P.A. et P.L. Kennedy

2009 Remittances and Economic Growth in Latin America and the Caribbean: The Impact of Human Capital Development. Presented at the Southern Agricultural Economics Association Annual Meeting, Atlanta, Georgia, 31 January-3 February. Available from <http://ageconsearch.umn.edu/bitstream/46751/2/SAEA2009%20paper.pdf>.

Gavigan, P.

1997 Migration Emergencies and Human Rights in Haiti. Paper prepared for the conference on regional responses to forced migration in Central America and the Caribbean. 30 September-1 October. Available from <http://www.oas.org/juridico/english/gavigane.html>.

Goggins S., C. Mascaro et S. Mascaro

2011 Relief Work after the 2010 Haiti Earthquake: Leadership in an Online Resource Coordination Network, *Social Media in Crisis and Culture*, vol. 12.

Góis, P.

2005 *Low Intensity Transnationalism: The Cape Verdean Case. Stichproben – Wiener Zeitschrift Fur Kritische Afrikenstudien* 5, (8), pp. 255-276.

Gómez Navia, R.G.

2012 El Haitiano en Cuba (blog). Available from <http://elhaitianoencuba.blogspot.com.ar/>.

Gouvernement de la République d’Haïti (GRH)

2010a Plan d’Action pour le Relèvement et le Développement d’Haïti: Les grands chantiers pour l’avenir. March 2010, Port-au-Prince.

2010b Haïti: PDNA du Tremblement de Terre – Evaluation des dommages, des pertes et des besoins generaux et sectoriels.

The Guardian

2011 Love thy neighbour? Not when it comes to the Dominican Republic and Haiti: The Dominican Republic’s introduction of a law that eliminates birthright citizenship has left many Dominico-Haitians stateless. Available from www.guardian.co.uk/global-development/poverty-matters/2011/oct/03/haiti-dominican-republic-citizenship-law.

Guyler Delva, J.

2012 Haiti constitutional amendments finally take effect. Port-au-Prince: Reuters. www.reuters.com/article/2012/06/20/us-haiti-constitution-idUSBRE85J00R20120620, 19 June 2012.

Hall, J.

- 2010 Ten Years of Innovation in Remittances: Lessons Learned and Models for the future – Independent Review of the Multilateral Fund Remittance Portfolio. Washington D.C.: MIF/IADB.

Hancock, C.

- 2012 'O'Brien's Cash Cow Digicel Faces Global Challenges'. In *Irish Times*, Dublin, Irlande, 14 septembre 2012. Disponible: www.irishtimes.com/newspaper/finance/2012/0914/1224324008349.html.

Ibarra, J.

- 1992 *Cuba 1898-1921: Partidos Políticos y Clases Sociales*. Editorial Ciencias Sociales, Havana, Cuba.

Immigration and Refugee Board of Canada (IRBC)

- 2012 Bahamas and Haiti: Treatment of Haitians in the Bahamas, 7 June, ZZZ104105.FE, Available from www.unhcr.org/refworld/docid/4feae6c82.html.

Inter-American Development Bank (IADB)

- 2010 *Las remesas en tiempos de inestabilidad financiera: El impacto de la crisis financiera sobre las remesas a América Latina y el Caribe*. Washington D.C.: Inter-American Development Bank (Multilateral Investment Fund). Available from www.remesasydesarrollo.org/documentos/las-remesas-en-tiempos-de-inestabilidad-financiera-el-impacto-de-la-crisis-financiera-sobre-las-remesas-en-america-latina-y-el-Caribe/.

International diaspora Engagement Alliance (IdEA)

- 2012 Available from <http://diasporaalliance.org/>.

International Monetary Fund (IMF)

- 2006 Remittance in the balance of payments framework: Current problems and forthcoming improvements. Paper presented at the 2006 Conference of the International Association for Official Statistics, Ottawa.

International Organization for Migration (IOM)

- 2000 Return of Qualified African Nationals Programme: An assessment of impact of returnees in the work place. Nairobi: International Organization for Migration.
- 2005a *Evaluation of MIDA Italy Project*. Geneva: International Organization for Migration.
- 2005b Exploratory Assessment of Trafficking in Persons in the Caribbean Region: The Bahamas, Barbados, Guyana, Jamaica, the Netherlands Antilles, St. Lucia, and Suriname. Geneva and Washington D.C. Available from http://publications.iom.int/bookstore/free/exploratory_assessment2.pdf.
- 2005c Haitian Migrants in The Bahamas, Full Report.
- 2005d Legal Review on Trafficking in Persons in the Caribbean: The Bahamas, Barbados, Guyana, Jamaica, the Netherlands Antilles, St. Lucia, and Suriname. Geneva and Wash. D.C. Available from www.unicef.org/lac/spbarbados/Implementation/CP/Regional/review_trafficking_Carib_IOM.pdf.

- 2009 IOM Organizes First Counter-Trafficking Training for Officials and Civil Society in Dominica”, Press Briefing Notes, 24 March. Available from www.iom.int/cms/en/sites/iom/home/news-and-views/press-briefing-notes/pbn-2009/pbn-listing/iom-organizes-first-countertrafficking.html.
- 2010 Cross-border & Migration Management. *Technical Cooperation*, last updated 17 September. Available from [www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/published_docs/brochures_and_info_sheets/CBMM_Presentation_\(Eng\).pdf](http://www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/published_docs/brochures_and_info_sheets/CBMM_Presentation_(Eng).pdf).
- 2011 *The Diaspora Database*. Geneva: International Organization for Migration. Retrieved from: www.iom.int/jahia/Jahia/pid/1810.
- 2011a World Migration Report 2011: Communicating Effectively about Migration. Available from http://publications.iom.int/bookstore/free/WMR2011_English.pdf.

Ionesco, D.

- 2006 *Engaging Diasporas as development partners for home and destination countries: Challenges for policymakers*. Geneva: International Organization for Migration.

Jadotte, E.

- 2009a International Migration, Remittances and Labour Supply: The Case of the Republic of Haiti. Research Paper No. 2009/28. United Nations University (UNU-WIDER). Available from www.wider.unu.edu/publications/working-papers/research-papers/2009/en_GB/rp2009-28/_print/.
- 2009b Labour Supply Response to International Migration and Remittances in the Republic of Haiti. Barcelona: Universitat Autònoma de Barcelona. Available from www.ecap.uab.es/RePEc/doc/wpdea0808.pdf.
- 2010 Vulnerability to Poverty: A Microeconomic Approach and Application to the Republic of Haiti. Working Paper 10.04. Facultat d’Economia i Empresa, Universitat Autònoma de Barcelona, Spain, July 2010.

Jamaica Observer

- 2010 CARICOM travel card to take effect in July. *Jamaica Observer*, Kingston, Jamaica, 19 March. Available from www.jamaicaobserver.com/Caricom-travel-card_7493864.

JIS News

- 2006 Lesser Known Facts on the CSM. *JIS News*, 6 April. Available from http://www.jis.gov.jm/special_sections/CARICOMNew/lesserKnownFacts.html (accessed 24 November 2012).

Johnson, P., V. Ballance, W.J. Fielding, T. McDonald, C. Scriven et M. Stuart

- 2005 Haitian Migrants in The Bahamas 2005, prepared by The College of The Bahamas September for IOM (Final Draft).

Jones Jr., R.

- 2012 Haitian-Bahamian group says Martelly was misunderstood. *The Nassau Guardian*, Nassau, The Bahamas, 10 February. Available from www.thenassauguardian.com/index.php?option=com_content&view=article&id=23840&Itemid=27 (accessed 17 November 2012).

Laguerre, M.S.

2012 Information technology and development: the Internet and the mobile phone in Haiti, in *Information Technology for Development*, 2012.

Lamothe, L.

2011 Haiti-Politique: Installation du Ministre des Affaires Etrangères Laurent Lamothe. *Haiti Libre*, 25 October. Available from www.haitilibre.com/article-4095-haiti-politique-installation-du-ministre-des-affaires-etrangeres-laurent-lamothe-discours.html.

The LAMP for Haiti Foundation, Institute for Justice and Democracy in Haiti (IJDH), Bureau des Avocats Internationaux (BAI) et Lawyers' Earthquake Response Network (LERN)

2010 We've Been Forgotten: Conditions in Haiti's Displacement Camps Eight Months After the Earthquake. The LAMP for Haiti Fondation, Institute for Justice and Democracy in Haiti (IJDH), Bureau des Avocats Internationaux (BAI), Lawyers' Earthquake Response Network (LERN), University of San Francisco School of Law.

Leclerc, E. et J.B. Meyer

2007 Knowledge diasporas for development. *Asian Population Studies*. 3(2), pp. 153-168.

Lespinasse, C.

2010 Rôle de la Diaspora dans la reconstruction d'Haïti: Présentation de Colette Lespinasse à la journée de Réflexion sur le rôle de la diaspora dans la reconstruction d'Haïti, GARR, Port-au-Prince, 28 June 2010. Available from <http://old.garr-haiti.org/?article622>.

Levitt, P.

1998 Social Remittances: Migration Driven Local-Level Forms of Cultural Diffusion, *International Migration Review*, vol 32:4 (Winter 1998), pp. 926/948.

Lightbourne, S.

2012a Mitchell meets Haitian President: human smuggling/Illegal immigration top discussion. *The Bahama Journal*, 6 July. Available from <http://jonesbahamas.com/mitchell-meets-haitian-president-human-smugglingillegal-immigration-top-discussion/>.

2012b Over 200 Haitian Repatriated. *The Bahama Journal*. 20 July. Available from <http://jonesbahamas.com/over-200-haitians-repatriated/>.

Louidor, W.

2012 Latin-America Haitian migrants threatened by repatriation. Across the continent. *Reliefweb*, 3 October. Available from <http://reliefweb.int/report/brazil/latin-america-haitian-migrants-threatened-repatriation-across-continent> (accessed 18 November 2012).

Louis, Jr., B.M.

- 2008 Protestant or Christian: Symbolic Boundaries and Long-Distance Nationalism Among Protestant Haitians in Nassau, Bahamas. Dissertation presented to the Graduate School of Arts and Sciences. Saint Louis, Montana: Washington University in Saint Louis.

Lowell, B. L., A. Findlay et E. Stewart

- 2004 *Brain strain: Optimizing highly skilled migration from developing countries.* Asylum and Migration Working Paper 3, London: Institute for Public Policy Research.

Mahroum, S., E. Eldridge et A.S. Daar

- 2006 Transnational diaspora options: How developing countries could benefit from their emigrant populations. *International Journal on Multicultural Societies*, 8(1), pp. 25-42.

Marini, M.

- 2012 Building Adaptive Capacity: An Analysis of Innovations in Information and Communication Technology in Post-Earthquake Haiti. Columbia University.

Martelly, M.

- 2011a Haiti Inauguration. First Speech of the Nation of the President Michel Martelly. 4 May. Available from www.haitilibre.com/en/news-2955-haiti-inauguration-first-speech-to-the-nation-of-president-michel-martelly.html.
- 2011b President Martelly Speech at the UN General-Assembly. 23 September. Available from <http://defend.ht/politics/articles/presidential/1721-president-michel-martelly-full-speech-and-video-at-un-general-assembly>.
- 2011c Speech by His Excellence Michel Martelly, President of Haiti, at the Opening Ceremony of the 32nd Meeting of the Conference of Heads of Government of the Caribbean Community. Available from www.caricom.org/jsp/pressreleases/press_releases_2011/pres253_11.jsp (accessed on 4 July 2012).

Matelart, T.

- 2009 Les diasporas à l'heure des technologies de l'information et de la communication : petit état des saviors. In : *TIC et Diasporas*, vol. 3, pp.1-2. Available from <http://ticetsociete.revues.org/600>.

Melde, S.

- 2011 From evidence to action – facilitating South-South labour migration for development: Opportunities and challenges of South-South labour migration. Background Paper produced for the Global Forum on Migration and Development. ACP Observatory on Migration, Brussels.
- 2012 Indicators of the impact of migration on human development and vice versa. ACP Observatory on Migration, Brussels. Available from www.acpmigration-obs.org/Impact%20%20indicators.

Melde, S. and D. Ionesco

- 2010 Mainstreaming Migration, Development and Remittances in the LDCs Post-Brussels Plan of Action. Background Paper for the Migration and Development Seminar on Migration, Development and Remittances in the LDCs Context—An LDC-IV Preparatory Event, New York, 17 June. Available from www.unitar.org/ny/migration-and-least-developed-countries.

Melde, S. et J. Schicklinski

- 2011 Remittances in the African, Caribbean, and Pacific Countries, Background Note No. 2. ACP Observatory on Migration, Brussels. Available from www.acpmigration-obs.org/sites/default/files/EN-BN%2002%20remittances.pdf.

Meyer, J.

- 2003 *Policy implications of brain drain's changing face*. Science and Development Network, Retrieved from: www.scidev.net/05/2003.

Meyer, J.B. et J.P. Wattiaux

- 2006 Diaspora knowledge networks: Vanishing doubts and increasing evidence. *International Journal on Multicultural Societies*, 8(1), pp. 4-24.

The Miami Herald.

- 2011 Haiti's new PM wants to inspire hope. *The Miami Herald*, Miami, 10 May.

Migliorisi, S., A. Balletti, K. Edwards, R. Donà, D. Mendoza, U.S. Dias, M.C. di Franco et L. Deza

- 2009 Economic Development and Inclusion through Local Broadband Access Networks, edited by Jaime Garcia Alba/MIF. MIF/IADB, Washington, D.C.

Migration Development Research Centre (Migration DRC)

- 2008 *Migration and development: Building migration into development strategies*. Migration and Development Conference, Royal Society, London: Migration Development Research Centre.

Migration News

- 1999 Haiti and Dominica. *Migration News*, vol. 6:12. Available from http://migration.ucdavis.edu/mn/more.php?id=1974_0_2_0 (accessed 21 November 2012).
- 2001 Latin-America. *Migration News*, vol. 8:12. Available from http://migration.ucdavis.edu/mn/more.php?id=2487_0_2_0 (accessed 21 November 2012).

Ministere de la Planification et de la Cooperation Externe (MPCE), Republique d'Haiti

- 2004 Carte de la Pauvreté: Version 2004. Ministère de la Planification et de la Cooperation Externe, Port-au-Prince, Haiti.
- 2007 Document de Stratégie National pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté: Pour Réussir le Saut Qualitatif. DSNCRP (2008-2010), November 2007.

Ministere de la Santé Publique et de la Population (MSPP), Republique d'Haiti

- 2010 Goudoudou Timoun Boom Boom: Enquête sur la Santé dans les Sites d'Hébergement-Haiti – Rapport Final. Institut Haitien de l'Enfance (IHE), Port-au-Prince, Haiti.

Ministerio de Justicia de Cuba

2012 Gaceta Oficial de la República de Cuba. Publicación digital.

Ministério das Relações Exteriores, Brazil

2010 Memorando de Entendimento entre o Governo da República Federativa do Brasil e o Alto Comissariado das Nações Unidas para Refugiados para provimento de assistência humanitária. *Notas à Imprensa, Nota nº 570*, 13 September. Available from www.itamaraty.gov.br/sala-de-imprensa/notas-a-imprensa/memorando-de-entendimento-entre-o-governo-da-republica-federativa-do-brasil-e-o-alto-comissariado-das-nacoes-unidas-para-refugiados-para-provimento-de-assistencia-humanitaria.

Ministerio de Relaciones Exteriores de Cuba (CubaMinRex)

- 2012a Alto Funcionario Haitiano se pronuncia en contra del bloqueio, 11 July. Available from www.cubaminrex.cu/Solidaridad/2012/altofuncionario.html.
- 2012b Cuban Foreign Minister on official visit to Haiti, 16 March. Available from www.cubaminrex.cu/english/Actualidad/2012/marzo/Cuban%20Foreign_2.html.
- 2012b(c) Haiti's Senior Official Supports the End of Blockade. 11 June. Available from www.cubaminrex.cu/english/Actualidad/2012/Junio/haitis.html (accessed 23 November 2012).
- 2012c(d) Intervención de Cuba. 21º período de sesiones de la Comisión de Prevención del Delito y Justicia Penal.
- 2012a(e) Prime-Minister of Haiti Meets with Cuban Ambassador. 11 October. Available from www.cubaminrex.cu/english/Actualidad/2012/octubre/Prime2.html, (accessed 23 November 2012).
- 2012d(f) Prime Minister of Haiti Meets with First Deputy Minister of Foreign Affairs of Cuba, 30 May. Voir: www.cubaminrex.cu/english/Actualidad/2012/mayo/PRIME.html (cons. 23 novembre 2012).
- 2012c(g) Se firma importante acuerdo en Haití para la reconstrucción y ampliación del "Hospital Comunitario de Referencia de Corail". Voir: www.cubaminrex.cu/Cooperacion/2012/sefirma.html (cons. 23 novembre 2012).

Ministry of Foreign Affairs and Trade, New Zealand

2005 *The Australia-New Zealand closer economic relationship*. Wellington, New Zealand: Ministry of Foreign Affairs and Trade, Government of New Zealand.

Multilateral Investment Fund (MIF)

2009 Financing Sustainable Energy through remittance flows in Haiti and the Dominican Republic. Washington, D.C.: IADB. Available from <http://idbdocs.iadb.org/wsdocs/getdocument.aspx?docnum=35211911>.

Mohapatra, S., G. Joseph et D. Ratha

2009 Remittances and Natural Disasters. Ex-post Response and Contribution to Ex-ante Preparedness. Washington, D.C.: The World Bank. Available from <http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1110315015165/WPS4972.pdf>.

Le Monde

- 2010 Haïti: Année Zéro. *Le Monde*, Paris, 28 June 2010.
- 2012 Les Haïtiens ont enfin droit à la double nationalité. *Le Monde*, Paris, 2 July 2012. Available from www.lemonde.fr/ameriques/article/2012/07/02/les-haitiens-ont-enfin-droit-a-la-double-nationalite_1727874_3222.html.

Mondesir, E.

- 2013 'They Call Me Pinchón', documentary film (forthcoming).

Mishra, P.

- 2006 *Emigration and Brain Drain: Evidence from the Caribbean*. Working Paper WP/06/25, Washington, D.C.: Western Hemisphere Department, International Monetary Fund.

Nalane, L. J., A. Chikanda et J. Crush

- 2012 The Remittances framework in Lesotho: Assessment of policies and programmes promoting the multiplying effect. ACP Observatory on Migration, Brussels. Available from <http://www.acpmigration-obs.org/node/7310>.

Nevet Resma, M. et A.S. de la Rosa Quintanilla

- 2002 *Kote ou bouke má pote, (Donde tú te cansas, yo te cargo)*. Colección Suma y Reflejo. Camagüey: Editorial Ácana.

Newland, K. et E. Patrick

- 2004 *Beyond remittances: The role of diaspora in poverty reduction in their countries of origin*. A scoping study by the Migration Policy Institute for the Department of International Development. Washington, D.C.: Migration Policy Institute.

Newland, K. et H. Tanaka

- 2010 Mobilizing Diaspora Entrepreneurship for Development. Washington D.C.: MPI. Available from www.migrationpolicy.org/pubs/diasporas-entrepreneurship.pdf.

Noticias Comendador

- 2012 Senador se queja de que los haitianos les quitan oportunidades a los dominicanos". Santo Domingo, Dominican Republic, 9 September. Available from: <http://noticiascomendador.blogspot.com.ar/2012/09/senador-se-queja-de-que-los-haitianos.html>.

Nurse, K.

- 2004 *Diaspora, migration and development in the Caribbean*. Focal Policy Paper 04-6, Ottawa: Canadian Foundation for the Americas (FOCAL).

Organization for Economic Cooperation and Development (OECD)

- 2009a *Policy brief: The global competition for talent*. Paris, France: OECD.
- 2009b *The Bank's approach to African migrant remittances: The migration and development and initiative*. Tunis-Belvédère, Tunisia: Africa Development Bank Group.

Orozco, M.

- 2004a *Remittances to Latin America and the Caribbean: Issues and perspectives on development*. Washington, D.C.: Organization of American States (OAS) and Summits of the Americas, GRIC inf 5/04-18 October. Available from <http://www.frbatlanta.org/news/CONFEREN/payments04/orozco.pdf>.
- 2004b *The remittance marketplace: Prices, policy and financial institutions*. Washington, D.C.: Pew Hispanic Center, Report commissioned by the Pew Charitable Trusts and USC Annenberg School for Communication. Available from <http://pewhispanic.org/files/reports/28.pdf>.
- 2006 *Understanding remittances in the Haitian economy*. Washington, D.C.: Inter-American Dialogue.
- 2009a *Migration and remittances in times of recession: Effects on Latin American and Caribbean economies*. Caracas: Latin American and Caribbean Economic System (SELA), SP/Di N° 5-09. Available from www.thedialogue.org/page.cfm?pageID=32&pubID=1943.
- 2009b *Understanding the continuing effect of the economic crisis on remittances to Latin America and the Caribbean*, Washington, D.C.: Inter-American Development Bank (Multilateral Investment Fund), 10 August. Available at www.thedialogue.org/page.cfm?pageID=80.

Orozco, M. et E. Garcia-Zanella

- 2009 *Hometown associations: Transnationalism, philanthropy, and development*. *Brown Journal of World Affairs* XV, (II) (Spring/Summer 2009), pp. 1-17. Available from www.thedialogue.org/PublicationFiles/Hometown%20Associations,%20Transnationalism,%20Philanthropy,%20and%20Development.pdf.

Orozco, M. et R. Rouse

- 2007 *Migrant hometown associations and opportunities for development: A global perspective, 2007*. Washington, D.C.: Migration Policy Institute.

Orozco, M. et K. Welle

- 2006 *Hometown associations and development: A look at ownership, sustainability, correspondence, and replicability*. New York: Social Science Research Network. Available from www.ssrc.org/workspace/images/crm/new_publication_3/%7B6a12f169-3f55-de11-afac-001cc477ec70%7D.pdf.

Paul, B.

- 2008 *Migration et pauvreté en Haïti: impacts économiques et sociaux des envois de fonds sur l'inégalité et la pauvreté*. Montpellier: Université Montpellier 1. Available from http://lare-efi.u-bordeaux4.fr/PDF/papiers%20161008/migration_et_pauvrete_en_haiti.pdf.

Pérez de la Riva, J.

- 1979 *Cuba y la Migración Antillana*. In: *Libro La República Neocolonial*, T. II. Havana: Editorial Ciencias Sociales.

Persaud, F.

- 2006 *Immigration Komer: Haitian immigrant released after attempts to deport him*. New York: New York Amsterdam News, vol. 98, pp.1, 14.

Pichardo, H.

1969 *Documentos para la historia de Cuba*. Instituto Cubano del Libro, Editorial Ciencias Sociales, Tomos II and III, Havana, Cuba.

Pierre, J.H.

2012 La diaspora : moteur de l'économie haïtienne. Le Nouvelliste, Port-au-Prince, 5 September. Available from www.lenouvelliste.com/print.php?newsid=108746.

Prensa Latina

2012a Cuba and Haiti Assess Development of Current Cooperation. *Prensa Latina. Agencia Informativa Latino-Americana*, Havana, Cuba. 22 November. Available from www.plenglish.com//index.php?option=com_content&task=view&id=708121&Itemid=73 (accessed 15 November 2012).

2012b Cuba Ratifies Support to Haiti's Public Health. *Prensa Latina. Agencia Informativa Latino-Americana*, Havana, Cuba. 22 November. Available from www.plenglish.com/index.php?option=com_content&task=view&id=736131&Itemid=1 (accessed 15 November 2012).

2012c Cuba Residents in Haiti Reaffirm Rejection of US Blockade. *Prensa Latina. Agencia Informativa Latino-Americana*, Havana, Cuba. 12 November. Available from www.plenglish.com//index.php?option=com_content&task=view&id=701591&Itemid=65 (accessed 15 November 2012).

Primicias.net

2012 Director hospital se queja de llegada de cientos de haitianos al centro de salud. *Primicias.net*, Santo Domingo, Dominican Republic. Available from www.primicias.net/provincias/36-provincias/17698-director-hospital-se-queja-de-llegadas-de-cientos-de-haitianos-al-centro-de-salud.

Public Hospitals Authority, Commonwealth of The Bahamas

2012 *A comparison of Number and Percent Visits at Public Hospitals of Bahamian and Haitian Nationals for Broad Disease Classes, 2007*. Health Information and Research Unit, Ministry of Health.

Ratha, D.

2006 Economic implications of remittances and migration. Paper presented at Global Consumer Money Transfer Conference, London.

2010 Helping Haiti through migration and remittances in People Move, A blog about migration, remittances, and development. Published 19 January. Available from <http://blogs.worldbank.org/peoplemove/helping-haiti-through-migration-and-remittances>.

Ratha, D., S. Mohapatra, Ç. Özden, S. Plaza, W. Shaw et A. Shimeles

2011 *Leveraging Migration for Africa: Remittances, Skills, and Investments – Principal Conclusions*. Washington, D.C.: World Bank.

Ratha, D., S. Mohapatra et A. Silwal

2011 *Migration and Remittances Factbook 2011 2nd Edition*. Washington, D.C.: Development Prospects Group, World Bank.

Reesor, L.

- 2010 *Bringing the outsiders in: Community-based organization and local governance in rural Haiti*. MA dissertation 2010, York University, Toronto, Canada.

República de Cuba

- 1971 Ley de Extranjería No. 1313. Available from www.gacetaoficial.cu/html/leyextranjeria.html.
- 1976 Constitución de la República de Cuba. Available from www.cuba.cu/gobierno/cuba.htm.
- 1987 Código Penal de la República de Cuba. Available from www.gacetaoficial.cu/html/codigo_penal.html#1.

République d'Haïti et Union européenne

- 2008 Document de Stratégie Pays et Programme Indicatif National pour la Période 2008-2013. Available from www.ec.europa.eu/development/center/repository/scanned_ht_csp10_fr.pdf (accessed on 30 October 2012).

De la Riva, J.P.

- 2005 *Cuba y la Migración Antillana: La República Colonial, Tomo 2*. Editorial Ciencias Sociales, Havana, Cuba.

Rose, D.

- 2007 *Jamaican Diaspora divided over dual citizenship, representational politics*. Jamaica Gleaner, 14 October. Available from <http://jamaica-gleaner.com/gleaner/20071014/news/news4.html>.

Saunders, I.

- 2011a Omni chief speak out on illegal transfers: Intimidation and fear create lucrative underground money market. Nassau: The Nassau Guardian, 15 August 2011, http://www.thenassauguardian.com/index.php?option=com_content&view=article&id=12164&Itemid=2.
- 2011b Underground money market thrives in The Bahamas. In the *Nassau Guardian Business*. Published 22 August.

Shamsie, Y.

- 2006 The Economic Dimension of Peacebuilding in Haiti. Drawing on the part to reflect on the present. In: *Haiti: Hope for a Fragile State*, (Yasmine Shamsie and Andrew Thompson, eds), pp. 37-50. Wilfrid Laurier University Press, Waterloo, Canada.

Simmons, A., D. Plaza et V. Piche

- 2005 The remittance sending practices of Haitians and Jamaicans in Canada: A report to CIDA. Paper presented at Expert Group Meeting on International Migration.

Simon, G.

- 2003 *The public switch telephone network and Internet systems in Haiti*. STAT-USA/Industry Canada. US Commercial Service, Embassy of the United States, Port-au-Prince, Haiti.

Singhvi, L.M., R.L. Bhatia, J.R. Hiremath, B. Agarwal et J.C. Sharma

2001 *Report of High Level Committee on Indian Diaspora*. New Delhi: Non Resident Indian and Persons of Indian Origin Division, Ministry of External Affairs, Government of India.

Smith, J.M.

2001 *When the Hands are Many: Community Organization and Social Change in Rural Haiti*. Cornell University Press, Ithaca, New York.

Smith, M.L. et R. Spence

2011 Mobile Phones and Expanding Human Capabilities, *USC Annenberg School for Communication and Journalism*, vol. 7(3), Special Issue: "Mobile Telephony", pp. 77-88.

Smucker, G.

2000 Political Will for Decentralization in Haiti. USaid Haiti Mission, Port-au-Prince, Haiti.

Socias, L.

2011 *Telecommunication Policy In The Caribbean: A Comparison Of Telecommunications In The Dominican Republic And Haiti*. California: NPS.

Srinivas, S. et J. Sutz

2008 Developing countries and innovation: Searching for a new analytic approach, *Technology in Society*, vol. 30, pp. 129-140.

Thomas-Hope, E.

2011 The Characteristics and Impact of Haitian Migration in the Turks and Caicos Islands. A Study for the International Organization for Migration, Kingston, Jamaïque.

Thompson, M.

2004 Discourse, "Development" and the "Digital Divide": ICT and the World Bank, *Review of African Political Economy*, vol. 31(99), pp. 103-123.

Tung, R. L.

2008 Brain circulation, diaspora, and international competitiveness. *European Management Journal*, 26, pp. 298 – 304.

UN Committee on the Elimination of Racial Discrimination (CERD)

2004 Concluding observations of the Committee on the Elimination of Racial Discrimination: Bahamas, CERD/C/64/CO/1, 28 April 2004.

2005 Committee on the Rights of the Child, Consideration of Reports Submitted by States Parties under article 44 of the Convention, Concluding Observations: The Bahamas CRC/C/15/Add.253, March 31, 2005.

2011 Concluding Observations - Cuba (unedited version), CERD, CERD/C/CUB/CO/14-18, 10 March 2011. Available from www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/docs/co/Cuba_AUV_sp.pdf.

United Nations Development Programme (UNDP)

- 2004 La vulnérabilité en Haïti: Chemin inévitable vers la pauvreté? Rapport National sur le développement humain – Haïti. UNDP, Port-au-Prince, September 2004.

UN Committee on the Rights of the Child (CRC)

- 2005a Final Observations: Bahamas; CRC/C/15/Add.253. 31 mars. Disponible: <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G05/408/51/PDF/G0540851.pdf?OpenElement>.
- 2005b Treatment of unaccompanied and separated Children outside their Country of origin. CRC/GC/2005/6 , 1/9/2005; par. 61-63: The Right to Information on Consular Assistance. In: *The Framework of the Guarantees of the due Process of Law*. Advisory Opinion OC-16/99 of October 1, 1999. Series A no. 16, par. 117. General Comment No. 6 (2005). Disponible: www.unhcr.org/refworld/docid/42dd174b4.html.

UN Inter-Agency Standing Committee (IASC)

- 2010 *Response to the humanitarian crisis in Haiti following the 12 January 2010 earthquake: Achievements, Challenges and Lessons To Be Learned*

UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA)

- 2010a Tempête, Rapport de situation #5, 28 septembre 2010.
- 2010b Humanitarian Bulletin, Numéro 10, le 14 septembre 2010.

UN Human Rights Council (HRC)

- 2008 Universal Periodic Review; Report of the Working Group. Cuba, A/HRC/WG.6/4/CUB/2, 18 December.
- 2009a Compilation prepared by the Office of the High Commissioner for Human Rights, in accordance with paragraph 15(b) of the annex to human rights council resolution 5/1 - Dominica, A/HRC/WG.6/6/DMA/2, 06 August 2009. Disponible: <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G09/148/97/PDF/G0914897.pdf?OpenElement>.
- 2009b HRC 10th 07/01/2009 A/HRC/10/70 Report of the Working Group on the Universal Periodic Review - Bahamas. Janvier 2009. Disponible: <http://daccess-ddsny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G09/100/90/PDF/G0910090.pdf?OpenElement>.
- 2009c Report of the Working Group on the Universal Periodic Review - Bahamas - Addendum. A/HRC/10/70/Add.1, 17 mars 2009. Disponible: <http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/docs/10session/A.HRC.10.70.Add.1.pdf>.
- 2012 Report of the Working Group on the Universal Periodic Review, Dominica, A/HRC/13/12, 4 janvier 2010. Disponible: <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G10/100/98/PDF/G1010098.pdf?OpenElement>.

UN News Centre

- 2012 UN relief agency estimates 1.8 million Haitians have been affected by Hurricane Sandy. 2 November. Available from www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=43405&Cr=Haiti&Cr1=#.UJU7Hla8j4H.

United States Agency for International Development (USAID)

2010a Haiti Earthquake. Fact Sheet #73, Fiscal year 2010. Bureau for Democracy, Conflict and Humanitarian Assistance (DCHA), Office of the US Foreign Disaster Assistance (OFDA), Washington, D.C., 24 September.

2010b Earthquake affected areas and population movement in Haiti.

Verner, D.

2008 *Making Poor Haitians Count: Poverty in Rural and Urban Haiti Based on the First Household Survey for Haiti*. Policy Research Working Paper 4571. The World Bank, Washington. D.C.

Verner, D. et S. Kuttner

2007 Executive Summary. In *Social Resilience and State Fragility in Haiti. A World Bank Country Study*, pp. xiii. The World Bank, Washington, D.C.

World Bank

2010a Migration and Remittances Factbook. Migration and Remittances Team, Development Prospects Group, Washington, D.C.

2010b *World Bank African Diaspora program launches database of professional skills*. Washington, D.C.: World Bank Group (2 July).

2011 *Harnessing the Diaspora's resources to boost African development*. Washington D.C.: World Bank Group (26 June).

2012 Remittances to developing countries will surpass \$400 billion in 2012. Migration Brief No. 19. Migration and Remittances Unit, Development Prospects Group. World Bank, Washington, D.C.

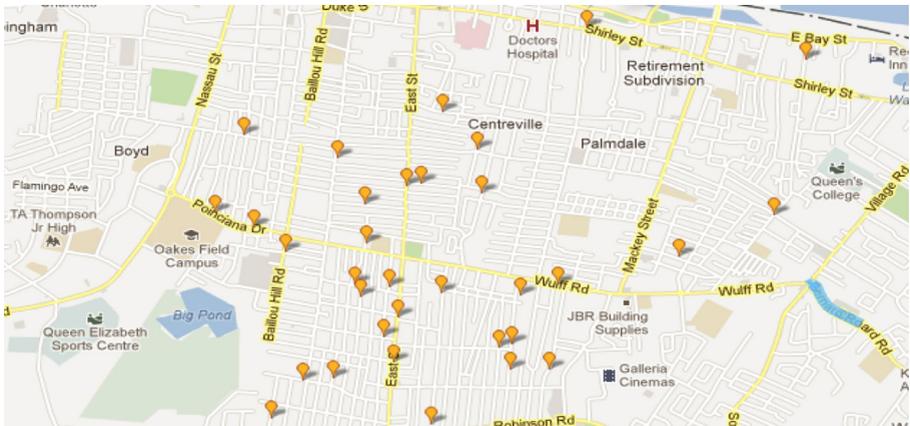
6. Annexes

6.1 Cartes et tableaux

Carte 1 : Églises de la communauté haïtienne de New Providence



Carte 2 : Cluster des églises protestantes haïtiennes de la communauté haïtienne à Nassau



Source: *Haitian Pastors League à l'île de New Providence. Carte construite sur Google Map Maker.*

Note: *Les églises protestantes haïtiennes sont concentrées dans le Inner city (centre ville) de Nassau, la section de New Providence ayant le plus haut incidence de pauvreté et d'autres défis socio-économiques. L'Ambassade d'Haïti est aussi sur cette carte.*

Carte 3 : Estimation de la répartition géographique des descendants haïtiens à Cuba



Sources: *Associations de descendants à Cuba, Ambassade d'Haïti à l'Haïvane, recherche de Raimundo Gómez Navía.*

Notes: *Communautés récentes à l'Haïvane et dans les banlieues (San Francisco de Paula), souvent arrivées comme migrants internes. À l'ouest, Pinar del Río, une des communautés plus anciennes. Petites et moyennes communautés à Santa Clara, Cienfuegos, Morón, Cerro d'Ávila, Camagüey et Siboney. Grosses communautés à Holguín, Santiago de Cuba, Guantánamo et Baracoa.*

Carte 4 : Estimation de la répartition géographique des descendants haïtiens en Dominique



Sources: Association d'Amitié Dominique-Haïti et entrevues à Roseau. Carte construite sur Google Map Maker.

Notes: Communautés intégrées, sens S-N, côté Caraïbes: Roseau, Canefield, Massacre, Mahaut, Jimmit et banlieue (section orange), Portsmouth. Sens N-S, côté Atlantique, Marigot, Rosalie. Communautés bananières et agricoles originelles: nord, sections rose de St. John, St Peter (côté Caraïbes) et St. Andrew (côté Atlantique); sud, section bleu de Pichelin / Grand Bay. Communautés en transit: nord, Portsmouth, principale ville portuaire, Woodford Hill Bay, Wesley et Marigot (côté Atlantique); sud, Scotts Head.

Carte 5 : Bahamas Domestic Submarine Network International, ou Réseau International Sous-marin Intra-Bahamas (BTCNI)



Source: Bahamas Telecommunications Company Ltd. (BTC) (2012).

Tableau 1 : Les Bahamas: Population totale selon certaines nationalités et par île

Île	Total	Bahamien	Haïtien	Autre	Non déclaré
Total	351 461	290 725	39 144	19 900	1 692
New Providence	246 329	201 808	29 743	13 676	1 102
Grand Bahama	51 368	44 886	2 696	3 522	264
Abaco	17 224	11 818	4 486	795	125
Acklins et Crooked Island	895	821	17	50	7
Andros	7 490	6 984	156	296	54
Berry Islands	807	695	20	90	2
Biminis	1 988	1 692	105	177	14
Cat Island	1 522	1 394	45	81	2
Eleuthera	8 202	7 022	845	279	56
Exuma et Cays	6 928	5 807	604	486	31
Harbour Island	1 762	1 452	233	71	6
Inagua, Long Island, Mayaguana et Ragged Island	4 356	4 121	7	214	14
San Salvador et Rum Cay	1 039	918	17	103	1
Spanish Wells	1 551	1 307	170	60	14

Source: *Department of Statistics of The Bahamas, Census 2010.*

Tableau 2 : Différentes versions sur le nombre de migrants haïtiens à Cuba (1902–1933)

Année	Hortenzia Pichardo	Suzy Castor	Partis politiques	Ministère des finances	Registre d'arrivées
1902–1906				0	
1907–1911				0	
1912–1914					
1915		23 490			
1916		4 878	4 922		
1912–1916				8 784	
1917		10 241	10 136		
1918		11 268	10 640		
1919		7 329	10 044		
1920		30 722	36 000		
1921	12 483	17 567			
1917–1921				79 274	
1922	639	10 152			
1923	11 088	20 117			
1924	21 013	21 517			
1925	18 750	22 970			
1926	12 346	21 619			
1922–1926				63 836	
1924–1926					5 109
1927	14 312	14 098			
1928	14 353	5 500			
1929	4 339				
1930	5 126				
1927–1930					38 130
1931	22		78 838		
1927–1931				38 152	
1932	16				
1933	8				
Totals	114 495	221 468	150 580	190 046	90 239

Source: *Recompilés par R. Gómez Navia (Pichardo, 1969; Castor, 1978; Ibarra, 1992; De la Riva, 1979; Idem. supra)*

Tableau 3 : La Dominique: séjour annuel des arrivées, par pays de résidence

Année	Arrivées haïtiennes
Total	24 187
2001	1 082
2002	1 112
2003	4 475
2004	7 391
2005	5 808
2006	462
2007	1 114
2008	745
2009	974
2010	831
2011 (Partiel)	193

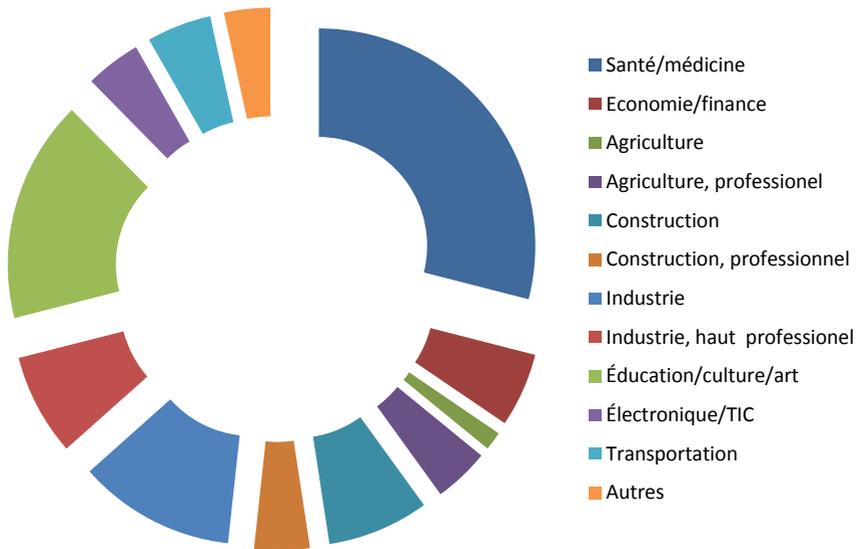
Source: *Ministry of National Security, Immigration and Labour, 2011.*

Tableau 4 : Les Bahamas: niveau d'éducation le plus élevé atteint par certaines nationalités

	Total	Bahamien	Haïtien	Autre	P/R N/A
Total	351 461	290 725	39 144	19 900	1 692
Aucun (en %)	1.5/100	43.8	50.9	5.1	0.18
Kindergarten (en %)	2.6/100	83.5	11.1	5.2	0.14
Primaire (en %)	16.7/100	80.6	15.3	3.82	0.24
Secondaire (en %)	50.1/100	84	11.7	3.9	0.47
Post-secondaire/technique vocationnel (non-tertiare) (en %)	5.2/100	88.5	3.8	7.6	0.09
Collège/Université (en %)	14.9/100	84.5	1.4	13.9	0.01
Autres (en %)	0.5/100	77	17.3	4.6	0.09
Pas de réponse (en %)	0.5/100	52	15	5.2	28.2
Non applicable (en %)	8/ 100	82	13.6	4.3	0.05

Source: *Department of Statistics of The Bahamas, Census 2010.*

Figure 1 : Cuba: exemple de liste de bénévoles de la diaspora (collectées en 2009) (145 professionnels)



Source: Plusieurs listes de professionnels cubains d'origine haïtienne ont été recompilées et repassées aux autorités cubaines et haïtiennes au fur et à mesure des années. La liste de source pour le tableau ci-dessus a été compilée en 2009 par un groupe d'activistes communautaires à Cuba. Après le tremblement de 2010, la même liste était actualisée pour correspondre aux besoins sur le terrain.

Tableau 5 : Les accords internationaux signés dans le système universel des droits de l'homme

Convention signée, ratifiée ou reconnue	Haïti	Les Bahamas	Cuba	Dominique
Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD)	✓	✓	✓	
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)	✓	✓	✓	✓
CEDAW - Protocole facultatif (CEDAW-OP)		✓	✓	
Convention relative aux droits de l'enfant (CRC)	✓	✓	✓	✓
CRC – Protocole facultatif à la convention concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (CRC-OP-SC, ou OPSC en français)	✓		✓	✓
CRC – Protocol facultatif à la convention concernant l'Implication d'enfants dans les conflits armés (CRC-OP-AC, ou OPAC en français)	✓		✓	✓
Convention du 28 juillet 1951 et protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés	✓	✓		✓
Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille				
Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (CESCR)			✓	✓
CESCR – Protocole facultatif (CESCR-OP)				
Pacte international relatif aux droits civils et politiques (CCPR, ou PIDCP en français)	✓		✓	✓
Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (CED)	✓			

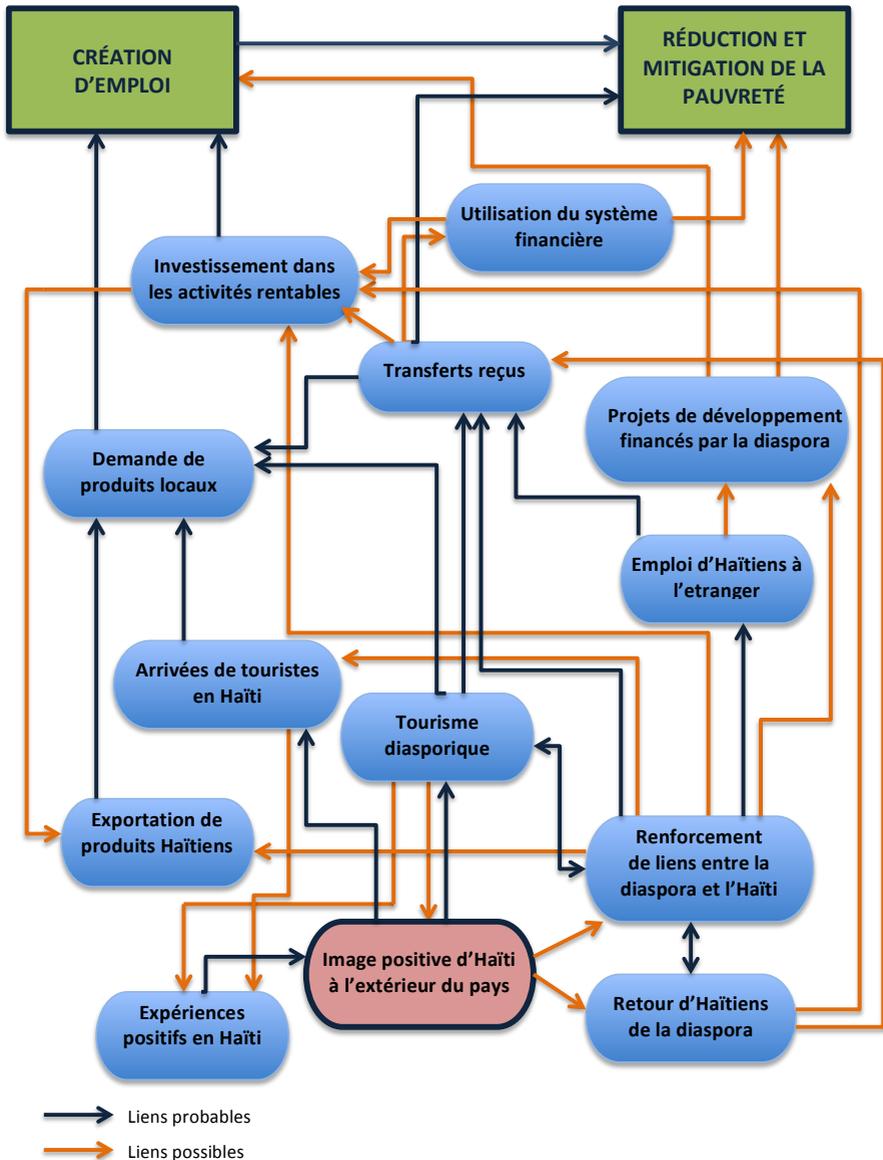
Convention signée, ratifiée ou reconnue	Haïti	Les Bahamas	Cuba	Dominique
Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (CAT)			✓	
CAT – Protocole facultatif (CAT-OP)				
Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRPD)	✓			✓
Convention relative à la réduction de l'apatridie				
Système Interaméricain de protection des droits de l'homme (SIDH): Membre de l'OEA	✓	✓	✓	✓
Système Interaméricain de protection des droits de l'homme (SIDH): Convention américaine relative aux droits de l'homme (determine la competence et jurisdiction de la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme vis-à-vis les violations des droits) (La Dominique a signé la Convention, mais avec des réserves importantes qui modifient l'esprit du système).	✓			✓

Sources diverses^{69 70}

69 Disponible: <http://treaties.un.org/Pages/Treaties.aspx?id=4&subid=A&lang=en>.

70 Disponible: http://www.corteidh.or.cr/denuncias_consultas.cfm?&CFID=1212176&CFTOK EN=57191771.

Figure 2 : Engager les diasporas à travers les transferts: un réseau complexe



Source: Adaptée de Carling, J. (2008), 'Policy Changes facing Cape Verde in the areas of migration and diaspora contributions to development'. Oslo: PRIO, pp. 14.

Figure 3 : Exemple de transferts sociaux de Cuba: Festival Kyba Kreyol (2012)

Festival Kiba Kreyól 2012

Obra: "Guardianes del creole" de la pintora popular Bertha Dora Lemus.

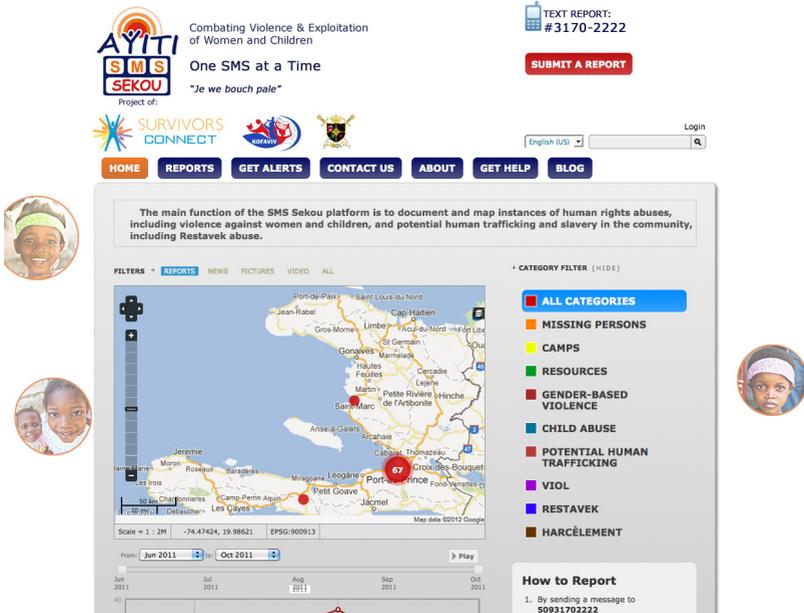
El Kreyól también es de Cuba

Grupo Cultural Bannzil Kreyól
Casa de la Cultura Municipal Julián del Casal

9 al 12 de agosto de 2012
Revillagigedo 163 e/ Gloria y Misión,
Habana Vieja, La Habana, Cuba.

Source: Grupo Cultural Bannzil Kreyól, La Havanne, Cuba

Figure 4 : *Printscreen de la web du projet Ayti SMS Sékou de FNJD*



Source: *Projet Ayti SMS Sékou de la FNJD, avec le soutien de l'OIM et de la Police nationale.*

6.2 Addenda : Migrations Haïtiennes en transit vers les hubs régionaux et vers d'autres destinations d'Amérique

Argentine

Selon les données de la Dirección Nacional de Migraciones (DNM), de 2004 à 2011, 397 résidences temporaires et 65 résidences permanentes ont été accordées aux migrants haïtiens. Ces chiffres révèlent une croissance marquée au cours des deux dernières années.⁷¹

Il n'était pas possible d'obtenir des informations sur l'accès aux services sociaux ou d'autres conditions socio-économiques de cette population dans le cadre de notre projet. Ce manque d'informations générales sur les questions liées à l'immigration a été noté par le Comité pour la Protection des Droits de tous les Travailleurs migrants et des Membres de leur Famille, lors d'une réunion avec le Gouvernement argentin en 2012.⁷²

Permanent et Temporaire Résolu en 2004 -2011.

72 Committee on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of their Families (CMW). Concluding

71 Dirección Nacional de Migraciones. Ministerio del interior. Voir Résidences

Renseignements clés

Dans le cadre de l'engagement pris par la déclaration de solidarité de l'UNASUR en Haïti le 9 février 2010, le Secrétaire national pour la Migration a déclaré que la résidence serait accordée sur une base humanitaire aux migrants haïtiens qui arrivent dans le sillage du tremblement de terre du 2010. Néanmoins, il a été impossible d'accéder à n'importe quelle résolution ou disposition spécifique qui prouve que cette déclaration a été exécutée.

La Ley de Migraciones (Loi de l'Immigration) en Argentine, à l'inverse d'autres pays, reconnaît le droit de migrer comme un droit essentiel et inaliénable (art. 4) ;⁷³ et protège le droit de tous les migrants, y compris ceux qui sont en situation irrégulière, d'être ouvertement admis comme étudiants à tous les niveaux du système d'éducation et de bénéficier de tous les services de soins de santé (art. 7 et 8), obligeant aussi les employeurs à s'adapter à toutes les lois du travail, quel que soit le statut migratoire du travailleur (art. 56).

Malgré ces progrès, un entretien avec l'Organisation des Haïtiens en Argentine a identifié la persistance

d'attitudes discriminatoires, en particulier autour de l'éducation, du marché du travail et des obstacles importants à l'accès au logement.⁷⁴

Brésil

Selon les données de l'Institut pour les migrations et les droits de l'homme (IMDH), environ 5 000 Haïtiens ont émigré au Brésil au cours des deux dernières années, et à la suite du tremblement de terre qui a dévasté Haïti en 2010. Néanmoins, le nombre d'Haïtiens vivant dans le pays est proportionnellement petit par rapport à d'autres groupes, (1 % des migrants).⁷⁵

La route migratoire fréquemment utilisée pour atteindre le Brésil s'écarte de la République dominicaine pour suivre le parcours par air vers l'Equateur ou le Pérou, dans la mesure où ces pays n'ont pas installé le besoin de visa pour les migrants haïtiens (le Pérou vient d'établir des exigences de visa pour les Haïtiens en janvier 2012). Les migrants arrivent à la frontière brésilienne en différents

74 Interview réalisée par l'équipe de recherche de l'CDHUNLA avec Marie Edouard Carius, directeur de l'Organización de Haitianos en la República Argentina (OHRA).

75 Instituto Humanitas Unisinos, "Brasil e os desafios da lei de migrações. Special interview with Rosita Milesi," IHU. Consulter www.ihu.unisinos.br/entrevistas/505828-entrevista-especial-com-rosita-milesi-

Observations Argentina. CMW/C/ARG/CO/1, 23 Septembre 2011, § 13.

73 Ley de Migraciones N° 25.871 and Decreto Reglamentario N° 616/2010.

endroits, le plus souvent à Tabatinga, Brésil Asís, ou Brasília, pour ensuite continuer le voyage par voie terrestre ou fluviale. Dans certains cas, au lieu de prendre le chemin le plus court pour arriver à la frontière nord ils suivent leur chemin vers la région du Centre.⁷⁶

Renseignements clés

La politique d'immigration brésilienne relative à la migration haïtienne se caractérise par l'adoption de différentes mesures isolées et circonstanciées. Aucun mécanisme n'est prévu pour donner la priorité à la protection complète des migrants haïtiens entrés au Brésil en raison du boom économique actuel. Par ailleurs, l'accent est mis sur la sécurité et les contrôles frontaliers plus rigoureux,⁷⁷ en résultat de la croissance des canaux de migration irrégulière et de la croissance des dangers qui y sont inhérents.

En 2011, le Gouvernement brésilien a suspendu la concession du statut de réfugiés aux migrants haïtiens comme cela avait été fait l'année précédente. Au lieu de cela, en tant que mesure de protection complémentaire, le Brésil

a accordé la résidence permanente aux Haïtiens qui ont atteint le Brésil en tant que demandeurs d'asile, étant donné que la législation brésilienne ne reconnaît pas l'état de réfugié en raison des catastrophes naturelles ou des questions climatiques.⁷⁸

Au début de l'année 2012, un ensemble de mesures juridiques et politiques relatives à l'immigration haïtienne a été adopté : la Résolution Normative n°97⁷⁹ par laquelle les visas de travail pouvant aller jusqu'à cinq ans ont été accordés pour des raisons humanitaires⁸⁰ aux Haïtiens

78 Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), "Haitianos reciben residencia permanente en Brasil," UNHCR, www.acnur.org/t3/noticias/noticia/haitanos-reciben-residencia-permanente-en-brasil/.

79 Consejo Nacional de Inmigración. Resolución Normativa N° 97, 12 janvier 2012. (Publié dans le Diario Oficial de la Unión le 13 janvier 2012). Concerne l'attribution des visas de résident permanent aux citoyens haïtiens, comme indiqué dans l'art. 16 de la Ley n° 6.815 de 19 août 1980.

80 Ces visas ont été accordés par le Ministère brésilien des Relations extérieures à travers l'Ambassade du Brésil à Port-au-Prince. Le Brésil prévoit la délivrance de visas à 1 200 Haïtiens en 2012, c'est-à-dire 100 par mois, indépendamment des autres types de visas prévus dans la législation correspondante. À la mi-2012, toutefois, le nombre de visas concédés, était loin d'atteindre le quota *pro rata*. Les dépenses obligatoires à l'application formelle à l'Ambassade du Brésil à Port-au-Prince sont une garantie tacite de triage indirect, tant que ces ressources ne sont pas à la disposition de tous les Haïtiens. Les plus pauvres restent en Haïti, ou doivent essayer des routes irrégulières.

76 Instituto Humanitas Unisinos, op. cit.

77 Movimento de Direitos Humanos Acre, "Operação Sentinela contém avanço de haitianos ao País," MDHA. Consulter : <http://direitoshumanosacre.blogspot.com/2012/01/secretaria-de-justica-e-seguranca.html>.

essayant d'entrer au pays ;⁸¹ en outre, des mesures ont été prises en vue de régulariser les Haïtiens, par concession d'une forme similaire de résidence à ceux qui étaient entrés irrégulièrement avant le 12 janvier 2012 (environ 5 000 migrants).⁸² Toute personne en transit était probablement laissée dans un état de liminalité.

À la suite des pressions exercées par les organisations qui travaillent avec les migrants haïtiens, ceux qui étaient bloqués à la frontière des villes dans des conditions extrêmement précaires, et qui étaient arrivés après

le 12 janvier 2012 ont également obtenu l'admission spéciale.⁸³

La société civile a remis en question les critères utilisés par l'État brésilien pour concéder des visas humanitaires, ainsi que la publicité donnée à cette mesure. D'autre part, l'accent est mis sur l'importance des garanties indispensables qui sont nécessaires à l'analyse des demandes d'asile et à la participation de la société civile dans les décisions liées à la migration.⁸⁴

Chili

La population étrangère au Chili a augmenté considérablement au cours des dernières décennies. Le pays est passé de pays d'émigration à pays d'immigration. À la fin de 2007, le Gouvernement a établi un programme de régularisation de l'immigration dans des cas exceptionnels pour les personnes arrivées au Chili avant cette date et

81 Néanmoins, la BBC Brésil notait, lors d'une interview réalisée avec l'Ambassadeur du Brésil à Port-au-Prince, que seul un faible pourcentage des visas obtenus à l'origine était couvert par cette normative. Cela est dû à la fois au fait que la population haïtienne n'était pas au courant de cette forme de migration, à côté de la difficulté d'être en mesure de payer le coût du visa, et principalement à l'impossibilité d'obtenir tous les documents exigés – passeport, preuve de résidence en Haïti, le casier judiciaire. João Fellet, «Apos nova Regra, Brasil só concede 30 % da cota de vistos un haitianos», BBC Brasil, 29/2/2012. Cette information a été confirmée par Paulo Sérgio Almeida, président du Conseil National de l'Immigration du Brésil, directement à notre équipe de recherche. Consulter : www.bbc.co.uk/portuguese/noticias/2012/02/120228_haitianos_visto_jf.shtml.

82 Ministère de la Justice (Brésil). Estrangeiros : Brasil regulariza a situação de mais 600 haitianos,” MJB, <http://cor.to/jt5s>.

83 Wooldy Edson Louidor, “Migrantes haitianos en la Amazonía, fin de un periplo e inicio de una nueva vida”, Service Jésuite des Réfugiés. Consulter : <http://sjrlac.org/noticias/migrantes-haitianos-en-la-amazonia-fin-de-un-periplo-e-inicio-de-una-nueva-vida>.

84 Conectas. Direitos Humanos. “Conectas questiona Governo sobre medidas migratórias para haitianos”, <http://goo.gl/effpG>. Voir aussi : Wooldy Edson Louidor, “La nueva política de Brasil ante la migración haitiana”, Sur y Sur, 26/01/2012, consulter: www.surysur.net/2012/01/la-nueva-politica-de-brasil-ante-la-migracion-haitiana/.

qui étaient des ressortissants des pays des Amériques, indépendamment de la modalité d'entrée dans le pays, parmi lesquels les Haïtiens. Le programme accordait à ces personnes la résidence temporaire.⁸⁵

Selon les données de la police de l'Aéroport international de Santiago, 365 Haïtiens sont arrivés en 2009. En 2010, le total était de 751, soit une augmentation de 111 % par rapport à l'année précédente. En 2011, le total était de 1 040 (une croissance de 38 % par rapport à 2010). Néanmoins, en raison de l'absence d'un réseau national d'information sur la population migrante, les données concrètes sur le nombre total de migrants haïtiens résidant au Chili (régulière ou irrégulièrement) demeurent inconnues.⁸⁶

Renseignements clés

La Loi sur l'Immigration chilienne tombe terriblement à court de normes relatives aux Droits de l'Homme et contient un certain nombre de mesures qui affectent les droits fondamentaux des personnes

migrantes.⁸⁷ Ces mesures décrivent une vision globale de la politique migratoire au Chili en vertu de laquelle de nombreuses violations potentielles aux droits des migrants haïtiens peuvent être facilement déduites.

A titre d'exemple, le Décret n° 1 094 de 1975 énumère des raisons différentes pour lesquelles les visas peuvent être refusés.⁸⁸ Ces clauses sont ouvertes à des interprétations assez larges qui peuvent conduire à des mesures

87 A ce propos, dans ses observations sur le Chili (2011), le Comité pour la Protection des Droits de tous les Travailleurs migrants et des Membres de leurs Familles exprimait ses préoccupations au sujet des grands pouvoirs discrétionnaires accordés aux agents douaniers, conduisant aux pratiques arbitraires dans l'accès transfrontalier au Chili, différent sur chaque point d'entrée. Par exemple : l'absence d'estampille de passeport qui peut entraîner des difficultés pour obtenir une autorisation de séjour légal plus tard. Le processus de détention administrative n'accorde qu'une période très courte pour faire appel aux décisions concernant l'expulsion ; le droit de la migration ne prévoit pas de cadre juridique de l'unification familiale ; et le DNI (Document National d'Identité) est remplacé par une « Carte des Délinquants étrangers », tandis que les infractions aux lois sur l'immigration sont traitées ; et, finalement, les travailleurs migrants sont interdits de quitter le pays sans autorisation en raison des violation des lois sur l'immigration.

88 Dans l'article 62 et suivants, il existe des causes telles que « violer l'interdiction, à défaut de se conformer aux obligations, à défaut de respecter les délais fixés par la loi de l'équipe » et même « les pétitions ne peuvent être rejetées pour cause d'utilité nationale ou de commodité ».

85 Ministère d'Intérieur du Chili, Département d'Étrangers et de la Migration, Département de Migration du Sous-Sécretariat de l'Intérieur. Resolución EX. N° 36.339, 21/10/2007.

86 Committee on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of their Families (CMW). Concluding Observations Chile CMW/C/CHL/CO/1, 19/10/2011, par.16.

arbitraires et discriminatoires envers les personnes immigrées en général, et envers les migrants haïtiens en particulier.

Les enfants nés sur le territoire chilien de parents migrants en situation irrégulière sont inscrits comme des « enfants d'étrangers en transit »⁸⁹ et ne peuvent prétendre à la nationalité chilienne que dans la première année qui suit immédiatement leur 21^{ème} anniversaire.⁹⁰ Pour accéder à la résidence, ces enfants obtiennent un visa temporaire, en vertu d'une demande en cours de traitement, et sont tenus d'apporter la preuve de la situation économique de leurs parents, qui, en raison de leur statut irrégulier, sont incapables d'adhérer à l'exigence.⁹¹ Cette mesure concerne les familles haïtiennes sans résidence légale dans le pays.

89 Constitution Politique de la République du Chili (art. 10, 1 et 2).

90 Néanmoins, la Cour suprême du Chili a reconnu la nationalité d'un enfant né d'une femme péruvienne avec le statut d'immigration irrégulière. Sentencia Reclamo de Nacionalidad présenté par Helvi Claudia Nestares Alcantara, 28 décembre 2009, Rol No. 6073-2009.

91 Cette situation est encore plus grave lorsque le régime juridique particulier de la nationalité des parents ne permet pas de transmission de la nationalité aux enfants. Dans ces cas, les enfants nés au Chili restent 'apatrides', une situation qui ne laisse aucun doute quant à la violation du principe de non-discrimination et du droit à l'identité comme une condition sous-jacente à l'exercice de tous les autres droits.

République dominicaine

La migration est un sujet particulièrement controversé dans les relations entre Haïti et la République dominicaine. Selon les mots de Colette Lespinasse, directrice du Groupe d'Appui aux Rapatriés et Réfugiés (Haïti), « dans l'esprit [des Haïtiens] aller à Saint Domingue n'est pas vraiment voyager ».⁹² Les migrations pendulaires caractérisent le quotidien de ce couloir migratoire très particulier, à cause d'une histoire commune et de la proximité géographique.

Deux des questions les plus importantes concernant ce pays sont la pratique du rapatriement, souvent par des procédures irrégulières, et la nouvelle menace de régresser la nationalité aux ressortissants dominicains d'origine haïtienne, fondée sur le statut de leurs parents (Loudior, 2012). Ces situations ont été confirmées à de nombreuses reprises au cours des travaux, et posent clairement de sérieux défis à la gestion efficace des frontières. Les violations des droits fondamentaux des Haïtiens et des personnes d'origine haïtienne en République dominicaine ont atteint les proportions insoutenables et inacceptables. Les politiques publiques discriminatoires et xénophobes dans le domaine

92 Entretien réalisé à Port-au-Prince, à propos des droits des migrants dans la région.

des droits fondamentaux sont développées visant à exclure spécifiquement les Haïtiens entrés sans papiers sur le territoire.⁹³ Ces lois s'étendent même aux enfants déjà nés en République dominicaine, créant de nombreuses situations d'apatridie.⁹⁴ Ce scénario d'exclusion, les expulsions collectives et les attaques physiques ont donné lieu à de nombreuses plaintes déposées auprès des systèmes régionaux et universels de protection des Droits de l'Homme.⁹⁵

93 La discrimination institutionnelle se vérifie aussi dans le cas des Haïtiens qui ont obtenu les papiers nationaux. En République dominicaine, les données raciales figurent obligatoirement sur le carnet d'identité, sous les catégories de couleur de peau *blanco* (B, blanc), *negro* (N, noir), *mulato* (M, mulâtre), *indio claro* (IC, indien clair) et *indio oscuro* (IO, indien foncé). Selon nos sources sur le terrain, extra-officiellement les dominicains noirs se trouvent souvent identifiés sous la catégorie M ou IO (dans les cas où ils sont fils de dominicains), tandis que les fils d'Haïtiens se trouvent systématiquement catégorisés comme N. Voir *Cédula de Identidad* : http://1.bp.blogspot.com/-8QbMiJxVklM/T4TM5-MyKyl/AAAAAAAAALLw/JH-vTBT9gyc/s1600/cedula_dominicana.jpg.

94 Cette situation a été démontrée par le comportement des pouvoirs de l'État dominicain, comme en témoignent les réformes introduites dans la Constitution Nationale en 2010 et les dispositions de la Loi sur l'Immigration adoptée en 2004. En outre, les décisions de la Cour Suprême de Justice dominicaine et diverses dispositions ministérielles ont clairement pour but de désigner une politique d'exclusion de l'immigration des haïtiens et des dominico-haïtiens.

95 Consulter : HCR, Report of the 'Special Rapporteur on contemporary forms of

Néanmoins, la discrimination institutionnelle continue d'être un problème qui met en danger les Haïtiens au quotidien. Bien qu'il soit impossible de résumer un sujet complexe dans ce court paragraphe, son ampleur et sa gravité exigent que l'on remarque ici, comme une nécessité d'engagement international accru aux niveaux institutionnels, juridique et académique, afin d'éviter la réplication, la normalisation et la prolifération de ces phénomènes de violence, de discrimination et de violation constante des droits humains des Haïtiens en République dominicaine.

Autres îles des Caraïbes

Il est presque impossible de réduire les différents phénomènes dans les Caraïbes en deux paragraphes. En général, il doit être noté que, dans la plupart des pays, les moratoires post-séisme sur la déportation des

racism, racial discrimination, xenophobia and related intolerance, Doudou Diène, and the independent expert on minority issues, Gay McDougall: addendum: mission to Dominican Republic, 18 March 2008, A/HRC/7/19/Add.5' ; A/HRC/7/23/Add.3; I/A Court H.R., Case of the Girls Yean and Bosico v. Dominican Republic. Jugement de 8 Septembre 2005. Series C No. 130; I/A Court H.R., Case of Nadege Dorzema et al. v. Dominican Republic. Merits, Reparations and Costs. Jugement de 24 octobre 2012. (en espagnol) Series C No. 251; IACHR, Benito Tide Méndez et al. Case 12.271, République Dominicaine (submission à la Cour, 10 juin 2012).

ressortissants haïtiens ont déjà été levés. Plusieurs pays pratiquent les déportations routinières, et d'autres ont des centres de détention pour migrants (souvent à l'intérieur des prisons). En vertu de mesures dures et des sentiments antipathiques vis-à-vis de la présence haïtienne dans des pays tels que la Jamaïque, Trinité-et-Tobago, Antigua, ou la Barbade, ces pays comptent sur des minuscules populations haïtiennes, en dépit de leurs économies relativement aisées. Suite à un processus de régularisation extraordinaire aux Antilles néerlandaises, qui a bénéficié un grand nombre de migrants haïtiens, jamaïcains et guyanais en situation irrégulière, les politiques ont été endurcies, peut-être en avance de la décision sur le statut juridique de ces îles (prévue pour 2015).

Bien qu'une recherche superficielle sur le terrain à Sainte-Lucie a révélé une rare présence d'Haïtiens, les informations de l'île suggèrent qu'il y a des petits bateaux commerciaux et de pêche qui aident des gens à passer d'île en île, y compris à Sainte-Lucie. Des rapports similaires ont été entendus en Martinique. Quoi qu'il en soit, un bon nombre d'Haïtiens arrivent par les aéroports. Dans le cas d'Aruba, par exemple, les rapports montrent que les Haïtiens recourent à l'Ambassade néerlandaise en Haïti, et obtiennent un permis pour entrer légalement soit à Curaçao, Aruba ou à Sint Maarten. Malgré les règles qui ont

suivi le processus de régularisation extraordinaire, Aruba reçoit encore des Haïtiens, particulièrement des mineurs.

D'autres îles ayant des liens européens sont aussi des destinations désirées. Les médias et des sources d'agences internationales dans la région ont confirmé que des processus complexes sont en cours. Par exemple, à St. Martin, les Haïtiens arrivent par avion et bateau, habitent du côté français, mais en dépit d'être incapables de travailler sans permis, trouvent des emplois du côté néerlandais, où se trouvent la plupart des structures touristiques (il n'y a pas une frontière physique entre les deux moitiés de l'île). Bien que, techniquement, ils vivent sur le territoire français, il est impossible de penser à se diriger vers la France sans papiers. Il est également impossible de rester invisible sur une île surpeuplée, ou de trouver un emploi durable, à cause de la taille de l'ensemble St. Martin/Sint Maarten. Beaucoup d'entre eux, donc, optent pour la Guadeloupe, la Dominique et la Martinique, et encore Aruba ou Curaçao. Nos sources des agences internationales ont suggéré que la Guyane Française et, de plus en plus le Brésil seraient perçus comme des destinations où le travail est disponible et où il est plus facile d'être invisible, à cause des territoires vastes, avec des jungles et de grandes populations. Plusieurs des îles des Caraïbes semblent,

donc, actuellement faire partie d'un système qui les utilise comme point de passage en route vers des destinations plus attractives. Les rapports venus du Brésil confirment ces données.⁹⁶

Les questions autour de la déportation des Haïtiens sont aussi à l'ordre du jour, particulièrement dans le cas des Îles Turques-et-Caïques, un voisin affluent et géographiquement proche, mais où la situation des Haïtiens est précaire.⁹⁷ Haïti a signé un accord avec les Turques-et-Caïques pour le rapatriement d'une partie importante de la population haïtienne résidant illégalement dans ces îles (Gavigan, 1997), dont les implications ont probablement été observées attentivement par les Bahamas. Après le tremblement de terre, et à la demande des institutions internationales, les Turques-et-Caïques, comme beaucoup d'autres pays, ont théoriquement temporairement interrompu toute expulsion ou rapatriement d'Haïtiens arrivés avant janvier 2010. Toutefois, en septembre 2012 les autorités des îles ont annoncé que les rapatriements des Haïtiens sans papiers seraient repris, en particulier ceux arrivés avant le séisme (FP Turcs and Caicos, 2012). Bien que prévisible, en raison de la situation irrégulière des personnes expulsées, la mesure

encapsule un étrange paradoxe, par lequel ceux qui sont arrivés avant le tremblement de terre peuvent être renvoyés à un Haïti encore en cours de reconstruction, tandis que ceux arrivés plus tard sont autorisés à rester pour des raisons *humanitaires*. Les décisions provisoires sur la levée du moratoire étaient étroitement surveillées dans toute la région, ouvrant un précédent et déclenchant d'autres décisions similaires.⁹⁸

Bolivie, Équateur, Pérou

Les conditions des Haïtiens en Bolivie, en Équateur et au Pérou peuvent être considérées comme à peu près semblables, dans la mesure où les trois pays sont des centres de transit par voie terrestre sur la route vers l'Argentine, le Brésil, ou le Chili. L'immigration haïtienne augmentait après les événements de janvier 2010. En accord avec l'engagement de solidarité pris par les États membres

98 A propos des Turques-et-Caïques, voir plus : Thomas-Hope (2011). On doit aussi mentionner qu'il y a, dans le cas des Turques-et-Caïques, des situations de déportations sommaires difficiles à comprendre, et en marge de tous les standards juridiques. C'est le cas, selon nos sources qualifiées, d'un ou deux cas de déportations immédiates d'individus haïtiens qui avaient déjà reçus des permis de résidence, mais qui osaient critiquer publiquement des situations graves, soit dans les processus bureaucratiques, soit dans l'exploitation sexuelle des jeunes filles haïtiennes.

96 Consulter Milesi.

97 Entretiens avec des sources qualifiées.

de l'UNASUR,⁹⁹ l'aide humanitaire était initialement fournie et la régularisation fut rendue possible par différents organismes internationaux. Cependant, ce processus a aussi déterminé dans une grande mesure le durcissement des politiques d'immigration postérieures par le biais d'accords interGouvernementaux et des dispositions visant à restreindre l'entrée et le transit des migrants haïtiens.¹⁰⁰ Des centaines d'Haïtiens sont donc déclarés bloqués en situation d'irrégularité dans la ville reculée de Brasileia, du côté brésilien de la frontière avec le Pérou et la Bolivie, dans l'attente d'une décision concernant leur statut par le Gouvernement brésilien. Beaucoup étaient venus du Pérou et sont arrivés au Brésil déshydratés et malnutris. Que ce soit en raison de la pression exercée par les pays de destination finale ou de leur propre initiative, il est évident que dans ces trois pays peu de considération est accordée au fait que les immigrés haïtiens constituent une communauté dans une situation extrêmement vulnérable, dans des conditions sociales et économiques précaires qui provoquent des flux migratoires mixtes. Contrairement à

l'hypothèse d'une politique intégrale en matière de droits de l'homme, les mesures d'expulsion et de rejet aux frontières portent atteinte aux droits fondamentaux des personnes en transit, tels que le droit à l'unité de la famille, le droit d'accès aux mécanismes de présentation de demandes d'asile, d'autres mesures de protection spéciale, et des standards juridiques minimums requis dans le cadre du processus d'immigration.¹⁰¹

Les Haïtiens doivent également faire face à la déportation de l'Équateur. Enfin, pendant le travail préliminaire à Port-au-Prince, l'équipe de recherche assistait aux différentes émissions de radio alertant les ressortissants haïtiens sur les situations de vulnérabilité grave auxquels ils seraient exposés dans ce pays d'Amérique du Sud. Ces cas ont été confirmés par la chercheuse brésilienne Sœur Rosita Milesi, qui suit les flux haïtiens dans la région,

99 Consulter : Décision de Quito, 9 février 2010.

100 En janvier 2012 le Gouvernement péruvien a établi l'exigence d'un visa de touriste pour tous les Haïtiens qui avaient l'intention d'entrer au Pérou. Voir : www.consuladoperumadrid.org/requisitosvisados.htm.

101 En ce qui concerne cette note, de nombreuses institutions et ONG situées dans ces trois pays ont signalé des violations des Droits de l'Homme qui ont eu lieu à la suite des imprécisions ou des ambiguïtés dans les politiques adoptées pour contrôler le mouvement des migrants haïtiens. Au cours de la période pendant laquelle ce rapport a été compilé, plusieurs émissions de radio en Haïti ont fait allusion à des situations similaires, en particulier à la frontière équatorienne-brésilienne. Pour savoir plus : Instituto Migrações e Direitos Humanos (IMDH), www.migrante.org.br/IMDH/default.aspx.

notamment ceux qui partent d'Haïti pour rejoindre le Brésil, à travers la République dominicaine et l'Équateur.¹⁰² L'importance croissante de la diplomatie haïtienne en Équateur est aussi une indication de la pertinence de ce couloir de transit.

Mexique

En juin 2010, l'Institut National des Migrations (INM) rapportait que 1 011 ressortissants haïtiens étaient entrés dans le pays, 511 d'entre eux en vertu des mesures temporaires mises en place par le Gouvernement mexicain pour l'admission de ressortissants haïtiens dans le pays, et 500 d'entre eux arrivaient par leurs propres moyens.¹⁰³

Le quatrième rapport de la Commission Mexicaine pour l'Aide aux Réfugiés (Comisión Mexicana de Ayuda a Refugiados, COMAR), de 2006 à 2012 (utilisant les données de 2010) identifiait 27 Haïtiens entrés au Mexique sous un régime de regroupement familial, et 64 familles

ayant reçu les visas humanitaires non-immigrants.¹⁰⁴

Renseignements clés

Les récents changements législatifs mexicains dans le domaine de la migration (la Loi de la Migration de 2011 et son statut de 2012) présentent une avancée sur la question des Droits de l'Homme par rapport au cadre juridique antérieur. Pourtant, l'immigration continue d'être marquée par l'accent mis sur la sécurité et le contrôle à la fois sur le plan juridique et sur les pratiques administratives.

En ce qui concerne l'immigration haïtienne arrivée dans le pays après le tremblement de terre du 12 janvier 2010, le Gouvernement mexicain a facilité la régularisation des migrants (par le biais d'une mesure temporaire) par l'émission d'un visa de visiteur/non-immigrant pour des raisons humanitaires, et libre de frais administratifs, avec l'autorisation d'exercer toute activité lucrative légale, et valide un an.¹⁰⁵

102 Commentaires de contextualisation envoyés par email par Sœur Rosita Milesi (IMDH), spécialiste des droits humains et des migrations dans la région.

103 Sin Fronteras IAP (Mexique). "Situación de la Población haitiana en México, 2012". Consulter : www.sinfronteras.org.mx/index.php/es/publicaciones/articulos/1289-situacion-de-la-poblacion-haitiana-en-mexico.

104 Comisión Nacional de Ayuda al Refugiado, "Cuarto Informe 2006-2012", COMAR. Consulter : [www.comar.gob.mx/work/models/COMAR/Resource/129/1/images/20062012_4to_informe_labores\(1\).pdf](http://www.comar.gob.mx/work/models/COMAR/Resource/129/1/images/20062012_4to_informe_labores(1).pdf).

105 À cette fin, la communication officielle INM INM/045/2010 qui avait une durée de 3 mois et a particulièrement bénéficié aux Haïtiens qui ont déjà résidé au Mexique en permettant à leurs membres de la

L'INM s'est engagé à suspendre toute détention d'Haïtiens incapables de prouver leur statut régulier dans le pays, ainsi que les déportations de personnes haïtiennes, quelle que soit leur date d'entrée sur le territoire national. En outre, il a permis à ceux qui étaient déjà résidents au Mexique de travailler et étudier sous le statut d'immigration des étudiants.¹⁰⁶

Dans les mois suivant l'expiration de cette communication de l'INM (début juin 2010), les migrants haïtiens qui arrivaient au Mexique ont obtenu des visas de touristes, ce qui, dans la majorité des cas, entraînait une situation irrégulière à court terme, leur statut migratoire ne pouvant être modifié en raison des exigences établies par la loi.¹⁰⁷

Au Mexique, les politiques d'intégration adéquates n'ont jamais été mises en œuvre à travers des programmes ou des plans spécialement conçus pour les

migrants haïtiens, en particulier dans les questions liées à l'apprentissage de la langue, à l'accès à l'emploi ou à l'aide économique. Dans la pratique, ces fonctions étaient prises par les organisations d'appui aux migrants.¹⁰⁸

Actuellement, le Gouvernement mexicain n'accorde pas directement une assistance aux haïtiens, soit sous la forme des visas humanitaires, de résidence, ou de permis d'étudier, si bien que la nouvelle Loi sur l'Immigration a inclus la catégorie de visa accordé pour des raisons humanitaires. De même, les frais sont facturés pour le renouvellement ou la délivrance de nouveaux documents, ne laissant aux Haïtiens que la possibilité de demander l'asile devant COMAR.¹⁰⁹ Les associations de la société civile ont remarqué que cette situation est discriminatoire, et qu'elle révèle aussi les difficultés qui se posent aux Haïtiens dans l'accès à l'emploi en Mexique.¹¹⁰

famille et des proches qui étaient restés en Haïti de quitter l'île Instituto Nacional de Migración, «Llega el último tercer y grupo de Haitianos con visa humanitaria» INM. Consulter : www.inm.gob.mx/index.php/page/Notadeldia_030610.

106 Sin Fronteras IAP (Mexique). *Haitianos en México tras el terremoto de 2010. Una experiencia de trabajo psicosocial en situaciones de emergencia*, (Ciudad de México, 2011), 5.

107 Sin Fronteras IAP op., cit., par. 20.

108 Sin Fronteras IAP. op, cit, par. 15.

109 Sin Fronteras IAP op. cit, par. 6.

110 Sin Fronteras IAP (Mexique). «*Situación de la Población haitiana en México, 2012*». Consulter : www.sinfronteras.org.mx/index.php/es/publicaciones/articulos/1289-situacion-de-la-poblacion-haitiana-en-mexico. Voir aussi : Comité Ciudadano de Defensa de los Naturalizados y Afromexicanos, "Haitianos refugiados en México son víctimas de discriminación". Consulter : <http://recorta.com/d19f2f>.

